



ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 11 MARS 2025 – 19 h

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
MARCH 11, 2025 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.

La Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'utiliser un ton poli et respectueux en tout temps envers tous et de s'abstenir de propos incivils. En ce sens et selon les dispositions législatives à cet égard, les sessions du conseil doivent se dérouler avec politesse, calme, respect et dignité.

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2025, DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025 ET DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2025 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE EXTRAORDINARY SITTING HELD JANUARY 31, 2025, THE ORDINARY SITTING HELD FEBRUARY 4, 2025 AND THE EXTRAORDINARY SITTING HELD FEBRUARY 25, 2025**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
 - a) Liste des comptes payés du 16 janvier au 18 février 2025 au montant de 1 166 738,30 \$ / List of accounts paid from January 16 to February 18, 2025, in the amount of \$1,166,738.30
 - b) Amendements budgétaires mensuels – Janvier 2025 / January 2025 monthly budget amendments
 - c) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 15 janvier 2025 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the January 15, 2025 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
- 6) **SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES**
 - 6.1) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**
 - a) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1338-25 et avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 1 416 700,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2025 / Presentation and tabling of the draft by-law number 1338-25 and notice of motion – Borrowing by-law establishing capital expenditures and a loan in the amount of \$1,416,700.00 to finance the 2025 investment expenditures
 - 6.2) **CONTRATS / CONTRACTS**
 - a) Octroi du contrat pour la location avec option d'achat d'un chargeur sur roues / Awarding of a rental contract for the lease of a loader on wheels with option to purchase

- b) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat et l'installation d'un système de caméras de surveillance à l'hôtel de ville à même le fonds de roulement / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase and installation of surveillance cameras at City Hall from the working capital
- c) Octroi du contrat pour l'achat d'une camionnette avec benne basculante et chasse-neige / Awarding of the contract for the purchase of a pickup truck with a dump box and snowplow
- d) Octroi du contrat pour l'achat d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement / Awarding of the contract for the purchase of a 6-wheel truck with snow removal equipment
- e) Octroi du contrat pour la gestion des matières résiduelles – Appel d'offres 2023-SOU-320-020 (La Pêche) pour la collecte, le transport et la disposition des déchets et des matières recyclables pour les conteneurs municipaux dans les limites du territoire de la Municipalité de Chelsea (abroge et remplace la résolution numéro 343-24) / Awarding of the contract for the management of residual materials - Call for tenders 2023-SOU-320-020 (La Pêche) for the collection, transportation and disposal of garbage and recyclable materials for municipal containers within the territory of the Municipality of Chelsea (revokes and replaces resolution number 343-24)
- f) Octroi du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des encombrants / Awarding of the contract pour the collection, transportation and disposal of bulk items
- g) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat et l'installation de caissons membranaires supplémentaires à l'usine de filtration d'eau potable à même le fonds des contributions de croissance du secteur / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase and installation of additional membrane boxes for the water filtration plant from the sector's growth contribution fund
- h) Renouvellement du contrat pour les travaux de marquage et de lignage de chemins pour une année additionnelle / Renewal of the contract for road markings for an additional year
- i) Prolongation du contrat pour la location et l'entretien d'une imprimante / Extension of the contract for the rental and maintenance of a printer
- j) Octroi du contrat pour des services professionnels dans le cadre des élections de novembre 2025 / Awarding of the contract for professional services for the November 2025 elections

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

- a) Paiement des dépenses relatives à l'achat de produits chimiques pour le traitement des eaux usées à l'usine d'épuration du secteur centre-village / Payment of expenses for the purchase of chemical products for the wastewater treatment plant for the centre-village sector
- b) Paiement des dépenses relatives à l'achat de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable à l'usine de filtration du secteur centre-village / Payment of expenses for the purchase of chemical products for the water filtration plant for the centre-village sector
- c) Autorisation de dépenser et payer les achats de différents carburants en vrac pour une période de trois (3) ans / Authorization to spend and pay for the purchase of bulk fuels for a three (3) year period
- d) Autorisation de procéder à l'achat de 4 camions incendie provenant du Centre de gestion de l'équipement roulant / Authorization to purchase 4 fire trucks from the Wheeled equipment management Center

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

- a) Demande d'aide financière auprès de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement pour le projet d'agrandissement de l'usine de filtration d'eau potable du secteur centre-village / Grant application to Housing, Infrastructure and Communities Canada for the Canada Housing Infrastructure Fund for the expansion project of the water filtration plant for the centre-village sector

6.5) MANDATS / MANDATES

- a) Mandat pour la signature d'une servitude réelle et perpétuelle pour la propriété sise au 9, chemin de Hollow Glen / Mandate for the signature of a real and perpetual servitude for the property located at 9 chemin de Hollow Glen
- b) Mandat pour la signature d'une servitude réelle et perpétuelle pour la propriété sise au 173, chemin de la Montagne / Mandate for the signature of a real and perpetual servitude for the property located at 173 chemin de la Montagne

6.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Appui à la Municipalité de Sainte-Christine à l'égard de leur demande de modification du Code de la sécurité routière pour ajouter la notion de premier répondant / Support to the Municipality of Sainte-Christine in their request to modify the Highway Safety Code to add the notion of first responder

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Démission de l'Adjoint à l'administration et aux requêtes du Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable / Resignation of the Administration and Inquiries Assistant for the Public Works, Infrastructure and Sustainable Mobility Department
- b) Embauche de Monsieur Reda El Aouni au poste de Coordonnateur des travaux publics et de la mobilité durable / Hiring of Mr. Reda El Aouni as Public Works and Sustainable Mobility Coordinator

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

- a) Dérogation mineure – Marges latérales pour la construction d'un patio et d'un bâtiment accessoire – 37, chemin Emily-Carr – District électoral 2 / Minor exemption – Lateral setbacks for the construction of a patio and an accessory building – 37 chemin Emily-Carr – Electoral district 2

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

7.4) PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Adoption du règlement numéro 1328-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Corrections aux grilles des spécifications MIX2-CV-6 et MIX2-CV-1 – Précisions pour les usages mixtes et pour les constructions en saillie pour les habitations jumelées ou contigües / Adoption of by-law number 1328-24 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Corrections to the specification grids MIX2-CV-6 and MIX2-CV-1 – Clarifications for mixed uses and overhanging constructions for semi-detached or adjoining dwellings
- b) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1337-25 et avis de motion – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Règlement autorisant avec conditions les camions-cuisine sur les propriétés commerciales privées / Presentation and tabling of the first draft by-law number 1337-25 and notice of motion – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – By-law authorizing food trucks on private commercial properties, subject to conditions

- c) Adoption du projet de règlement numéro 1337-25 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Règlement autorisant avec conditions les camions-cuisine sur les propriétés commerciales privées / Adoption of the first draft by-law number 1337-25 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – By-law authorizing food trucks on private commercial properties, subject to conditions
- 7.6) **DIVERS / VARIOUS**
- 8) **ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT**
- a) Propositions de projets 2025 présentés au Fonds vert / 2025 project proposals presented to the Green Fund
- 9) **TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS, INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY**
- a) Adjudication suite à la vente aux enchères des équipements et machineries municipaux / Adjudication following the auction of municipal equipment and machinery
- b) Demande à la MRC des Collines-de-l’Outaouais de soumettre une requête au ministère des Transports et de la Mobilité durable à l’égard du Plan d’action en sécurité routière pour radars photo / Request to the MRC des Collines-de-l’Outaouais to submit a application to the *Ministère des Transports et de la Mobilité durable* regarding the Road Safety Action Plan for photo radars
- 10) **LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE**
- a) Demande d’appui financier par Services aux aînés des Collines / Request for financial assistance from Des Collines Seniors’ Services
- b) Nomination de la route 105 / Nomination of Route 105
- 11) **SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**
- a) Engagement de la municipalité afin d’implanter un service préhospitalier d’urgence (premiers répondants) / Commitment by the municipality to implement a prehospital emergency service (first responders)
- 12) **LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING**



ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 11 MARS 2025 – 19 h

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
MARCH 11, 2025 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.

La Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'utiliser un ton poli et respectueux en tout temps envers tous et de s'abstenir de propos incivils. En ce sens et selon les dispositions législatives à cet égard, les sessions du conseil doivent se dérouler avec politesse, calme, respect et dignité.

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2025, DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025 ET DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2025 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE EXTRAORDINARY SITTING HELD JANUARY 31, 2025, THE ORDINARY SITTING HELD FEBRUARY 4, 2025 AND THE EXTRAORDINARY SITTING HELD FEBRUARY 25, 2025**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
 - a) Liste des comptes payés du 16 janvier au 18 février 2025 au montant de 1 166 738,30 \$ / List of accounts paid from January 16 to February 18, 2025, in the amount of \$1,166,738.30
 - b) Amendements budgétaires mensuels – Janvier 2025 / January 2025 monthly budget amendments
 - c) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 15 janvier 2025 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the January 15, 2025 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
- 6) **SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES**
 - 6.1) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**
 - a) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1338-25 et avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 1 416 700,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2025 / Presentation and tabling of the draft by-law number 1338-25 and notice of motion – Borrowing by-law establishing capital expenditures and a loan in the amount of \$1,416,700.00 to finance the 2025 investment expenditures
 - 6.2) **CONTRATS / CONTRACTS**
 - a) Octroi du contrat pour la location avec option d'achat d'un chargeur sur roues / Awarding of a rental contract for the lease of a loader on wheels with option to purchase

- b) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat et l'installation d'un système de caméras de surveillance à l'hôtel de ville à même le fonds de roulement / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase and installation of surveillance cameras at City Hall from the working capital
- c) Octroi du contrat pour l'achat d'une camionnette avec benne basculante et chasse-neige / Awarding of the contract for the purchase of a pickup truck with a dump box and snowplow
- d) Octroi du contrat pour l'achat d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement / Awarding of the contract for the purchase of a 6-wheel truck with snow removal equipment
- e) Octroi du contrat pour la gestion des matières résiduelles – Appel d'offres 2023-SOU-320-020 (La Pêche) pour la collecte, le transport et la disposition des déchets et des matières recyclables pour les conteneurs municipaux dans les limites du territoire de la Municipalité de Chelsea (abroge et remplace la résolution numéro 343-24) / Awarding of the contract for the management of residual materials - Call for tenders 2023-SOU-320-020 (La Pêche) for the collection, transportation and disposal of garbage and recyclable materials for municipal containers within the territory of the Municipality of Chelsea (revokes and replaces resolution number 343-24)
- f) Octroi du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des encombrants / Awarding of the contract pour the collection, transportation and disposal of bulk items
- g) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat et l'installation de caissons membranaires supplémentaires à l'usine de filtration d'eau potable à même le fonds des contributions de croissance du secteur / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase and installation of additional membrane boxes for the water filtration plant from the sector's growth contribution fund
- h) Renouvellement du contrat pour les travaux de marquage et de lignage de chemins pour une année additionnelle / Renewal of the contract for road markings for an additional year
- i) Prolongation du contrat pour la location et l'entretien d'une imprimante / Extension of the contract for the rental and maintenance of a printer
- j) Octroi du contrat pour des services professionnels dans le cadre des élections de novembre 2025 / Awarding of the contract for professional services for the November 2025 elections

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

- a) Paiement des dépenses relatives à l'achat de produits chimiques pour le traitement des eaux usées à l'usine d'épuration du secteur centre-village / Payment of expenses for the purchase of chemical products for the wastewater treatment plant for the centre-village sector
- b) Paiement des dépenses relatives à l'achat de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable à l'usine de filtration du secteur centre-village / Payment of expenses for the purchase of chemical products for the water filtration plant for the centre-village sector
- c) Autorisation de dépenser et payer les achats de différents carburants en vrac pour une période de trois (3) ans / Authorization to spend and pay for the purchase of bulk fuels for a three (3) year period
- d) Autorisation de procéder à l'achat de 4 camions incendie provenant du Centre de gestion de l'équipement roulant / Authorization to purchase 4 fire trucks from the Wheeled equipment management Center

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

- a) Demande d'aide financière auprès de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement pour le projet d'agrandissement de l'usine de filtration d'eau potable du secteur centre-village / Grant application to Housing, Infrastructure and Communities Canada for the Canada Housing Infrastructure Fund for the expansion project of the water filtration plant for the centre-village sector

6.5) MANDATS / MANDATES

- a) Mandat pour la signature d'une servitude réelle et perpétuelle pour la propriété sise au 9, chemin de Hollow Glen / Mandate for the signature of a real and perpetual servitude for the property located at 9 chemin de Hollow Glen
- b) Mandat pour la signature d'une servitude réelle et perpétuelle pour la propriété sise au 173, chemin de la Montagne / Mandate for the signature of a real and perpetual servitude for the property located at 173 chemin de la Montagne

6.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Appui à la Municipalité de Sainte-Christine à l'égard de leur demande de modification du Code de la sécurité routière pour ajouter la notion de premier répondant / Support to the Municipality of Sainte-Christine in their request to modify the Highway Safety Code to add the notion of first responder

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Démission de l'Adjoint à l'administration et aux requêtes du Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable / Resignation of the Administration and Inquiries Assistant for the Public Works, Infrastructure and Sustainable Mobility Department
- b) Embauche de Monsieur Reda El Aouni au poste de Coordonnateur des travaux publics et de la mobilité durable / Hiring of Mr. Reda El Aouni as Public Works and Sustainable Mobility Coordinator

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

- a) Dérogation mineure – Marges latérales pour la construction d'un patio et d'un bâtiment accessoire – 37, chemin Emily-Carr – District électoral 2 / Minor exemption – Lateral setbacks for the construction of a patio and an accessory building – 37 chemin Emily-Carr – Electoral district 2

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

7.4) PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Adoption du règlement numéro 1328-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Corrections aux grilles des spécifications MIX2-CV-6 et MIX2-CV-1 – Précisions pour les usages mixtes et pour les constructions en saillie pour les habitations jumelées ou contigües / Adoption of by-law number 1328-24 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Corrections to the specification grids MIX2-CV-6 and MIX2-CV-1 – Clarifications for mixed uses and overhanging constructions for semi-detached or adjoining dwellings
- b) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1337-25 et avis de motion – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Règlement autorisant avec conditions les camions-cuisine sur les propriétés commerciales privées / Presentation and tabling of the first draft by-law number 1337-25 and notice of motion – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – By-law authorizing food trucks on private commercial properties, subject to conditions

- c) Adoption du projet de règlement numéro 1337-25 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Règlement autorisant avec conditions les camions-cuisine sur les propriétés commerciales privées / Adoption of the first draft by-law number 1337-25 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – By-law authorizing food trucks on private commercial properties, subject to conditions
- 7.6) **DIVERS / VARIOUS**
- 8) **ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT**
- a) Propositions de projets 2025 présentés au Fonds vert / 2025 project proposals presented to the Green Fund
- 9) **TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS, INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY**
- a) Adjudication suite à la vente aux enchères des équipements et machineries municipaux / Adjudication following the auction of municipal equipment and machinery
- b) Demande à la MRC des Collines-de-l’Outaouais de soumettre une requête au ministère des Transports et de la Mobilité durable à l’égard du Plan d’action en sécurité routière pour radars photo / Request to the MRC des Collines-de-l’Outaouais to submit a application to the *Ministère des Transports et de la Mobilité durable* regarding the Road Safety Action Plan for photo radars
- 10) **LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE**
- a) Demande d’appui financier par Services aux aînés des Collines / Request for financial assistance from Des Collines Seniors’ Services
- b) Nomination de la route 105 / Nomination of Route 105
- 11) **SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**
- a) Engagement de la municipalité afin d’implanter un service préhospitalier d’urgence (premiers répondants) / Commitment by the municipality to implement a prehospital emergency service (first responders)
- 12) **LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING**



ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 11 MARS 2025 – 19 h

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
MARCH 11, 2025 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.

La Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'utiliser un ton poli et respectueux en tout temps envers tous et de s'abstenir de propos incivils. En ce sens et selon les dispositions législatives à cet égard, les sessions du conseil doivent se dérouler avec politesse, calme, respect et dignité.

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2025, DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025 ET DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2025 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE EXTRAORDINARY SITTING HELD JANUARY 31, 2025, THE ORDINARY SITTING HELD FEBRUARY 4, 2025 AND THE EXTRAORDINARY SITTING HELD FEBRUARY 25, 2025**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
 - a) Liste des comptes payés du 16 janvier au 18 février 2025 au montant de 1 166 738,30 \$ / List of accounts paid from January 16 to February 18, 2025, in the amount of \$1,166,738.30
 - b) Amendements budgétaires mensuels – Janvier 2025 / January 2025 monthly budget amendments
 - c) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 15 janvier 2025 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the January 15, 2025 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
- 6) **SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES**
 - 6.1) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**
 - a) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1338-25 et avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 1 416 700,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2025 / Presentation and tabling of the draft by-law number 1338-25 and notice of motion – Borrowing by-law establishing capital expenditures and a loan in the amount of \$1,416,700.00 to finance the 2025 investment expenditures
 - 6.2) **CONTRATS / CONTRACTS**
 - a) Octroi du contrat pour la location avec option d'achat d'un chargeur sur roues / Awarding of a rental contract for the lease of a loader on wheels with option to purchase

- b) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat et l'installation d'un système de caméras de surveillance à l'hôtel de ville à même le fonds de roulement / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase and installation of surveillance cameras at City Hall from the working capital
- c) Octroi du contrat pour l'achat d'une camionnette avec benne basculante et chasse-neige / Awarding of the contract for the purchase of a pickup truck with a dump box and snowplow
- d) Octroi du contrat pour l'achat d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement / Awarding of the contract for the purchase of a 6-wheel truck with snow removal equipment
- e) Octroi du contrat pour la gestion des matières résiduelles – Appel d'offres 2023-SOU-320-020 (La Pêche) pour la collecte, le transport et la disposition des déchets et des matières recyclables pour les conteneurs municipaux dans les limites du territoire de la Municipalité de Chelsea (abroge et remplace la résolution numéro 343-24) / Awarding of the contract for the management of residual materials - Call for tenders 2023-SOU-320-020 (La Pêche) for the collection, transportation and disposal of garbage and recyclable materials for municipal containers within the territory of the Municipality of Chelsea (revokes and replaces resolution number 343-24)
- f) Octroi du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des encombrants / Awarding of the contract pour the collection, transportation and disposal of bulk items
- g) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat et l'installation de caissons membranaires supplémentaires à l'usine de filtration d'eau potable à même le fonds des contributions de croissance du secteur / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase and installation of additional membrane boxes for the water filtration plant from the sector's growth contribution fund
- h) Renouvellement du contrat pour les travaux de marquage et de lignage de chemins pour une année additionnelle / Renewal of the contract for road markings for an additional year
- i) Prolongation du contrat pour la location et l'entretien d'une imprimante / Extension of the contract for the rental and maintenance of a printer
- j) Octroi du contrat pour des services professionnels dans le cadre des élections de novembre 2025 / Awarding of the contract for professional services for the November 2025 elections

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

- a) Paiement des dépenses relatives à l'achat de produits chimiques pour le traitement des eaux usées à l'usine d'épuration du secteur centre-village / Payment of expenses for the purchase of chemical products for the wastewater treatment plant for the centre-village sector
- b) Paiement des dépenses relatives à l'achat de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable à l'usine de filtration du secteur centre-village / Payment of expenses for the purchase of chemical products for the water filtration plant for the centre-village sector
- c) Autorisation de dépenser et payer les achats de différents carburants en vrac pour une période de trois (3) ans / Authorization to spend and pay for the purchase of bulk fuels for a three (3) year period
- d) Autorisation de procéder à l'achat de 4 camions incendie provenant du Centre de gestion de l'équipement roulant / Authorization to purchase 4 fire trucks from the Wheeled equipment management Center

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

- a) Demande d'aide financière auprès de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement pour le projet d'agrandissement de l'usine de filtration d'eau potable du secteur centre-village / Grant application to Housing, Infrastructure and Communities Canada for the Canada Housing Infrastructure Fund for the expansion project of the water filtration plant for the centre-village sector

6.5) MANDATS / MANDATES

- a) Mandat pour la signature d'une servitude réelle et perpétuelle pour la propriété sise au 9, chemin de Hollow Glen / Mandate for the signature of a real and perpetual servitude for the property located at 9 chemin de Hollow Glen
- b) Mandat pour la signature d'une servitude réelle et perpétuelle pour la propriété sise au 173, chemin de la Montagne / Mandate for the signature of a real and perpetual servitude for the property located at 173 chemin de la Montagne

6.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Appui à la Municipalité de Sainte-Christine à l'égard de leur demande de modification du Code de la sécurité routière pour ajouter la notion de premier répondant / Support to the Municipality of Sainte-Christine in their request to modify the Highway Safety Code to add the notion of first responder

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Démission de l'Adjoint à l'administration et aux requêtes du Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable / Resignation of the Administration and Inquiries Assistant for the Public Works, Infrastructure and Sustainable Mobility Department
- b) Embauche de Monsieur Reda El Aouni au poste de Coordonnateur des travaux publics et de la mobilité durable / Hiring of Mr. Reda El Aouni as Public Works and Sustainable Mobility Coordinator

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

- a) Dérogation mineure – Marges latérales pour la construction d'un patio et d'un bâtiment accessoire – 37, chemin Emily-Carr – District électoral 2 / Minor exemption – Lateral setbacks for the construction of a patio and an accessory building – 37 chemin Emily-Carr – Electoral district 2

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

7.4) PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Adoption du règlement numéro 1328-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Corrections aux grilles des spécifications MIX2-CV-6 et MIX2-CV-1 – Précisions pour les usages mixtes et pour les constructions en saillie pour les habitations jumelées ou contigües / Adoption of by-law number 1328-24 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Corrections to the specification grids MIX2-CV-6 and MIX2-CV-1 – Clarifications for mixed uses and overhanging constructions for semi-detached or adjoining dwellings
- b) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1337-25 et avis de motion – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Règlement autorisant avec conditions les camions-cuisine sur les propriétés commerciales privées / Presentation and tabling of the first draft by-law number 1337-25 and notice of motion – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – By-law authorizing food trucks on private commercial properties, subject to conditions

- c) Adoption du projet de règlement numéro 1337-25 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Règlement autorisant avec conditions les camions-cuisine sur les propriétés commerciales privées / Adoption of the first draft by-law number 1337-25 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – By-law authorizing food trucks on private commercial properties, subject to conditions
- 7.6) **DIVERS / VARIOUS**
- 8) **ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT**
- a) Propositions de projets 2025 présentés au Fonds vert / 2025 project proposals presented to the Green Fund
- 9) **TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS, INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY**
- a) Adjudication suite à la vente aux enchères des équipements et machineries municipaux / Adjudication following the auction of municipal equipment and machinery
 - b) Demande à la MRC des Collines-de-l’Outaouais de soumettre une requête au ministère des Transports et de la Mobilité durable à l’égard du Plan d’action en sécurité routière pour radars photo / Request to the MRC des Collines-de-l’Outaouais to submit a application to the *Ministère des Transports et de la Mobilité durable* regarding the Road Safety Action Plan for photo radars
- 10) **LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE**
- a) Demande d’appui financier par Services aux aînés des Collines / Request for financial assistance from Des Collines Seniors’ Services
 - b) Nomination de la route 105 / Nomination of Route 105
- 11) **SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**
- a) Engagement de la municipalité afin d’implanter un service préhospitalier d’urgence (premiers répondants) / Commitment by the municipality to implement a prehospital emergency service (first responders)
- 12) **LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING**



ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 11 MARS 2025 – 19 h

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
MARCH 11, 2025 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.

La Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'utiliser un ton poli et respectueux en tout temps envers tous et de s'abstenir de propos incivils. En ce sens et selon les dispositions législatives à cet égard, les sessions du conseil doivent se dérouler avec politesse, calme, respect et dignité.

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2025, DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025 ET DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2025 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE EXTRAORDINARY SITTING HELD JANUARY 31, 2025, THE ORDINARY SITTING HELD FEBRUARY 4, 2025 AND THE EXTRAORDINARY SITTING HELD FEBRUARY 25, 2025**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
 - a) Liste des comptes payés du 16 janvier au 18 février 2025 au montant de 1 166 738,30 \$ / List of accounts paid from January 16 to February 18, 2025, in the amount of \$1,166,738.30
 - b) Amendements budgétaires mensuels – Janvier 2025 / January 2025 monthly budget amendments
 - c) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 15 janvier 2025 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the January 15, 2025 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
- 6) **SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES**
 - 6.1) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**
 - a) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1338-25 et avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 1 416 700,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2025 / Presentation and tabling of the draft by-law number 1338-25 and notice of motion – Borrowing by-law establishing capital expenditures and a loan in the amount of \$1,416,700.00 to finance the 2025 investment expenditures
 - 6.2) **CONTRATS / CONTRACTS**
 - a) Octroi du contrat pour la location avec option d'achat d'un chargeur sur roues / Awarding of a rental contract for the lease of a loader on wheels with option to purchase

- b) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat et l'installation d'un système de caméras de surveillance à l'hôtel de ville à même le fonds de roulement / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase and installation of surveillance cameras at City Hall from the working capital
- c) Octroi du contrat pour l'achat d'une camionnette avec benne basculante et chasse-neige / Awarding of the contract for the purchase of a pickup truck with a dump box and snowplow
- d) Octroi du contrat pour l'achat d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement / Awarding of the contract for the purchase of a 6-wheel truck with snow removal equipment
- e) Octroi du contrat pour la gestion des matières résiduelles – Appel d'offres 2023-SOU-320-020 (La Pêche) pour la collecte, le transport et la disposition des déchets et des matières recyclables pour les conteneurs municipaux dans les limites du territoire de la Municipalité de Chelsea (abroge et remplace la résolution numéro 343-24) / Awarding of the contract for the management of residual materials - Call for tenders 2023-SOU-320-020 (La Pêche) for the collection, transportation and disposal of garbage and recyclable materials for municipal containers within the territory of the Municipality of Chelsea (revokes and replaces resolution number 343-24)
- f) Octroi du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des encombrants / Awarding of the contract pour the collection, transportation and disposal of bulk items
- g) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat et l'installation de caissons membranaires supplémentaires à l'usine de filtration d'eau potable à même le fonds des contributions de croissance du secteur / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase and installation of additional membrane boxes for the water filtration plant from the sector's growth contribution fund
- h) Renouvellement du contrat pour les travaux de marquage et de lignage de chemins pour une année additionnelle / Renewal of the contract for road markings for an additional year
- i) Prolongation du contrat pour la location et l'entretien d'une imprimante / Extension of the contract for the rental and maintenance of a printer
- j) Octroi du contrat pour des services professionnels dans le cadre des élections de novembre 2025 / Awarding of the contract for professional services for the November 2025 elections

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

- a) Paiement des dépenses relatives à l'achat de produits chimiques pour le traitement des eaux usées à l'usine d'épuration du secteur centre-village / Payment of expenses for the purchase of chemical products for the wastewater treatment plant for the centre-village sector
- b) Paiement des dépenses relatives à l'achat de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable à l'usine de filtration du secteur centre-village / Payment of expenses for the purchase of chemical products for the water filtration plant for the centre-village sector
- c) Autorisation de dépenser et payer les achats de différents carburants en vrac pour une période de trois (3) ans / Authorization to spend and pay for the purchase of bulk fuels for a three (3) year period
- d) Autorisation de procéder à l'achat de 4 camions incendie provenant du Centre de gestion de l'équipement roulant / Authorization to purchase 4 fire trucks from the Wheeled equipment management Center

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

- a) Demande d'aide financière auprès de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement pour le projet d'agrandissement de l'usine de filtration d'eau potable du secteur centre-village / Grant application to Housing, Infrastructure and Communities Canada for the Canada Housing Infrastructure Fund for the expansion project of the water filtration plant for the centre-village sector

6.5) MANDATS / MANDATES

- a) Mandat pour la signature d'une servitude réelle et perpétuelle pour la propriété sise au 9, chemin de Hollow Glen / Mandate for the signature of a real and perpetual servitude for the property located at 9 chemin de Hollow Glen
- b) Mandat pour la signature d'une servitude réelle et perpétuelle pour la propriété sise au 173, chemin de la Montagne / Mandate for the signature of a real and perpetual servitude for the property located at 173 chemin de la Montagne

6.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Appui à la Municipalité de Sainte-Christine à l'égard de leur demande de modification du Code de la sécurité routière pour ajouter la notion de premier répondant / Support to the Municipality of Sainte-Christine in their request to modify the Highway Safety Code to add the notion of first responder

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Démission de l'Adjoint à l'administration et aux requêtes du Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable / Resignation of the Administration and Inquiries Assistant for the Public Works, Infrastructure and Sustainable Mobility Department
- b) Embauche de Monsieur Reda El Aouni au poste de Coordonnateur des travaux publics et de la mobilité durable / Hiring of Mr. Reda El Aouni as Public Works and Sustainable Mobility Coordinator

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

- a) Dérogation mineure – Marges latérales pour la construction d'un patio et d'un bâtiment accessoire – 37, chemin Emily-Carr – District électoral 2 / Minor exemption – Lateral setbacks for the construction of a patio and an accessory building – 37 chemin Emily-Carr – Electoral district 2

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

7.4) PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Adoption du règlement numéro 1328-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Corrections aux grilles des spécifications MIX2-CV-6 et MIX2-CV-1 – Précisions pour les usages mixtes et pour les constructions en saillie pour les habitations jumelées ou contigües / Adoption of by-law number 1328-24 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Corrections to the specification grids MIX2-CV-6 and MIX2-CV-1 – Clarifications for mixed uses and overhanging constructions for semi-detached or adjoining dwellings
- b) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1337-25 et avis de motion – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Règlement autorisant avec conditions les camions-cuisine sur les propriétés commerciales privées / Presentation and tabling of the first draft by-law number 1337-25 and notice of motion – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – By-law authorizing food trucks on private commercial properties, subject to conditions

- c) Adoption du projet de règlement numéro 1337-25 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Règlement autorisant avec conditions les camions-cuisine sur les propriétés commerciales privées / Adoption of the first draft by-law number 1337-25 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – By-law authorizing food trucks on private commercial properties, subject to conditions
- 7.6) **DIVERS / VARIOUS**
- 8) **ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT**
- a) Propositions de projets 2025 présentés au Fonds vert / 2025 project proposals presented to the Green Fund
- 9) **TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS, INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY**
- a) Adjudication suite à la vente aux enchères des équipements et machineries municipaux / Adjudication following the auction of municipal equipment and machinery
 - b) Demande à la MRC des Collines-de-l’Outaouais de soumettre une requête au ministère des Transports et de la Mobilité durable à l’égard du Plan d’action en sécurité routière pour radars photo / Request to the MRC des Collines-de-l’Outaouais to submit a application to the *Ministère des Transports et de la Mobilité durable* regarding the Road Safety Action Plan for photo radars
- 10) **LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE**
- a) Demande d’appui financier par Services aux aînés des Collines / Request for financial assistance from Des Collines Seniors’ Services
 - b) Nomination de la route 105 / Nomination of Route 105
- 11) **SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**
- a) Engagement de la municipalité afin d’implanter un service préhospitalier d’urgence (premiers répondants) / Commitment by the municipality to implement a prehospital emergency service (first responders)
- 12) **LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING**



ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 11 MARS 2025 – 19 h

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
MARCH 11, 2025 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.

La Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'utiliser un ton poli et respectueux en tout temps envers tous et de s'abstenir de propos incivils. En ce sens et selon les dispositions législatives à cet égard, les sessions du conseil doivent se dérouler avec politesse, calme, respect et dignité.

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2025, DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025 ET DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2025 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE EXTRAORDINARY SITTING HELD JANUARY 31, 2025, THE ORDINARY SITTING HELD FEBRUARY 4, 2025 AND THE EXTRAORDINARY SITTING HELD FEBRUARY 25, 2025**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
 - a) Liste des comptes payés du 16 janvier au 18 février 2025 au montant de 1 166 738,30 \$ / List of accounts paid from January 16 to February 18, 2025, in the amount of \$1,166,738.30
 - b) Amendements budgétaires mensuels – Janvier 2025 / January 2025 monthly budget amendments
 - c) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 15 janvier 2025 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the January 15, 2025 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
- 6) **SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES**
 - 6.1) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**
 - a) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1338-25 et avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 1 416 700,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2025 / Presentation and tabling of the draft by-law number 1338-25 and notice of motion – Borrowing by-law establishing capital expenditures and a loan in the amount of \$1,416,700.00 to finance the 2025 investment expenditures
 - 6.2) **CONTRATS / CONTRACTS**
 - a) Octroi du contrat pour la location avec option d'achat d'un chargeur sur roues / Awarding of a rental contract for the lease of a loader on wheels with option to purchase

- b) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat et l'installation d'un système de caméras de surveillance à l'hôtel de ville à même le fonds de roulement / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase and installation of surveillance cameras at City Hall from the working capital
- c) Octroi du contrat pour l'achat d'une camionnette avec benne basculante et chasse-neige / Awarding of the contract for the purchase of a pickup truck with a dump box and snowplow
- d) Octroi du contrat pour l'achat d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement / Awarding of the contract for the purchase of a 6-wheel truck with snow removal equipment
- e) Octroi du contrat pour la gestion des matières résiduelles – Appel d'offres 2023-SOU-320-020 (La Pêche) pour la collecte, le transport et la disposition des déchets et des matières recyclables pour les conteneurs municipaux dans les limites du territoire de la Municipalité de Chelsea (abroge et remplace la résolution numéro 343-24) / Awarding of the contract for the management of residual materials - Call for tenders 2023-SOU-320-020 (La Pêche) for the collection, transportation and disposal of garbage and recyclable materials for municipal containers within the territory of the Municipality of Chelsea (revokes and replaces resolution number 343-24)
- f) Octroi du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des encombrants / Awarding of the contract pour the collection, transportation and disposal of bulk items
- g) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat et l'installation de caissons membranaires supplémentaires à l'usine de filtration d'eau potable à même le fonds des contributions de croissance du secteur / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase and installation of additional membrane boxes for the water filtration plant from the sector's growth contribution fund
- h) Renouvellement du contrat pour les travaux de marquage et de lignage de chemins pour une année additionnelle / Renewal of the contract for road markings for an additional year
- i) Prolongation du contrat pour la location et l'entretien d'une imprimante / Extension of the contract for the rental and maintenance of a printer
- j) Octroi du contrat pour des services professionnels dans le cadre des élections de novembre 2025 / Awarding of the contract for professional services for the November 2025 elections

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

- a) Paiement des dépenses relatives à l'achat de produits chimiques pour le traitement des eaux usées à l'usine d'épuration du secteur centre-village / Payment of expenses for the purchase of chemical products for the wastewater treatment plant for the centre-village sector
- b) Paiement des dépenses relatives à l'achat de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable à l'usine de filtration du secteur centre-village / Payment of expenses for the purchase of chemical products for the water filtration plant for the centre-village sector
- c) Autorisation de dépenser et payer les achats de différents carburants en vrac pour une période de trois (3) ans / Authorization to spend and pay for the purchase of bulk fuels for a three (3) year period
- d) Autorisation de procéder à l'achat de 4 camions incendie provenant du Centre de gestion de l'équipement roulant / Authorization to purchase 4 fire trucks from the Wheeled equipment management Center

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

- a) Demande d'aide financière auprès de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement pour le projet d'agrandissement de l'usine de filtration d'eau potable du secteur centre-village / Grant application to Housing, Infrastructure and Communities Canada for the Canada Housing Infrastructure Fund for the expansion project of the water filtration plant for the centre-village sector

6.5) MANDATS / MANDATES

- a) Mandat pour la signature d'une servitude réelle et perpétuelle pour la propriété sise au 9, chemin de Hollow Glen / Mandate for the signature of a real and perpetual servitude for the property located at 9 chemin de Hollow Glen
- b) Mandat pour la signature d'une servitude réelle et perpétuelle pour la propriété sise au 173, chemin de la Montagne / Mandate for the signature of a real and perpetual servitude for the property located at 173 chemin de la Montagne

6.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Appui à la Municipalité de Sainte-Christine à l'égard de leur demande de modification du Code de la sécurité routière pour ajouter la notion de premier répondant / Support to the Municipality of Sainte-Christine in their request to modify the Highway Safety Code to add the notion of first responder

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Démission de l'Adjoint à l'administration et aux requêtes du Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable / Resignation of the Administration and Inquiries Assistant for the Public Works, Infrastructure and Sustainable Mobility Department
- b) Embauche de Monsieur Reda El Aouni au poste de Coordonnateur des travaux publics et de la mobilité durable / Hiring of Mr. Reda El Aouni as Public Works and Sustainable Mobility Coordinator

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

- a) Dérogation mineure – Marges latérales pour la construction d'un patio et d'un bâtiment accessoire – 37, chemin Emily-Carr – District électoral 2 / Minor exemption – Lateral setbacks for the construction of a patio and an accessory building – 37 chemin Emily-Carr – Electoral district 2

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

7.4) PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Adoption du règlement numéro 1328-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Corrections aux grilles des spécifications MIX2-CV-6 et MIX2-CV-1 – Précisions pour les usages mixtes et pour les constructions en saillie pour les habitations jumelées ou contigües / Adoption of by-law number 1328-24 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Corrections to the specification grids MIX2-CV-6 and MIX2-CV-1 – Clarifications for mixed uses and overhanging constructions for semi-detached or adjoining dwellings
- b) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1337-25 et avis de motion – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Règlement autorisant avec conditions les camions-cuisine sur les propriétés commerciales privées / Presentation and tabling of the first draft by-law number 1337-25 and notice of motion – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – By-law authorizing food trucks on private commercial properties, subject to conditions

- c) Adoption du projet de règlement numéro 1337-25 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Règlement autorisant avec conditions les camions-cuisine sur les propriétés commerciales privées / Adoption of the first draft by-law number 1337-25 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – By-law authorizing food trucks on private commercial properties, subject to conditions
- 7.6) **DIVERS / VARIOUS**
- 8) **ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT**
- a) Propositions de projets 2025 présentés au Fonds vert / 2025 project proposals presented to the Green Fund
- 9) **TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS, INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY**
- a) Adjudication suite à la vente aux enchères des équipements et machineries municipaux / Adjudication following the auction of municipal equipment and machinery
 - b) Demande à la MRC des Collines-de-l’Outaouais de soumettre une requête au ministère des Transports et de la Mobilité durable à l’égard du Plan d’action en sécurité routière pour radars photo / Request to the MRC des Collines-de-l’Outaouais to submit a application to the *Ministère des Transports et de la Mobilité durable* regarding the Road Safety Action Plan for photo radars
- 10) **LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE**
- a) Demande d’appui financier par Services aux aînés des Collines / Request for financial assistance from Des Collines Seniors’ Services
 - b) Nomination de la route 105 / Nomination of Route 105
- 11) **SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**
- a) Engagement de la municipalité afin d’implanter un service préhospitalier d’urgence (premiers répondants) / Commitment by the municipality to implement a prehospital emergency service (first responders)
- 12) **LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING**

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que l'ordre du
jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le procès-
verbal de la session extraordinaire du 31 janvier 2025, celui de la session
ordinaire du 4 février 2025 et celui de la session extraordinaire du 25 février
2025 soient et sont par la présente adoptés.

SESSION EXTRAORDINAIRE – 31 JANVIER 2025

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 31 janvier 2025 à 9 h en présentiel et par visioconférence à la bibliothèque municipale située au 100, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS en présentiel les conseillères Cybèle Wilson et Kimberly Chan, et les conseillers Dominic Labrie et Christopher Blais, sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT PRÉSENTS par visioconférence la conseillère Rita Jain et le conseiller Enrico Valente.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS en présentiel Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière, Me Charles-Hervé Aka, Directeur du Service des affaires juridiques et du greffe, Mme Maude Prud'homme-Séguin, Responsable des communications, et Mme Marie-Pier Drolet, Agente aux communications, et par visioconférence Mme Christine Séguin, Greffière adjointe.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 14 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte à 9 h 09.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

22-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 31 JANVIER 2025

23-25

ENTENTE DE RÈGLEMENT HORS COUR – DOSSIER 550-17-010932-190

ATTENDU QU'UN litige perdure depuis plusieurs années à l'égard d'érosion et de travaux de stabilisation d'une propriété en bordure du ruisseau Chelsea;

ATTENDU QUE des discussions et diverses démarches ont eu lieu à maintes reprises au fil du temps avec les représentants de la Municipalité ainsi que toutes les parties prenantes à l'affaire;

ATTENDU QU'UNE offre a été présentée à la Municipalité dans le but de régler le dossier une fois pour toutes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil accepte le règlement hors cour dans le dossier de la cour 550-17-010932-190.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la firme d'avocats RPGL à préparer tous les documents légaux à cet égard.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le Maire Pierre Guénard demande le vote :

POUR

- Enrico Valente
- Cybèle Wilson
- Kimberly Chan
- Christopher Blais

CONTRE

- Rita Jain
- Dominic Labrie

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

* La conseillère Cybèle Wilson quitte son siège à 9 h 27.

24-25

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que cette session extraordinaire soit levée à 9 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 4 février 2025 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, et les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais, sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS en présentiel Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière, Me Charles-Hervé Aka, Directeur du Service des affaires juridiques et du greffe et Mme Stéphanie Desforges, agente aux communications.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 15 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

25-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter :

- 5 h) Dépôt d'une lettre de M. Marc Freedman et propriétaires de petites entreprises à Chelsea concernant les frais des permis d'affaires pour location à court terme
- 5 i) Dépôt d'une pétition des hôtes de Chelsea pour les locations à court terme concernant les frais des permis d'affaires
- 6.5 a) Mandat pour l'évaluation marchande des lots 6 274 715, 6 274 716, 6 274 717 et 6 274 718 au cadastre du Québec – Dossier 550-05-16353-248

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

25-25 (suite)

- 6.6 d) Proclamation des journées de la persévérance scolaire #JPS2025 du 10 au 14 février 2025
- 6.6 e) Demande au gouvernement provincial d'intervenir auprès du Centre de services scolaires des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) pour la construction d'une école à Chelsea

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-25

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 14 janvier 2025 soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 3 DÉCEMBRE 2024 AU 15 JANVIER 2025 AU MONTANT DE 1 921 755.01 \$

DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – DÉCEMBRE 2024

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 6 NOVEMBRE ET DU 4 DÉCEMBRE 2024 ET QUE CES DOCUMENTS SOIENT CONSERVÉS AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE, 2024, ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.205

DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024

DÉPÔT DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE GATINEAU PRÉPARÉ PAR L'ABV DES 7 DATÉE DE JUIN 2023

DÉPÔT DE L'ÉVALUATION DE LA CONDITION DES CHAUSSÉES PRÉPARÉE PAR SNC LAVALIN DATÉE DU 21 DÉCEMBRE 2022

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE M. MARC FREEDMAN ET PROPRIÉTAIRES DE PETITES ENTREPRISES À CHELSEA CONCERNANT LES FRAIS DES PERMIS D'AFFAIRES POUR LOCATION À COURT TERME

DÉPÔT D'UNE PÉTITION DES HÔTES DE CHELSEA POUR LES LOCATIONS À COURT TERME CONCERNANT LES FRAIS DES PERMIS D'AFFAIRES

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

27-25

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1334-25 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 390 000,00 \$ POUR FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2025

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt pour la réalisation de divers projets d'investissement prévus pour 2025;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le « Règlement numéro 1334-25 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 1 390 000,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2025 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28-25

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES SYSTÈMES SEPTIQUES AVEC TRAITEMENT TERTIAIRE COMPORTANT UN REJET DANS L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le contrat pour le programme de suivi environnemental des systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement est échu;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à un appel d'offres pour ce contrat pour une période de trois (3) ans avec possibilité de renouvellement de deux (2) années additionnelles;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, 4 soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 29 janvier 2025 :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)
Premier Tech Eau & Environnement Ltée	218 918,15 \$
Consult'Eau	238 995,31 \$
Le Groupe SCP Environnement Inc.	262 669,02 \$
Management Simo Inc.	305 440,75 \$

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

28-25 (suite)

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Premier Tech Eau & Environnement Ltée est conforme et recommandée par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les coûts reliés au programme de suivi environnemental des systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement seront payés à même le budget de fonctionnement et facturés aux citoyens possédant ce type de système septique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour le programme de suivi environnemental des systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement pour une période de trois (3) ans au montant de 218 918,15 \$, incluant les taxes, à la compagnie Premier Tech Eau & Environnement Ltée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-490-20-459 (Contrat systèmes tertiaires avec rejet) pour 2025 et seront budgétés annuellement pour la durée du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29-25

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT D'UNE REMORQUE À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2025, l'achat d'une remorque pour transporter les tracteurs à gazon a été approuvé et un montant net de 19 500,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie 9149-0847 Québec inc. (Remorques Gator) pour l'achat de cette remorque;

ATTENDU QUE la compagnie 9149-0847 Québec inc. (Remorques Gator) a soumis un prix de 11 055,36 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

29-25 (suite)

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 9149-0847 Québec inc. (Remorques Gator) est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 9149-0847 Québec inc. (Remorques Gator) au montant de 11 055,36 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'une remorque représente un montant net de 10 095,02 \$;

ATTENDU QUE l'achat de la remorque sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une remorque pour transporter les tracteurs à gazon au montant de 11 055,36 \$, incluant les taxes, à la compagnie 9149-0847 Québec inc. (Remorques Gator) et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 10 095,02 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Transport).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30-25

PROGRAMMATION DES TRAVAUX ASSOCIÉE À LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu :

- QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

30-25 (suite)

- QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le Maire Pierre Guénard demande le vote :

POUR

- Kimberly Chan
- Christopher Blais
- Cybèle Wilson
- Enrico Valente
- Rita Jain

CONTRE

- Dominic Labrie

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

31-25

MANDAT POUR L'ÉVALUATION MARCHANDE DES LOTS 6 274 715, 6 274 716, 6 274 717 ET 6 274 718 AU CADASTRE DU QUÉBEC – DOSSIER 550-05-016353-248

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a transmis un avis d'expropriation lequel fut signifié le 2 août 2024 et inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau le 12 août 2024 sous le numéro 28 887 828;

ATTENDU que la Municipalité de Chelsea est devenue propriétaire des lots 6 274 715, 6 274 716, 6 274 717 et 6 274 718 au cadastre du Québec le 6 décembre 2024 suivant un avis de transfert de droit déposé au tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, en vertu de l'article 38 de la *Loi concernant l'expropriation*;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite obtenir l'évaluation marchande des lots 6 274 715, 6 274 716, 6 274 717 et 6 274 718 du cadastre du Québec dans le but de régler le montant de la contrepartie pour le transfert des lots ci-avant mentionnés;

ATTENDU QUE l'établissement de la juste valeur marchande est nécessaire dans un contexte d'acquisition par voie d'expropriation;

ATTENDU QU'IL y a lieu de mandater un évaluateur agréé et d'obtenir une évaluation marchande indépendante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil mandate la firme Paris, Ladouceur & Associés Inc., évaluateurs immobiliers professionnels, au montant de 8 500,00 \$ plus taxes, afin d'établir la juste valeur marchande des lots ci-avant décrits.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-419 (Honoraires professionnels – Autres).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32-25

DÉPLOIEMENT DE LA COUVERTURE CELLULAIRE

ATTENDU QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

32-25 (suite)

ATTENDU QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

ATTENDU QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

ATTENDU QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

ATTENDU QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE malgré la position stratégique des tours sur le territoire, il est primordial de les analyser et de les recalibrer pour assurer une couverture optimale pour tous;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu de demander au gouvernement fédéral ainsi qu'à tous les partis :

- d'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;
- de transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;
- de transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

32-25 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33-25

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2025

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

ATTENDU QUE CAP Santé Outaouais, membre régional du Mouvement Santé mentale Québec, et les organisations collaboratrices de partout au Québec lancent en cette journée leur campagne de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge »;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

ATTENDU QU'IL a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil proclame le 13 mars 2025 comme étant la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34-25

MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

ATTENDU QUE le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

34-25 (suite)

ATTENDU QUE la bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'histoire auxquels ils appartiennent;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

ATTENDU QUE la bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement;

ATTENDU QU'EN fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement, la bibliothèque est au cœur de la vie des gens;

ATTENDU QUE la bibliothèque soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, elle occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel, elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde;

ATTENDU QUE comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;

ATTENDU QUE le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

ATTENDU QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu, afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, que la Municipalité de Chelsea reconnaisse officiellement :

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

34-25 (suite)

- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35-25

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE #JPS2025 DU 10 AU 14 FÉVRIER 2025

ATTENDU QUE l'édition 2025 des Journées de la persévérance scolaire #JPS2025 aura lieu du 10 au 14 février 2025 sous le thème « *La persévérance fait toute la différence* »;

ATTENDU QU'IL est important de souligner la persévérance scolaire et la réussite éducative pour faire grimper la motivation des enfants, des adolescents, des adultes en formation, et des familles et les encourager dans leur cheminement scolaire respectif;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire mettent en lumière l'importance de valoriser chaque effort et chaque étape du parcours éducatif, et de reconnaître que la réussite repose sur la persévérance, les apprentissages et les soutiens collectifs;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la persévérance;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil proclame les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité sous le thème « *La persévérance fait toute la différence* ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de proclamer :

- Que nous sommes fiers de valoriser l'éducation et de souligner l'importance de la persévérance scolaire;

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

35-25 (suite)

- Que la persévérance est un enjeu de société et que nous avons tous un rôle à jouer pour soutenir les jeunes, leur permettre de s'épanouir et développer leur plein potentiel dans un environnement propice à leur réussite;
- Qu'en tant qu'élus, nous encourageons les jeunes et les adultes en formation de notre territoire à persévérer jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification; et
- Qu'en soutenant la persévérance scolaire et la réussite éducative, nous contribuons collectivement au développement économique, social, culturel et communautaire de notre région et du Québec.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

36-25

DEMANDE AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL D'INTERVENIR AUPRÈS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES PORTAGES-DE- L'OUTAOUAIS (CSSPO) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE À CHELSEA

ATTENDU QUE l'École Grand-Boisé est la seule école primaire francophone de la Municipalité de Chelsea et qu'elle est à pleine capacité malgré deux agrandissements effectués;

ATTENDU QUE le récent agrandissement ne répond plus aux besoins de la population;

ATTENDU QUE le récent rapport de la planification des besoins d'ajout d'espace 2026-2036, daté du 11 décembre 2024, du CSSPO, relève l'importance d'un besoin de 14 classes supplémentaires d'ici 2027 pour la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait connaître ses inquiétudes à cet égard au CSSPO depuis 2019 par le biais des résolutions numéros 68-19, 77-22 et 145-23;

ATTENDU QUE ce besoin de 14 classes n'est pas possible d'être ajouté à l'École Grand-Boisé et il est donc impératif de construire une 2^e école sur le territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'EN vertu de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le CSSPO a fait connaître ses besoins à la Municipalité de Chelsea pour la construction d'une 2^e école;

ATTENDU QUE suite à l'annonce de juin 2023, la Municipalité de Chelsea a respecté toutes les exigences de la *LIP* pour acquérir les lots identifiés pour la construction de la nouvelle école francophone sur le territoire de la Municipalité de Chelsea et qu'elle est prête à transmettre ces lots au CSSPO à cet effet dans les plus brefs délais;

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

36-25 (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité a confirmé son engagement à transmettre les lots ci-avant mentionnés par la résolution 260-24 adoptée le 20 août 2024;

ATTENDU QU'À la fin du mois de janvier 2025, le CSSPO a informé la Municipalité de Chelsea que la construction de l'école prévue sur son territoire était mise en pause en attente de disponibilités financières du ministère de l'Éducation;

ATTENDU QUE cette décision met en péril la réussite éducative d'environ 300 élèves de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE la nouvelle école se veut en effet une école de marcheurs, située en plein cœur du centre-village, et s'inscrit dans le cadre du plan stratégique « Chelsea 2040 : Naturel. Connecté. Régénératif. » adopté le 3 octobre 2023 de même que dans le plan directeur de transport actif adopté le 2 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Maire, appuyé à l'unanimité et résolu de demander au Ministre de l'Éducation de prioriser la construction d'une nouvelle école primaire dans la Municipalité de Chelsea, tel qu'annoncé et prévu en juin 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de demander au Ministre de l'Éducation :

- de continuer à inscrire la construction de la nouvelle école primaire à Chelsea au Plan Quinquennal d'Immobilisations 2025-2026 et années subséquentes jusqu'à l'ouverture de cette dernière;
- de garantir la disponibilité des fonds nécessaires à la construction de cette nouvelle école au budget 2025 et années subséquentes jusqu'à l'ouverture de cette dernière.

IL EST DE PLUS RÉSOLU :

- de demander au Ministre responsable de l'Outaouais et au Député de Gatineau de soutenir les demandes et de porter la voix des familles de Chelsea en attente d'une nouvelle école dans leur communauté auprès du gouvernement;
- de transmettre cette résolution au Ministre de l'Éducation, au Ministre responsable de l'Outaouais, au Député de Gatineau, au préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et au CSSPO.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

37-25

DÉROGATION MINEURE – MARGES LATÉRALES POUR LA CONSTRUCTION D'UN PATIO ET D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE – 37, CHEMIN EMILY-CARR – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 172 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 37, chemin Emily-Carr, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction des éléments suivants à des distances moindre que celles stipulées au règlement de zonage numéro 1215-22 :

1. un patio à une distance de 0,53 m et 0,91 m de la ligne latérale de la propriété, plutôt qu'à 1,5 mètre;
2. une remise et sa fondation à 0,43 m de la limite latérale du terrain au lieu de 1,5 m;
3. des pas japonais à 1,3 m de la limite latérale au lieu de 1,5 m;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 15 janvier 2025;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 22 janvier 2025, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyé par courtoisie aux voisins concernés;

ATTENDU QUE les propriétaires des lots voisins concernés par cette demande ont exprimés par écrit leur accord à la dérogation proposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 164 172 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 37, chemin Emily-Carr, afin d'autoriser la construction d'un patio à une distance de 0,53 m et 0,91 m de la ligne latérale de la propriété, plutôt qu'à 1,5 mètre, d'une remise et sa fondation à 0,43 m de la limite latérale du terrain au lieu de 1,5 m et de pas japonais à 1,3 m de la limite latérale au lieu de 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

38-25

DÉROGATION MINEURE – HAUTEUR D'UNE CLÔTURE MITOYENNE ENTRE UNE PROPRIÉTÉ ET LA VOIE VERTE CHELSEA – 24, CHEMIN OLMSTEAD – DISTRICT ÉLECTORAL 1

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 407 268 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 24, chemin Olmstead, a présenté à la Municipalité une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une clôture mitoyenne d'une hauteur de 2,5 m au lieu de 2 m, sur une longueur maximale de 40 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 15 janvier 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité a modifié le tracé de la Voie Verte Chelsea (VVC) dans le but de rendre la traversée de la route 105 plus sécuritaire pour les usagers;

ATTENDU QUE la Municipalité a dû retirer la clôture du 24 chemin Olmstead dans le cadre de ces travaux et souhaite désormais réinstaller une nouvelle clôture en guise de compensation au propriétaire;

ATTENDU QUE la hauteur de 2,5 mètres est nécessaire puisque la chaussée de la Voie Verte Chelsea est plus élevée que la cour arrière du 24 chemin Olmstead;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 22 janvier 2025, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyé par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 407 268 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 24, chemin Olmstead, afin de permettre la construction d'une clôture mitoyenne d'une hauteur de 2,5 m au lieu de 2 m.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

39-25

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – MODIFICATIONS À UNE DEMANDE PIIA DÉJÀ APPROUVÉE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN IMMEUBLE MULTIOGEMENT – LOT 6 164 162 AU CADASTRE DU QUÉBEC, CHEMIN JEAN-PAUL LEMIEUX – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 164 162 au cadastre du Québec, situé sur le chemin Jean-Paul Lemieux, a présenté une demande d'approbation d'un PIIA pour apporter des modifications à une demande de PIIA déjà approuvée en 2023 pour l'aménagement d'un immeuble multilogement;

ATTENDU QUE les modifications concernent le retrait d'un revêtement autour des portes de garage menant aux stationnements souterrains, ainsi que le prolongement de la toiture au-dessus des balcons;

ATTENDU QUE l'implantation proposée doit être conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 15 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil **refuse** la demande de retirer le revêtement autour des portes de garage, mais **approuve** la demande de prolonger la toiture au-dessus des balcons, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour apporter des modifications à une demande de PIIA déjà approuvée pour l'aménagement d'un immeuble multilogement et ce, en faveur du lot 6 164 162 au cadastre du Québec, situé sur le chemin Jean-Paul Lemieux.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40-25

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU BÂTIMENT ACCESSOIRE POUR UN COMMERCE – 14, CHEMIN SCOTT – DISTRICT ÉLECTORAL 3

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 387 773 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 14, chemin Scott, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le but d'approuver l'aménagement d'un nouveau bâtiment accessoire qui sera utilisé pour entreposer des bacs à compost et du mobilier de jardin;

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

40-25 (suite)

ATTENDU QUE le design, la couleur et les matériaux des bâtiments accessoires proposés s'harmonisent aux constructions environnantes et au bâtiment principal;

ATTENDU QUE le bâtiment proposé doit être conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 4 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'aménagement d'un nouveau bâtiment accessoire qui sera utilisé pour entreposer des bacs à compost et du mobilier de jardin et ce, en faveur du lot 6 387 773 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 14, chemin Scott.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

41-25

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CONSTRUCTION D'UNE VÉRANDA – 65, CHEMIN DE LAMOILLE – DISTRICT ÉLECTORAL 6

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 289 497 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 65, chemin de Lamoille, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le but d'approuver l'aménagement d'une véranda;

ATTENDU QUE le design, la couleur et les matériaux des bâtiments accessoires proposés s'harmonisent au bâtiment principal;

ATTENDU QUE le bâtiment proposé doit être conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 4 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'aménagement d'une véranda et ce, en faveur du lot 6 289 497 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 65, chemin de Lamoille.

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

41-25 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

42-25

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AJOUT D'UNE NOUVELLE ENSEIGNE SUR POTEAU EXISTANT POUR UN COMMERCE – 457, ROUTE 105 – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 636 08 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 457, route 105, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le but d'autoriser l'installation d'une nouvelle enseigne sur un poteau collectif;

ATTENDU QUE l'enseigne mesure 1,52 m x 1,17 m (60 x 46 pouces), composée d'un panneau d'aluminium de type alupanel recouvert d'un vinyle qui simule l'apparence du bois et un lettrage en relief en PVC;

ATTENDU QUE les matériaux sont les mêmes que les enseignes existantes installées sur la structure commune en bois montée sur un socle de pierre et qu'elle sera éclairée par les lampes en tête d'oise existantes;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 15 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour une nouvelle enseigne sur poteau existant pour un commerce situé au 457, route 105.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

43-25

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AJOUT D'UNE ENSEIGNE ATTACHÉE SUR UN BÂTIMENT POUR UN COMMERCE – 183, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 6

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 546 608 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 183, chemin d'Old Chelsea, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le but de faire approuver une enseigne attachée sur un bâtiment pour un commerce;

ATTENDU QUE l'enseigne originale soumise l'an dernier a obtenu une recommandation négative des membres ayant été jugée trop imposante et ayant un impact trop important sur l'architecture et la façade du bâtiment;

ATTENDU QUE le commerçant propose une nouvelle enseigne de 2,4 m x 0,6 m attachée au bâtiment en suspension installée au-dessus de la porte d'entrée;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 15 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA au 183, chemin d'Old Chelsea, pour une enseigne attachée sur un bâtiment pour un commerce.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

44-25

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – LOT 2 635 160 AU CADASTRE DU QUÉBEC – 141, CHEMIN DE LA MONTAGNE – DISTRICT ÉLECTORAL 6

ATTENDU QU'UNE demande de PPCMOI a été déposée à la Municipalité de Chelsea afin d'autoriser les usages mixtes et les kiosques de vente sur le lot 2 635 160 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 141, chemin de la Montagne, puisque le règlement de zonage numéro 1215-22 ne permet pas actuellement la mixité d'usage et les kiosques de vente sur ce lot de la zone « MUL-RU-1 »;

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

44-25 (suite)

ATTENDU QUE la demande est conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, puisque les activités résidentielles et commerciales sont autorisées dans les aires d'affectation rurale avec conditions;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22, puisque les activités résidentielles et commerciales sont autorisées dans les aires d'affectation rurale avec conditions;

ATTENDU QUE le projet particulier de construction doit être conforme aux critères d'évaluation énoncés aux articles 3.2.1 et 3.2.2 du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE les dispositions pour lesquelles l'outil de projet particulier de construction est utilisé sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce projet lors de la réunion du 15 janvier 2024;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation sera organisée et tenue au cours des prochains mois pour recueillir les commentaires des résidents de Chelsea au sujet de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil adopte, en vertu du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant la propriété située au 141, chemin de la Montagne afin d'autoriser, malgré la grille des spécifications de la zone MUL-RU-1 du règlement de zonage numéro 1215-22, l'usage mixte et les kiosques de vente.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

45-25

AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE ET RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE, CHEMIN LONERGAN

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 964 au cadastre du Québec, située à l'intersection sud-est des chemins d'Old Chelsea et Lonergan, a obtenu l'approbation par la résolution numéro 90-24 d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un projet intégré de 5 bâtiments de 20 logements;

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

45-25 (suite)

ATTENDU QUE le projet doit être branché aux infrastructures municipales d'égouts et d'aqueducs et qu'une entente relative à des travaux municipaux doit être signée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 725-08 sur les ententes relatives à des travaux municipaux, l'entente relative à des travaux municipaux suivant la résolution numéro 90-24 et concernant le lot 2 635 964 au cadastre du Québec, et conformément :

- Aux dispositions de l'entente relative à des travaux municipaux intitulée « Projet intégré de 5 bâtiments de 20 logements – 23 et 27, chemin d'Old Chelsea et 7, 11 et 15, chemin Lonergan ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

46-25

AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT DE SERVICES DE NATURE TECHNIQUE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC POUR DES TRAVAUX DE BALAYAGE SUR LE CHEMIN D'OLD CHELSEA ET LE TRONÇON SUD DE LA ROUTE 105 POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS

ATTENDU QUE le 25 avril 2022, la Municipalité a signé une entente de trois (3) ans avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) pour le balayage du chemin d'Old Chelsea et le tronçon sud de la route 105 et que celle-ci est échue;

ATTENDU QUE cette entente stipule que la Municipalité va procéder annuellement au balayage du chemin d'Old Chelsea et du tronçon sud de la route 105 (entre le sommet de la côte d'un mille et l'intersection du chemin d'Old Chelsea) appartenant au MTMDQ en contrepartie d'une contribution financière;

ATTENDU QUE la Municipalité et le MTMDQ désire renouveler cette entente pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU QU'UN contrat de services de nature technique de trois ans a été négocié pour un montant de 9 279,00 \$ pour 2025 et indexé annuellement pour les années 2026 et 2027;

ATTENDU QUE le MTMDQ déposera un contrat de services de nature technique pour le balayage du chemin d'Old Chelsea et le tronçon sud de la route 105;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a analysé le contrat et recommande son approbation;

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

46-25 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu d'approuver le contrat de services de nature technique avec le MTMDQ pour les travaux de balayage du chemin d'Old Chelsea et du tronçon sud de la route 105 pour les années 2025, 2026 et 2027 selon les conditions stipulées dans l'entente.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

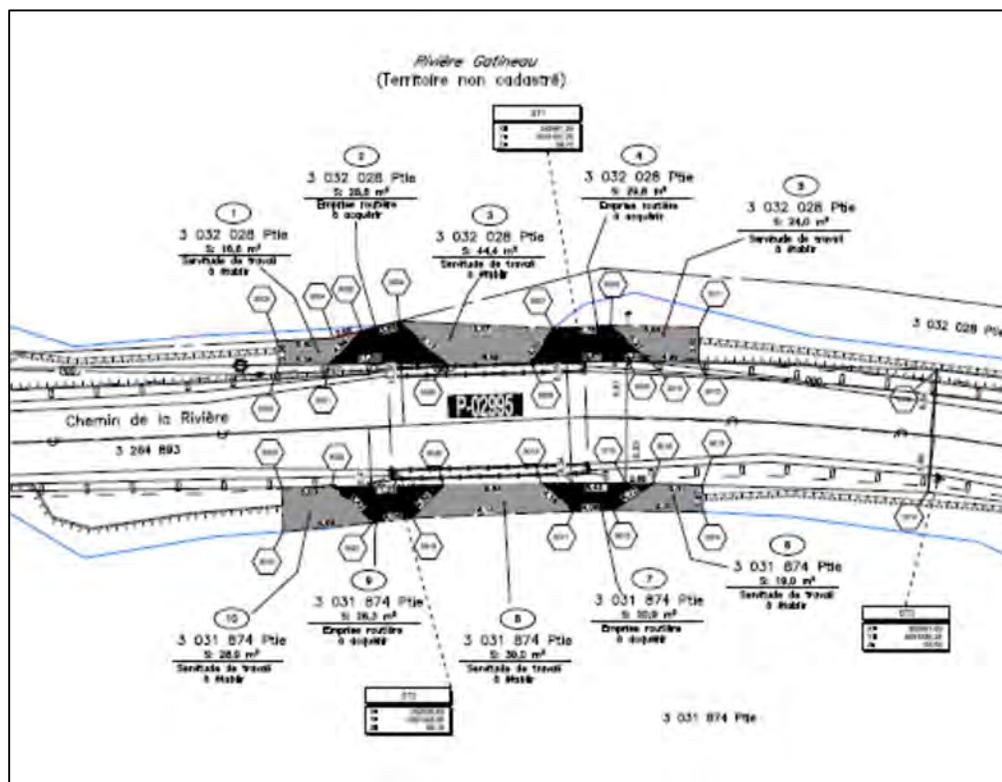
47-25

MODIFICATION DE LA VOCATION DE PARCELLES DE TERRAIN

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) prévoit effectuer des travaux au pont sur le chemin de la Rivière identifié comme étant le pont P-02995;

ATTENDU QUE pour effectuer les travaux, le ministère doit acquérir des parcelles de terrain de la Municipalité de Chelsea, telles qu'identifiées au plan soumis portant le numéro AA-8907-154-08-1498 daté du 16 juillet 2024;

ATTENDU QUE ces parcelles sont décrites au plan comme étant les parcelles 2 et 4 et sont composées d'une partie du lot 3 032 028 au cadastre du Québec;



SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

47-25 (suite)

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier la vocation des parcelles visées, lesquelles font partie du domaine public, et de les affecter au domaine privé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu de modifier la vocation des parcelles 2 et 4, étant une partie du lot 3 032 028 au cadastre du Québec, lesquelles font partie du domaine public, et de les affecter au domaine privé.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

48-25

AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE TRAVAUX AU PONT P-02995 SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) prévoit effectuer des travaux au pont sur le chemin de la Rivière identifié comme étant le pont P-02995;

ATTENDU QUE les travaux projetés consistent à réparer les fondations et à remplacer le tablier du pont;

ATTENDU QUE les travaux sont prévus en 2025-26 et pour effectuer les travaux, le ministère doit acquérir des parcelles de terrain (parcelles 2 et 4) et obtenir des servitudes de travail temporaires (parcelles 1, 3 et 5), le tout tel qu'identifié au plan soumis portant le numéro AA-8907-154-08-1498 daté du 16 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu d'autoriser la signature d'une entente avec le MTMDQ dans le cadre des travaux au pont P-02995 sur le chemin de la Rivière selon les modalités établies à ladite entente, d'autoriser la signature de tous les documents nécessaires pour la cession des parcelles 2 et 4 ainsi que pour la servitude de travail temporaire sur les parcelles 1, 3 et 5, le tout tel qu'identifié au plan mentionné ci-avant.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater Me Megan Throop, notaire, pour la préparation de tous les documents nécessaires.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

49-25

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA ET LA FAB SUR MILL

ATTENDU QU'UN protocole d'entente a été signé avec La Fab sur Mill, tel qu'il appert de la résolution 267-22;

ATTENDU QUE l'entente arrive à échéance le 15 septembre 2025 et qu'il y a lieu de la renouveler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil mandate la direction générale pour négocier et renouveler le protocole d'entente entre la Municipalité de Chelsea et La Fab sur Mill pour promouvoir la vie culturelle et artistique sur le territoire de Chelsea, pour une période additionnelle et successive d'un minimum de cinq (5) ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-702-90-970 (Contributions à des organismes – Autres organismes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50-25

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE AUX ARÉNAS DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté, lors d'une session ordinaire du conseil municipal tenue le 5 février 2019, la résolution portant le numéro 52-19 aux fins d'accepter l'entente intermunicipale à intervenir entre les municipalités de Val-des-Monts, La Pêche, Chelsea et Cantley à l'égard des arénas sur leur territoire;

ATTENDU que l'entente relative aux arénas de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a pour objet de soutenir financièrement les arénas du territoire;

ATTENDU QUE l'entente arrive à échéance le 31 décembre 2025 et qu'il y a lieu de la renouveler;

ATTENDU que les municipalités participantes fournissent une contribution financière à l'organisme gestionnaire Loisir Sport Outaouais, qui en revanche, s'occupe de la répartition des fonds pour subvenir aux besoins des arénas de ces municipalités, selon les critères déterminés dans l'entente relative aux arénas de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU que l'entente spécifie que la municipalité ou la corporation qui fournit le service doit offrir à l'Association de hockey mineur du territoire les heures de glace suffisantes à tarif préférentiel tout en ayant accès à un soutien financier pour réparation, tel que défini dans l'entente relative aux arénas de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

SESSION ORDINAIRE – 4 FÉVRIER 2025

50-25 (suite)

ATTENDU que le partage d'heures subventionnées entre les arénas doit être équitable;

ATTENDU que l'aréna municipal et communautaire du Centre Meredith adhère à l'entente de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et l'Association d'Hockey mineur afin de pouvoir bénéficier du partage des heures subventionnées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil mandate la direction générale à négocier et renouveler l'entente des arénas de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en collaboration avec l'Association du Hockey mineur des Collines, les municipalités participantes et Loisir Sport Outaouais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-30-970 (Contributions à des organismes – Autres organismes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51-25

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que cette session ordinaire soit levée à 21 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire

SESSION EXTRAORDINAIRE – 25 FÉVRIER 2025

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 25 février 2025 à 18 h par visioconférence conformément à l'article 51 de la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, et à l'article 164.1 modifié du *code municipal*.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, et les conseillers Dominic Labrie et Christopher Blais, sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS en présentiel Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière, Me Charles-Hervé Aka, Directeur du Service des affaires juridiques et du greffe, M. Robert Binette, Directeur général adjoint et Directeur du Service des Finances, et Mme Christine Séguin, Greffière adjointe.

ÉTAIT ABSENT le conseiller Enrico Valente.

Une période de questions fut tenue, à laquelle aucune question ne fut posée.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte à 18 h.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec (LRQ, c C-27.1)* en s'abstenant de voter.

52-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 25 FÉVRIER 2025

53-25

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LOGEMENT, INFRASTRUCTURES ET COLLECTIVITÉS CANADA DANS LE CADRE DU FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF POUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER À L'OUEST DE L'AUTOROUTE 5

ATTENDU QUE la Municipalité pourrait bénéficier d'une aide financière dans le cadre du Fonds pour le transport actif du gouvernement du Canada;

ATTENDU QUE suivant la planification du projet du sentier à l'ouest de l'autoroute 5, les travaux de construction ont débuté en 2024 sur une section;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière auprès de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada afin de poursuivre le projet d'aménagement du sentier à l'ouest de l'autoroute 5;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du Fonds pour le transport actif et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière auprès de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada dans le cadre du Fonds pour le transport actif relativement au projet d'aménagement du sentier à l'ouest de l'autoroute 5.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

54-25

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que cette session extraordinaire soit levée à 18 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire

**5) DÉPÔT DE DOCUMENTS /
TABLING OF DOCUMENTS**

5) a)

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Sommaire par service

	89 548.47 \$
Administration Générale	415 430.43 \$
COMMUNICATIONS	5 849.36 \$
Entretien	111 500.23 \$
Environnement et Urbanisme	40 363.18 \$
Loisirs et Culture	36 192.23 \$
Ressources Humaines	172.67 \$
Sécurité Publique	94 255.21 \$
Travaux Publics et Infrastructure	373 426.52 \$
	<hr/>
	1 166 738.30 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2025-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2025-02-18

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
33143	2025-01-17	ABATTAGE EMONDAGE CHARLES LECLERC	5603	Émondage - \ Émondage -	02-320-06-459	862.31 \$	862.31 \$
33144	2025-01-17	Alain Legros	Repas 12/24 AL	Repa déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	27.96 \$	27.96 \$
33145	2025-01-17	Angela Paravan		Remboursement frais vidange de fosse 2023-2024 \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	375.50 \$	375.50 \$
33146	2025-01-17	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	084434	Contrat opération et entretien des usines - Juillet à décembre 2024 \ Opération usines EU Farm Point - Juillet à décembre 2024	02-414-20-444	1 455.94 \$	18 196.99 \$
				Opération usines EU Centre-Village - Juillet à décembre 2024	02-414-30-444	7 892.89 \$	
				Opération usines EP Centre-Village - Juillet à décembre 2024	02-412-30-444	8 848.16 \$	
33147	2025-01-17	Association des Residents de Hollow Glen	FOND VERT 24 E	Projet fond vert - Lac Mountains Paiement Final \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	1 872.94 \$	1 872.94 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-1 872.94 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	1 872.94 \$	
33148	2025-01-17	Cassandra Johnson	CCEDCC 8	Allocations CCEDCC 2024 \ Allocation aux commissaires	02-470-00-192	30.00 \$	30.00 \$
33149	2025-01-17	Charles-Antoine Bachand	CCEDCC 1	Allocations CCEDCC 2024 \ Allocation aux commissaires	02-470-00-192	50.00 \$	50.00 \$
33150	2025-01-17	Commission de la Capitale Nationale	33642	Signaleurs 2024 - Entente CCN \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	24 866.45 \$	24 866.45 \$
			33633	IN/OUT; Facture annulé signaleurs 2024 voir Credit 33641 \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	28 099.04 \$	
			33641	IN/OUT; Crédit facture 33633 - montant erroné \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	-28 099.04 \$	
33151	2025-01-17	CREDDO	754972790	1er versement - Projet Horizons Partagés (solution autopartage) \ Services techniques autres -	02-470-02-459	25 000.00 \$	25 000.00 \$
33152	2025-01-17	Fiona Hough		Remboursement frais vidange de fosse 2023-2024 \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	375.50 \$	375.50 \$
33153	2025-01-17	Francis Canada Truck Center Inc.	X100382809:01	Pièces mécaniques (hood latch) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	289.46 \$	289.46 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-20.49 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	20.49 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-25.55 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	12.78 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	12.77 \$	
33154	2025-01-17	GROUPE CLR/EXEL RADIO	EXL12070	MICRO POUR RADIO PORTATIF \ MICRO POUR RADIO PORTATIF	02-220-01-339	294.92 \$	294.92 \$
33155	2025-01-17	Guglielmo Tita	CCEDCC 4	Allocations CCEDCC 2024 \ Allocation aux commissaires	02-470-00-192	20.00 \$	20.00 \$
33156	2025-01-17	Hamilton Chevrolet Pontiac Buick Gmc Ltee	79316	Pièce mécanique (Pulley) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	30.58 \$	303.46 \$
			79139	Pièce mécaniques - Poignée de porte \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	272.88 \$	
33157	2025-01-17	Helen Patterson	CCEDCC 7	Allocations CCEDCC 2024 \ Allocation aux commissaires	02-470-00-192	30.00 \$	30.00 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2025-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2025-02-18

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
33158	2025-01-17	INOXTAL INC.	8325	Achat de 2 supports à vélo \ Achat de 2 supports à vélo	23-080-00-729	11 853.92 \$	11 853.92 \$
				Écriture 59-151-10-000 / Achat de 2 supports à vélo	59-151-10-000	10 824.21 \$	
				Écriture 23-920-00-000 / Achat de 2 supports à vélo	23-920-00-000	-10 824.21 \$	
33159	2025-01-17	INTER OUTAOUAIS	329378G	CAM127; Filtre air \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	182.65 \$	182.65 \$
33160	2025-01-17	Jean-Denis Fréchette	CCEDCC 5	Allocations CCEDCC 2024 \ Allocation aux commissaires	02-470-00-192	60.00 \$	60.00 \$
33161	2025-01-17	JRT AUTOMATISATION INC.	415484	Remplacement du panneau du poste \ Remplacement du panneau du poste	02-414-30-522	7 570.13 \$	7 570.13 \$
33162	2025-01-17	Julie Villeneuve	FOND VERT 24 F	Projet fond vert \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	108.51 \$	108.51 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-108.51 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	108.51 \$	
33163	2025-01-17	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	9010255209	Copies - octobre à décembre 2024 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	204.08 \$	1 699.81 \$
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	360.49 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	11.86 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-330-00-527	11.86 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	216.78 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	22.42 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	161.37 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-330-00-527	161.37 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	142.46 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	64.75 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	97.10 \$	
			9010255665	Copies finances - Décembre 2024 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	209.09 \$	
			9010265214	Copies réception - Octobre à Décembre 2024 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	36.18 \$	
33164	2025-01-17	LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	219309	ENTRETIEN SEMI-ANNUEL - COMPRESSEUR À AIR \ ENTRETIEN SEMI-ANNUEL - COMPRESSEUR À AIR	02-220-01-526	2 120.65 \$	2 120.65 \$
33165	2025-01-17	LAFARGE CANADA INC.	720668768	Dépôts de neige \ Dépôts de neige - Tandem	02-330-00-443	2 650.17 \$	3 500.19 \$
				Dépôts de neige - Remorque	02-330-00-443	850.02 \$	
33166	2025-01-17	LOW DOWN TO HULL AND BACK NEWS	29820	Publicité Low Down - Fond vert \ Publicité et information - publications	02-470-00-345	351.82 \$	955.44 \$
			29941	Publicité journal - Service ENV \ Publicité et information - publications	02-470-00-345	603.62 \$	
33167	2025-01-17	Martech Inc.	207127	Fournitures pour panneaux de signalisation \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	77.61 \$	77.61 \$
33168	2025-01-17	MÉLANIE LACROIX	01/2025	Cahier de note \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-470-00-670	40.41 \$	40.41 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2025-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2025-02-18

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
33169	2025-01-17	MELISSA CHABOT	01/2025	Agenda 2025 \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-470-00-670	24.52 \$	24.52 \$
33170	2025-01-17	Michael Westlake		Remboursement frais vidange de fosse 2023 et 2024 \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	375.50 \$	375.50 \$
33171	2025-01-17	MORIN RELATIONS PUBLIQUES	F-2015	Honoraires professionnel - Décembre 2024 (rencontre d'info PQI) \ Honoraires professionnels autres	02-141-00-419	475.35 \$	475.35 \$
33172	2025-01-17	Nicole Lulham	CCEDCC 3	Allocations CCEDCC 2024 \ Allocation aux commissaires	02-470-00-192	30.00 \$	30.00 \$
33173	2025-01-17	Noël + Associés	0000059505	Frais juridiques dossier 23226002 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	1 126.76 \$	1 126.76 \$
33174	2025-01-17	Oclair Environnement inc.	1130	Inspection annuelle 2025 - Ecophyltre \ Contrat entretien Bionest et autres	02-490-10-459	4 606.85 \$	4 606.85 \$
33175	2025-01-17	OLIVIER MINEAULT	JAN 2024 OM	Remboursement - achat divers pour SSI \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-220-00-526	41.38 \$	165.52 \$
				Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-220-00-526	124.14 \$	
33176	2025-01-17	Pièces de camions JMC	076828	CAM130; Lumière chauffate pour pelle \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	459.85 \$	1 285.30 \$
			076799	CAM127; Lumière chauffante pour pelle \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	459.85 \$	
			076801	CAM119; Dock bumper \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	30.81 \$	
			076778	Mounting bracket \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	24.46 \$	
			076866	CAM127; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	229.90 \$	
			076867	CAM127; Pièce mécanique (Booster) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	80.43 \$	
33177	2025-01-17	Pierre Bilodeau	CCEDCC 2	Allocations CCEDCC 2024 \ Allocation aux commissaires	02-470-00-192	50.00 \$	50.00 \$
33178	2025-01-17	Purolator inc	575097124	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie	02-412-30-322	11.51 \$	82.87 \$
			525056728	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie	02-220-00-322	14.84 \$	
			560085525	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie	02-220-00-322	56.52 \$	
33179	2025-01-17	Pyromatech	59668	ERREUR SUR FACTURE 59578 - SUPPORT EXTINCTEUR \ ERREUR SUR FACTURE 59578 - SUPPORT EXTINCTEUR	02-220-00-526	44.84 \$	44.84 \$
33180	2025-01-17	Raymond Janveau	Repas 1/25 RJ	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	18.98 \$	53.18 \$
			Repas 12/24 RJ	Repasa déneigement \ Aliments, boissons (24/12/2024)	02-330-00-610	23.76 \$	
				Aliments, boissons	02-330-00-610	10.44 \$	
33181	2025-01-17	Ressorts Gatineau Enr.	64882	CAM136; Réparation mécanique \ Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	400.95 \$	400.95 \$
33182	2025-01-17	Robert Erwin Transport Inc.	20250002	Entreposage annuel 2024 - Matériaux contaminés avant disposition \ Entreposage annuel matériaux contaminés avant disposition	02-320-00-999	344.93 \$	344.93 \$
33183	2025-01-17	Susan Young	CCEDCC 6	Allocations CCEDCC 2024 \ Allocation aux commissaires	02-470-00-192	20.00 \$	20.00 \$
33184	2025-01-17	Systeme de Fixation Independant Ltee	20190	12 pi de fer \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	97.27 \$	97.27 \$
33185	2025-01-17	Thibault & Associés (l'Arsenal)	546774	RÉPARATION APRIA \ RÉPARATION APRIA	02-220-01-525	353.38 \$	439.61 \$
			546754	LAMPE DE SCÈNE - BATTERIE \ BATTERIE - LAMPE DE SCÈNE	02-220-00-526	86.23 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Dépôts Débit direct

Du : 2025-01-16

Au : 2025-02-18

Page 4 sur 21

Imprimé le 18 février 2025 par Laura Rendle Hobbs

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
33186	2025-01-17	Tonik Web Studio	8135	Travaux siteweb (clé SSL) \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-141-00-414	172.46 \$	586.37 \$
			8287	Hébergement chelsea.ca 2025 \ Hébergement chelsea.ca 2025	02-141-00-347	413.91 \$	
33187	2025-01-17	Twin Equipment Limited	A-210461	CAM132; Kit de bearing \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	328.94 \$	328.94 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-23.29 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	23.29 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-29.04 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	14.52 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	14.52 \$	
33188	2025-01-23	11032135 CANADA INC		Remboursement taxes perçues d'avance \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	10 172.50 \$	10 172.50 \$
33189	2025-01-23	7809093 CANADA INC	D2022-00320	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
33190	2025-01-23	Alain Legros	Repas 1/25 AL	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	30.80 \$	30.80 \$
33191	2025-01-23	BEAUDOIN 3990591 CANADA INC	7A	Mise à niveau station épuration centre-village / Ventilation \ Mise à niveau station épuration centre-village / Ventilation	23-050-00-721	114 975.00 \$	17 203.13 \$
			7B	Mise à niveau station épuration centre-village / Ventilation \ Infrastructures - Hygiene du milieu (eaux usées)	23-050-00-721	-95 860.41 \$	
			7C	Mise à niveau station épuration centre-village / Ventilation \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	-1 911.46 \$	
33192	2025-01-23	BIBLIOPRESTO.CA	5520	Plateforme prenumerique.ca \ Plateforme prenumerique.ca	02-702-30-494	601.16 \$	601.16 \$
33193	2025-01-23	Carle Ford Inc.	246964	CAM131; Goujon et ecrou de roue \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	325.36 \$	325.36 \$
33194	2025-01-23	Daniel Seguin	Repas 1/25 DS	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	27.82 \$	27.82 \$
33195	2025-01-23	DENIS MASSIE ARCHITECT ET PAYSAGISTE INC	M2025.01.25	Octroi contrat serv. prof. - Plan aménagement cimetièr protestant (don) \ Serv. prof. - Plan aménagement cimetièr protestant (don)	02-631-01-522	2 953.21 \$	2 953.21 \$
33196	2025-01-23	Derek Kirkland	D2024-00576	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	540.00 \$	540.00 \$
33197	2025-01-23	Derek Kirkland		Remboursement Frais vidange fosse 2024 \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	185.00 \$	185.00 \$
33198	2025-01-23	Francis Canada Truck Center Inc.	X100382849:01	CAM127; Valve \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	167.60 \$	167.60 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-11.87 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	11.87 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-14.80 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	7.40 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	7.40 \$	
33199	2025-01-23	Gascon Service Septique	67140	Pompage 6000 gallons - \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-415-30-522	2 138.54 \$	2 138.54 \$
33200	2025-01-23	Hamilton Chevrolet Pontiac Buick Gmc Ltee	79373	CAM121; Pompe \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	674.79 \$	674.79 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2025-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2025-02-18

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
33201	2025-01-23	INLIBRO	2025-003	Koha (soutien, hébergement + certificat SSL) \ Koha (soutien, hébergement + certificat SSL)	02-702-30-494	7 963.91 \$	7 963.91 \$
33202	2025-01-23	Jean Garon	D2021-00436	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
33203	2025-01-23	Karine Larocque-Martineau	D2024-00627	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	325.00 \$	325.00 \$
33204	2025-01-23	Kevin Allaire	Repas 1/25 KA	Reaps déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	27.49 \$	27.49 \$
33205	2025-01-23	Les entreprises S.A.F combustion inc	13057	Appel de service - Réparation fuite de gaz garage municipal \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	293.19 \$	293.19 \$
33206	2025-01-23	Lise Meloche	D2024-00694	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Fosse septique - 300 \$	55-136-42-000	325.00 \$	325.00 \$
33207	2025-01-23	Loma Moroz	D2022-00145	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
33208	2025-01-23	Martin Montreuil	Repas 1/25 MM	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	31.89 \$	31.89 \$
33209	2025-01-23	Meriel Beament	D2023-00773	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 400.00 \$	2 400.00 \$
33210	2025-01-23	Mohamed Cisse	D2023-00971	Remboursement cautionnements \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000 55-136-40-000	2 160.00 \$ 540.00 \$	2 700.00 \$
33211	2025-01-23	Natalie Lagacé	D2024-00699	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Fosse septique - 300 \$	55-136-42-000	325.00 \$	325.00 \$
33212	2025-01-23	Paroisse St-Stephen Parish	2024 1050	Stationnement incitatif 2024 \ Location - Terrains Stationnement incitatif - 1er versement 2025 \ Location - Terrains	02-370-00-512 02-370-00-512	2 000.00 \$ 1 000.00 \$	3 000.00 \$
33213	2025-01-23	POLYCHEM	F2510610	Entretien pompe coagulant et polymère \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	4 204.29 \$	4 204.29 \$
33214	2025-01-23	Purolator inc	580116219	Frais d'envoi de colis (EP) \ Fret et messagerie	02-412-30-322	11.56 \$	11.56 \$
33215	2025-01-23	RE-BEL LETTRAGE ET DESIGN	2025-21	LETTRAGE UNIFORME DES VÉHICULES INCENDIE CHELSEA \ LETTRAGE UNIFORME DES VÉHICULES INCENDIE CHELSEA	02-220-01-525	6 524.83 \$	6 524.83 \$
33216	2025-01-23	Rebecca Renner	D2022-00619	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
33217	2025-01-23	Roger Laprise	D2024-00698	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Fosse septique - 300 \$	55-136-42-000	325.00 \$	325.00 \$
33218	2025-01-23	Rony El-Haddad	D2024-00171	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	540.00 \$	540.00 \$
33219	2025-01-23	Sarah Robichaud	D2024-00679	Remboursement cautionnement \ 105 \ Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	325.00 \$	325.00 \$
33220	2025-01-23	Services de sécurité ADT CANADA INC.	34791376	Télésurveillance feu 28/01 au 27/04/2025 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	89.51 \$	89.51 \$
33221	2025-01-23	Sylvie Laflamme		Remboursement Frais vidange fosse 2022-2023 36-38 Burnett \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	702.00 \$	702.00 \$
33222	2025-01-23	TIR SERVICES	2014	Remplacement de la pompe HP - Usine d'eau potable \ Remplacement de la pompe HP - Usine d'eau potable	02-412-30-522	9 552.52 \$	9 552.52 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2025-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2025-02-18

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
33223	2025-01-23	Wendy Young		Remboursement Frais vidange fosse 2023 et 2024 \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	375.50 \$	375.50 \$
33224	2025-01-31	2963-2072 Quebec Inc.	Janvier 2025	Contrat collecte matières résiduelles et sapin Noël \ Contrat collecte ordures - Janvier 2025 Contrat collecte recyclage - Janvier 2025 Contrat collecte compostage - Janvier 2025 Contrat collecte ecombrants - Janvier 2025 Contrat collecte arbres Noël 2025	02-451-10-446 02-452-10-446 02-452-35-446 02-452-90-446 02-452-35-446	34 936.11 \$ 28 421.82 \$ 29 600.80 \$ 8 278.20 \$ 17 246.25 \$	118 483.18 \$
33225	2025-01-31	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	Fevrier 2025	Contrat déneigement secteur Hollow Glen 2024-2025/ \ Contrat déneigement secteur Hollow Glen/Fév. à nov. 2025	02-330-00-443	10 448.40 \$	10 448.40 \$
33226	2025-01-31	ADDENERGIE TECHNOLOGIES INC	OC 37795	AddÉnergie - Flo - Adhésion services annuels borne \ AddÉnergie - Flo - Adhésion services annuels bornes	02-470-00-494	215.00 \$	215.00 \$
33227	2025-01-31	Alain Legros	Repas 01/25 AL	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	7.80 \$	7.80 \$
33228	2025-01-31	AUTOBUS CAMPEAU	09701	Transport pour groupes GB 1 jours semaine auteurs \ Location autobus semaine auteurs	02-702-30-515	518.10 \$	518.10 \$
33229	2025-01-31	Centre communication de la Capitale	185617	Remplacement de téléphone - Ligne d'urgence TP \ Communication - Cellulaire Communication - Cellulaire	02-320-01-331 02-330-01-331	37.94 \$ 37.94 \$	75.88 \$
33230	2025-01-31	Cima	22423832 22423224 22423338	Mandat évaluation de la sécurité du barrage Hollow \ Mandat évaluation de la sécurité du barrage Hollow Glen Écriture 03-410-00-000/Évaluation sécurité barrage HG Écriture 59-110-00-000/Évaluation sécurité barrage HG Mandat évaluation de la sécurité du barrage Hollow \ Mandat évaluation de la sécurité du barrage Hollow Glen Écriture 03-410-00-000/Évaluation sécurité barrage HG Écriture 59-110-00-000/Évaluation sécurité barrage HG Surveillance travaux ch. Rivière (Pluies 2024) \ Honoraires prof. - scientifiques et génie	02-460-00-411 03-410-00-000 59-110-00-000 02-460-00-411 03-410-00-000 59-110-00-000 02-230-00-411	12 969.18 \$ -11 842.59 \$ 11 842.59 \$ 8 623.13 \$ -7 874.06 \$ 7 874.06 \$ 16 949.67 \$	38 541.98 \$
33231	2025-01-31	CN2I, Cooperative nationale de l'information independante	146350	Publication - Vente d'équipement désuet \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641	172.46 \$	172.46 \$
33232	2025-01-31	Daniel Seguin	Repas 01/25 DS	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.05 \$	15.05 \$
33233	2025-01-31	Francis Canada Truck Center Inc.	X100383714:01 X100383644:01	CRÉDIT; Retour de pièce \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques TPS intrants RT0001 Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques TVQ exigible TQ0001 TVQ intrants TQ0001 Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques CAM136; Filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525 54-134-92-000 02-330-03-525 55-133-92-000 54-135-92-000 02-330-03-525 02-330-03-525	-42.33 \$ 3.00 \$ -3.00 \$ 3.74 \$ -1.87 \$ -1.87 \$ 269.58 \$	540.44 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Dépôts Débit direct

Du : 2025-01-16

Au : 2025-02-18

Page 7 sur 21

Imprimé le 18 février 2025 par Laura Rendle Hobbs

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-19.09 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	19.09 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-23.80 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	11.90 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	11.90 \$	
			X100383645:01	CAM127, 122, 119, 130; Isolator \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	313.19 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-22.17 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	22.17 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-27.65 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	13.82 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	13.83 \$	
33234	2025-01-31	GESTION JUSTIN MEUNIER INC	Janvier 2025	Contrat déneigement chemin poste pompage eau brute \ Contrat déneig. ch. poste pompage - Partie municipale 64.7%	02-330-00-443	1 213.47 \$	1 875.53 \$
				Déneig. ch. poste pompage-Partie proprios 35.3%	02-330-00-443	662.06 \$	
33235	2025-01-31	INNOVATIVE SURFACE SOLUTIONS	PS-INV004295	1 palette (56 sacs) coldpatch \ 1 palette (56 sacs) coldpatch	02-330-00-625	790.02 \$	1 213.70 \$
				Transport	02-330-00-625	423.68 \$	
33236	2025-01-31	INTER OUTAOUAIS	329707G	CAM134; Capuchon \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	32.21 \$	132.44 \$
			329770G	CAM134; Reservoir lave-glace \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	100.23 \$	
33237	2025-01-31	JRT AUTOMATISATION INC.	415454	Travaux automatisation - Raccordement 3e pompe usi \ Travaux automatisation-Raccordement 3e pompe usine eau potab	23-050-01-725	22 075.20 \$	22 328.15 \$
			415454 B	Travaux automatisation - Raccordement 3e pompe \ Machinerie, outillage.& equip. (eau potable)	23-050-01-725	252.95 \$	
33238	2025-01-31	LAFARGE CANADA INC.	720688730	Dépôts de neige \ Dépôts de neige - Tandem	02-330-00-443	848.06 \$	848.06 \$
33239	2025-01-31	LOCATION BOULADIER	491112	Ressort pour démarreur \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	22.94 \$	22.94 \$
33240	2025-01-31	M. Cody Hugh David		Remboursement frais pompage septique 2021-2022 \ Tarification/vidange des fosses septique 2021	01-212-19-001	141.50 \$	302.00 \$
				Tarification/vidange des fosses septique 2022	01-212-19-001	160.50 \$	
33241	2025-01-31	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	7302	Constructo - Appel D'offres suivis tertiaires \ Publicité et information - journaux et revues	02-490-00-341	455.30 \$	455.30 \$
33242	2025-01-31	MINISTRE DES FINANCES	0161099-00001	Sols contaminés - Projet Sentier comm (intersectio \ Autres	02-320-00-999	1 067.50 \$	1 457.05 \$
			0161099-00001 B	Sols contaminés - Projet Sentier comm (Intersectio \ Autres	02-320-00-999	389.55 \$	
33243	2025-01-31	Philippe Sylvestre	Repas 01/25 PS	Repas déneigmenet \ Aliments, boissons	02-330-00-610	5.27 \$	5.27 \$
33244	2025-01-31	Pièces de camions JMC	077198	CAM137; Drapeau en vinyle \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	11.64 \$	11.64 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2025-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2025-02-18

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
33245	2025-01-31	Pierre Guenard	NOV DEC 2024	Remboursement de dépense - conférence et repésenta \ Frais de déplacement du personnel	02-110-00-310	604.35 \$	639.67 \$
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-110-00-610	6.69 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-110-00-610	6.69 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-110-00-610	14.94 \$	
				Frais de déplacement du personnel	02-110-00-310	7.00 \$	
33246	2025-01-31	PNEUS BELISLE OUTAOUAIS INC.	F0092643 00	CAM131; Réparation de pneu \ Ent. et réparation véhicules - Pneus	02-330-02-525	510.49 \$	510.49 \$
33247	2025-01-31	Premier Tech Eau et Environnement Ltd.	907347 RI CORR	Facture 907347; Crédit appliquer en double à repay \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	988.79 \$	1 889.04 \$
			946423 RI	Contrat entretien annuelle 2024 - système septique \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	166.71 \$	
			969529 RI	Crédit fac. 946423 Contrat entretien annuelle 2024 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	-166.71 \$	
			946375 RI	Contrat entretien annuelle 2024 - système septique \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	166.71 \$	
			969527 RI	Crédit fac. 946375 Contrat entretien annuelle 2024 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	-16.67 \$	
			946376 RI	Contrat entretien annuelle 2024 - système septique \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	166.71 \$	
			969528 RI	Crédit fac. 946376 Contrat entretien annuelle 2024 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	-16.67 \$	
			946244 RI	Contrat entretien annuelle 2024 - système septique \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	166.71 \$	
			969526 RI	Crédit fac. 946244 Contrat entretien annuelle 2024 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	-16.67 \$	
			946243 RI	Contrat entretien annuelle 2024 - système septique \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	166.71 \$	
			969525 RI	Crédit fac.946243 Contrat entretien annuelle 2024 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	-16.67 \$	
			946213 RI	Contrat entretien annuelle 2024 - système septique \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	333.43 \$	
			969524 RI	Crédit fac.946213 Contrat entretien annuelle 2024 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	-33.34 \$	
33248	2025-01-31	QDI	14439	Honoraires supplémentaires - Finalisation travaux \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	1 226.21 \$	2 138.54 \$
			14306	Honoraires supplémentaire - Finalisation travaux s \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	912.33 \$	
33249	2025-01-31	Ray A. Thompson Trucking Ltd.	7659	Location de pelle - pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	16 734.61 \$	16 734.61 \$
33250	2025-01-31	SEL WINDSOR LTEE	5300713105	Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025 \ Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025	02-330-00-635	10 355.01 \$	61 294.65 \$
			5300711840	Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025 \ Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025	02-330-00-635	10 138.18 \$	
			5300710363	Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025 \ Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025	02-330-00-635	10 081.18 \$	
			5300713591	Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025 \ Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025	02-330-00-635	10 090.92 \$	
			5300714638	Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025 \ Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025	02-330-00-635	5 095.48 \$	
			5300715068	Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025 \ Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025	02-330-00-635	5 039.89 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2025-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2025-02-18

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			53007159704	Achat sel de déglacage - Janvier à mars 2025 \ Achat sel de déglacage - Janvier à mars 2025	02-330-00-635	5 206.69 \$	
			5300716305	Achat sel de déglacage - Janvier à mars 2025 \ Achat sel de déglacage - Janvier à mars 2025	02-330-00-635	5 287.30 \$	
33251	2025-01-31	Services de sécurité ADT CANADA INC.	34868472	Surveillance 13/2 au 12/5/2025 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	89.51 \$	229.58 \$
			34864809	Télésurveillance 9/2 au 8/2/2025 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-20-522	140.07 \$	
33252	2025-01-31	TENAQUIP LIMITED	16539087-00	Batterie pour défibrillateur \ Pieces et accessoires - autres	02-130-00-649	1 425.06 \$	1 425.06 \$
33253	2025-01-31	LE GROUPE GERIK	D2021-00187 B	Solde à remboursé cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	55.00 \$	16 275.00 \$
			D2022-00281 CO	Cautionnement remboursé en double \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	-2 055.00 \$	
			D2020-00274	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-01165	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2021-00268	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	
			D2021-00264	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	
			D2021-00265	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	
			D2020-00876	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2020-00878	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2022-00435	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	
			D2021-00267	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	
33254	2025-02-06	ABATTAGE EMONDAGE CHARLES LECLERC	5611	Abattre et enlever un arbre- \ Abattre et enlever un arbre-	02-320-06-459	1 006.03 \$	1 006.03 \$
33255	2025-02-06	Centre communication de la Capitale	185627	Étui pour cellulaire \ Communication - Cellulaire	02-330-01-331	104.24 \$	104.24 \$
33256	2025-02-06	Derek Kidder	Repas 01/25 DK	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.37 \$	15.37 \$
33257	2025-02-06	Entreprise Ployard 2000 Inc.	011299	IN/OUT Glissières de sécurité - Chemin Fleury - PI \ IN/OUT Glissières de sécurité - Chemin Fleury - Pluie 2024	02-230-00-522	17 624.89 \$	16 334.50 \$
			011361	IN/OUT Glissières de sécurité - Chemin Fleury - PI \ IN/OUT Glissières de sécurité - Chemin Fleury - Pluie 2024	02-230-00-522	-17 624.89 \$	
			011360	Glissières de sécurité - Chemin Fleury - Pluie 202 \ Glissières de sécurité - Chemin Fleury - Pluie 2024	02-230-00-522	15 512.43 \$	
			011362	Glissières de sécurité - (à refactur \ Glissières de sécurité - (à refacturer au rési	02-320-01-649	822.07 \$	
33258	2025-02-06	Erwin mobile repair	1098	CAM123 et CAM136; Réparation mécanique \ Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	301.80 \$	724.34 \$
				Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	422.54 \$	
33259	2025-02-06	Francis Canada Truck Center Inc.	X100384762:01	CAM136; Fuel filter \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	105.88 \$	206.70 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-7.50 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2025-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2025-02-18

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	7.50 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-9.35 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	4.67 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	4.68 \$	
			X100385195:01	Boyaux \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	100.82 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-7.14 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	7.14 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-8.90 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	4.45 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	4.45 \$	
33260	2025-02-06	FYNSTONE CONSTRUCTION INC	151	Granulats ch. Fleury - Pluie2024 \ Pierre, concasse, gravier	02-230-00-621	3 621.02 \$	32 379.60 \$
			150	Granulats - Pluies2024 \ Pierre, concasse, gravier	02-230-00-621	23 141.13 \$	
			162	Granulat - 693 Lac-Meech; PLuie 2024 \ Pierre, concasse, gravier	02-230-00-621	5 617.45 \$	
33261	2025-02-06	Les construction MCL INC	D2022-00662	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
33262	2025-02-06	Loisir Sport Outaouais	133206	Premier paiement entente des arénas \ Premier paiement entente des arénas	02-701-30-970	10 000.00 \$	10 000.00 \$
33263	2025-02-06	Marie Saint-Pierre	B	Remboursement TPAV \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	540.00 \$	540.00 \$
33264	2025-02-06	Martin Montreuil	Repas 01/25 MM	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	15.47 \$	15.47 \$
33265	2025-02-06	METEC METAL TECHNOLOGY INC	21935	TRACTEUR08; ENGINE Oil SUMP PLUG & WASHER \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	75.26 \$	75.26 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-5.33 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	5.33 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-6.64 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	3.32 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	3.32 \$	
33266	2025-02-06	MINISTRE DES FINANCES	VT 2023 C	VT 2023 - Frais de cour \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	7.00 \$	7.00 \$
33267	2025-02-06	MNP LLP	12124762	Audit TECQ 2019-2023 \ Honoraires prof. - Compt. et vérification	02-130-00-413	4 225.33 \$	4 225.33 \$
33268	2025-02-06	PIÈCE COURCHESNE	932-833937	Petits outils divers \ Petits outils	02-320-00-643	179.35 \$	412.33 \$
			932-831275	CAM130; Lampe intérieur \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	8.03 \$	
			932-833813	Essuie-glace pour stock \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	219.90 \$	
			932-833939	Lave-glace \ Articles de nettoyage	02-320-00-660	5.05 \$	
33269	2025-02-06	Pièces de camions JMC	076814	CAM136; Raccord \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	35.60 \$	35.60 \$
33270	2025-02-06	Purolator inc	540127558	Frais d'envoi de colis (EP) \ Fret et messagerie	02-412-30-322	10.87 \$	10.87 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques
 Traitements de crédit Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2025-01-16
 Dépôts Débit direct Au : 2025-02-18

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
33271	2025-02-06	Raymond Janveau	Repas 01/25 RJ	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	18.98 \$	18.98 \$
33272	2025-02-06	RECYSHRED	25714	Déchetage archives \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-120-00-670	292.55 \$	292.55 \$
33273	2025-02-06	SEL WINDSOR LTEE	5300717608	Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025 \ Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025	02-330-00-635	9 865.74 \$	41 118.38 \$
			5300718111	Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025 \ Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025	02-330-00-635	4 987.08 \$	
			5300720511	Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025 \ Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025	02-330-00-635	10 261.88 \$	
			5300719535	Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025 \ Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025	02-330-00-635	5 126.07 \$	
			5300719024	Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025 \ Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025	02-330-00-635	10 877.61 \$	
33274	2025-02-06	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	Février 2025	Cotisation syndicale - Janvier 2025 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	5 332.58 \$	5 332.58 \$
33275	2025-02-12	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	084895	Contrat opération et entretien des usines - Janvie \ Opération usines EU Farm Point - Janvier à juin 2025	02-414-20-444	1 455.94 \$	18 196.99 \$
				Opération usines EU Centre-Village - Janvier à juin 2025	02-414-30-444	7 892.89 \$	
				Opération usines EP Centre-Village - Janvier à juin 2025	02-412-30-444	8 848.16 \$	
33276	2025-02-12	ASSOCIATION DES BIBLIO PUBLIQUES DU QUEBEC	8490	Biblio-santé - abonnement de base + par habitant 2 \ Biblio-santé - abonnetn base + par habitant	02-702-30-494	266.34 \$	266.34 \$
33277	2025-02-12	BIOGRADE	4984	SAVON VÉHICULES \ SAVON VÉHICULES	02-220-00-660	714.68 \$	752.57 \$
			4997	POMPE À SAVON VÉHICULES \ POMPE À SAVON - VÉHICULES	02-220-00-690	37.89 \$	
33278	2025-02-12	Clef Magique Enr.	311532	10 cadenas Abus Ka2726 \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	585.22 \$	585.22 \$
33279	2025-02-12	COMBEQ	44019	Abonnements \ abonnement	02-610-00-494	270.19 \$	540.38 \$
			43908	Abonnements \ abonnement	02-610-00-494	270.19 \$	
33280	2025-02-12	DENDROICA ENVIRONNEMENT ET FAUNE	FOND VERT 24 C	Projets fonds vert 2024 \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	1 452.00 \$	1 452.00 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-1 452.00 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	1 452.00 \$	
33281	2025-02-12	DEREK KIDDER	Repas 02/25 DK	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	24.83 \$	24.83 \$
33282	2025-02-12	Eric Sigouin	D2024-00821	Remboursement demande de permis \ Permis de construction	01-241-00-005	50.00 \$	50.00 \$
33283	2025-02-12	Folklore Outaouais	PH 2025 A	Cachet pour prestation dans le cadre de Plaisirs d \ Cachet pour prestation dans le cadre de Plaisirs d'hiver	02-701-90-499	1 700.00 \$	1 700.00 \$
33284	2025-02-12	Francis Canada Truck Center Inc.	X100385024:01	CAM130; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	359.34 \$	359.34 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-25.44 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	25.44 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2025-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2025-02-18

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-31.72 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	15.86 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	15.86 \$	
33285	2025-02-12	Francois Leclerc	D2025-00074	Remboursement permis \ Permis de construction	01-241-00-005	441.00 \$	441.00 \$
33286	2025-02-12	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	9010296813	Copies - Janvier 2025 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	613.91 \$	613.91 \$
33287	2025-02-12	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	70474	Livre fr semaine des auteurs 2025 \ Livres fr - semaines des auteurs 2025	02-702-30-729	895.19 \$	895.19 \$
33288	2025-02-12	LOW DOWN TO HULL AND BACK NEWS	30094	Publicités x 3 - Matières résiduelles \ Publicités x 3 - Matières résiduelles	02-470-00-345	1 810.86 \$	1 810.86 \$
33289	2025-02-12	MABAREX	017071	Appel de service - Dégrilleur usine d'épuration \ Appel de service - Dégrilleur usine d'épuration	02-414-30-522	3 125.89 \$	3 125.89 \$
33290	2025-02-12	MACHINERIES FORGET	396317	CAM136; Pièces mécaniques (ressort, bras) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	382.87 \$	382.87 \$
33291	2025-02-12	MNP LLP	12124769	Audit intérimaire 2024 \ Honoraires prof. - Compt. et vérification	02-130-00-413	30 180.94 \$	30 180.94 \$
33292	2025-02-12	Pièces de camions JMC	077588	Lumière avant \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	62.26 \$	62.26 \$
33293	2025-02-12	Premier Tech Eau et Environnement Ltd.	946020 RI	Contrat annuel - Vidange septiques 2024 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	166.71 \$	1 000.26 \$
			946043 RI	Contrat annuel - Vidange septiques 2024 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	166.71 \$	
			946133 RI	Contrat annuel - Vidange septiques 2024 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	166.71 \$	
			946222 RI	Contrat annuel - Vidange septiques 2024 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	166.71 \$	
			946422 RI	Contrat annuel - Vidange septiques 2024 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	166.71 \$	
			946425 RI	Contrat annuel - Vidange septiques 2024 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	166.71 \$	
33294	2025-02-12	Purolator inc	595123309	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie	02-412-30-322	13.17 \$	13.17 \$
33295	2025-02-12	SANI-TEC	228401	Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux \ Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux	02-390-00-660	1 015.86 \$	15 400.09 \$
			228379	NACLO - Javel - Hypochlorite 12% (30 barils 20L) \ NACLO - Javel - Hypochlorite 12% (32 barils 20L)	02-412-30-635	5 757.31 \$	
			228490	NACLO - Javel - Hypochlorite 12% (30 barils 20L) \ NACLO - Javel - Hypochlorite 12% (32 barils 20L)	02-412-30-635	8 626.92 \$	
33296	2025-02-12	SEL WINDSOR LTEE	5300721018	Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025 \ Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025	02-330-00-635	5 120.52 \$	10 385.59 \$
			5300721564	Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025 \ Achat sel de déglçage - Janvier à mars 2025	02-330-00-635	5 265.07 \$	
33297	2025-02-12	Thomson Reuters Canada	851377258	Abonnement loi aménagement et urbanisme \ Abonnement loi sur l'aménagement et l'urbanisme	02-610-00-494	190.05 \$	190.05 \$
						693 652.06 \$	693 652.06 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Traitements de crédit Dépôts Débit direct

Du : 2025-01-16
Au : 2025-02-18

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
421200	Riobec Securite Inc.	2025-01-16	Bottes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	104.86 \$	209.71 \$
			Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	104.85 \$	
421225	Riobec Securite Inc.	2025-01-16	Vest \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	26.88 \$	53.76 \$
			Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	26.88 \$	
421304	Riobec Securite Inc.	2025-01-17	Station nettoyage de lentilles + Combinaison et couvre-tout \ Médicaments et fournitures médicales	02-320-00-675	19.65 \$	228.33 \$
			Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	104.34 \$	
			Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	104.34 \$	
421325	Riobec Securite Inc.	2025-01-17	Bottes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	218.44 \$	218.44 \$
0308998	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	2025-01-16	CAM131; Attache nylon + quick coupler divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	102.31 \$	102.31 \$
0308987	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	2025-01-16	Quincailleries divers pour garage (vis, taraux, boulons, etc) \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641	42.69 \$	42.69 \$
300082	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	2025-01-17	Pièce et accessoire (fiche caoutchouc) \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	5.74 \$	5.74 \$
68964174	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	2025-01-21	Timbre dateur, papier cartonnée \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-702-30-670	30.56 \$	167.37 \$
			Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	136.81 \$	
421811	Riobec Securite Inc.	2025-01-23	Crampons - \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	17.53 \$	17.53 \$
100008	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	2025-01-20	Fournitures pour réparation bâtiment LCCFAP \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	24.53 \$	24.53 \$
FD51151	DUPONT & DUPONT FORD	2025-01-24	CAM137; Ensemble pour miroirs \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	1 597.91 \$	1 597.91 \$
FD51112	DUPONT & DUPONT FORD	2025-01-23	CAM131; Ensemble de tube \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	217.08 \$	217.08 \$
1-500894	MES PIECES AUTOPARTS	2025-01-22	CAM126; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	48.66 \$	48.66 \$
1-500544	MES PIECES AUTOPARTS	2025-01-20	pièce et accessoire divers (skin-pac card) \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	22.74 \$	22.74 \$
90827	VAPOREL EAU PURE	2025-01-20	Bouteilles d'eau - Garage TPIMD et Entretien \ Aliments, café, eau, etc.	02-320-00-610	56.57 \$	113.15 \$
			Aliments, café, eau, etc.	02-390-00-610	56.58 \$	
229859	PARAGRAPHÉ	2025-01-25	Livres Semaines des auteurs \ Livres semaines des auteurs	02-702-30-729	282.38 \$	282.38 \$
229860	PARAGRAPHÉ	2025-01-25	Livres ang \ livres ang	02-702-30-729	255.46 \$	255.46 \$
01902064	MAZOUT G. BELANGER INC.	2025-01-17	Essence 1065.6L \ Essence	02-220-01-631	137.38 \$	1 752.49 \$
			Essence	02-320-01-631	275.62 \$	
			Essence	02-330-01-631	525.57 \$	
			Essence	02-390-01-631	742.55 \$	
			Essence	02-490-01-631	44.39 \$	
			Essence	02-610-01-631	13.49 \$	
			Essence	02-470-01-631	13.49 \$	
			Essence	02-470-01-631	13.49 \$	
01902063	MAZOUT G. BELANGER INC.	2025-01-17	Diesel 937.4L \ Diesel	02-220-02-631	104.00 \$	1 772.84 \$
			Diesel	02-320-02-631	834.74 \$	
			Diesel	02-330-02-631	724.87 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2025-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2025-02-18

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
			Diesel	02-390-02-631	109.23 \$	
0309069	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	2025-01-22	Boulons de carrosserie \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641	5.60 \$	5.60 \$
Jan-Fev 2025	Spca de L'Outaouais	2025-01-31	Contrat pour contrôle animalier 2025 \ Contrat pour contrôle animalier 2025	02-290-05-459	5 701.16 \$	5 701.16 \$
F-109248	GOLIAX	2025-01-27	Poteaux pour numéros civiques et enseignes attention à nos enfants \ Poteaux pour numéros civiques et enseignes	02-355-00-649	2 837.29 \$	2 837.29 \$
6107	Simco Communications	2025-01-27	Pliage et mise en enveloppe taxe 2025 + Sommaire budget \ Pliage et mise en enveloppe taxe 2025 + Sommaire budget	02-130-00-459	4 639.67 \$	4 639.67 \$
6108	Simco Communications	2025-01-29	Frais affranchissement comptes taxes annuelles 2025 \ Frais affranchissement comptes taxes annuelles 2025	02-130-00-321	6 274.69 \$	6 274.69 \$
69021586	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	2025-01-27	Étiquette AVERY \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	74.72 \$	74.72 \$
626206028774B	HYDRO QUEBEC - BARRAGE HOLLOW GLEN	2025-01-17	Électricité 01/01 au 16/01/2025 \ Électricité 2025	02-460-00-681	20.92 \$	20.92 \$
625303034444B	HYDRO QUEBEC - CHALET DE SERVICE HG 12 CH. DU PARC	2025-01-20	Électricité 01/01 au 17/01/2025 \ Électricité 2025	02-701-50-681	319.11 \$	319.11 \$
619903054593B	HYDRO QUEBEC - CC + CASERNE HG 161 CH. MONTAGNE (227)	2025-01-23	Électricité 01/01 au 22/01/2025 \ Électricité 2025	02-701-20-681	355.66 \$	711.31 \$
			Électricité 2025	02-220-00-681	355.65 \$	
000362509250122	BELL CANADA - CASERNE 2 (827-8787)	2025-01-22	Téléphone 22/01 au 21/02/2025 \ Téléphone 2025	02-220-00-331	137.94 \$	137.94 \$
012975899250122	BELL CANADA - SUPRESS EAU POTABLE 153 OLD CHELSEA (827-9439)	2025-01-22	Téléphone 22/01 au 21/02/2025 \ Téléphone 2025	02-413-30-331	58.45 \$	58.45 \$
012982973250122	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (827-5628)	2025-01-22	Téléphone 22/01 au 21/02/2025 \ Téléphone 2025	02-412-30-331	64.20 \$	64.20 \$
012982987250122	BELL CANADA - USINE D'EAUX USÉES 28CH. HUDSON (827-5489)	2025-01-22	Téléphone 22/01 au 21/02/2025 \ Téléphone 2025	02-414-30-331	103.16 \$	103.16 \$
012990174250122	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24CH. HUDSON (827-0624)	2025-01-22	Téléphone 22/01 au 21/02/2025 \ Téléphone 2025	02-412-30-331	58.45 \$	58.45 \$
010683945250119	BELL CANADA - USINE DE TRAITEMENT FP (459-3836)	2025-01-19	Téléphone 19/01 au 18/02/2025 \ Téléphone 2025	02-414-20-331	97.41 \$	97.41 \$
010683957250119	BELL CANADA - STATION POMPAGE FP CH. RIVIÈRE (459-2237)	2025-01-19	Téléphone 19/01 au 18/02/2025 \ Téléphone 2025	02-415-20-331	58.45 \$	58.45 \$
010683963250119	BELL CANADA - STATION DE POMPAGE FP, ST-CLEMENT (459-8654)	2025-01-19	Téléphone 19/01 au 18/02/2025 \ Téléphone 2025	02-415-20-331	58.45 \$	58.45 \$
013030182250122	BELL CANADA - TRAIT. EAUX USÉES 233 OLD CHELSEA (827-2177)	2025-01-22	Téléphone 22/01 au 21/02/2025 \ Téléphone 2025	02-415-30-331	58.45 \$	58.45 \$
013101682250122	BELL CANADA - STAT POMPAGE EAUX USÉES 50 CH. MILL (827-8867)	2025-01-22	Téléphone 22/01 au 21/02/2025 \ Téléphone 2025	02-415-30-331	58.45 \$	58.45 \$
014971629250122	BELL CANANDA - LIGNES RESTANTES HDV (9912)	2025-01-22	Téléphone 22/01 au 21/02/2025 \ Téléphone 2025 (827-2672)	02-130-00-331	97.42 \$	719.87 \$
			Téléphone 2025 (827-3912)	02-701-50-331	0.20 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2025-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2025-02-18

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
			Téléphone 2025 (827-4642)	02-130-00-331	97.42 \$	
			Téléphone 2025 (827-8653)	02-220-00-331	39.16 \$	
			Téléphone 2025 (827-8653)	02-702-30-331	19.58 \$	
			Téléphone 2025 (827-8653)	02-701-20-331	39.16 \$	
			Téléphone 2025 (827-9912)	02-220-00-331	426.93 \$	
015067086250122	BELL CANADA - LIGNE DE FAX CASERNE 1 (5538)	2025-01-22	Ligne de fax 22/01 au 21/02/2025 \ Ligne de fax 2025	02-220-00-331	67.24 \$	67.24 \$
000334322250119	BELL CANADA - CENTRE COMMUNAUTAIRE FP (459-1172)	2025-01-19	Téléphone 19/01 au 18/02/2025 \ Téléphone 2025	02-701-20-331	370.61 \$	370.61 \$
000336644250119	BELL CANADA - CHALET DE SERVICE FP (459-1499)	2025-01-19	Téléphone 19/01 au 18/02/2025 \ Téléphone 2025	02-701-30-331	58.45 \$	58.45 \$
014191957250122	BELL CANADA - LIGNE 269 JEAN-PAUL-LEMIEUX (827-0171)	2025-01-22	Téléphone 22/01 au 21/02/2025 \ Téléphone 2025	02-415-30-331	61.27 \$	61.27 \$
F50937	COMAQ	2025-01-31	Abonnement annuel 2025 COMAQ - \ Associations et abonnements	02-120-00-494	661.11 \$	661.11 \$
69052783	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	2025-01-29	Fournitures de bureau (stylo, crayon à mine, élastiques, bloc notes) \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	61.68 \$	61.68 \$
Janvier 2025	Retraite Quebec secteur public	2025-01-31	CARRA élus - janvier 2025 \ Fonds de retraite - RREM élus	55-138-17-001	2 332.14 \$	2 332.14 \$
0001016654	SANIVAC OUTAOUAIS	2025-01-29	Location annuelle 2025 - 2 toilettes - Sentier VVC \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	172.46 \$	172.46 \$
0001016653	SANIVAC OUTAOUAIS	2025-01-29	Location annuelle 2025 - 2 toilettes - Sentier VVC \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	172.46 \$	172.46 \$
Février 2025	Ssq - Groupe Financier	2025-02-01	Assurances collectives - Février 2025 \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	475.91 \$	19 869.79 \$
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	1 759.78 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	605.62 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-160-00-280	172.67 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	539.24 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-330-00-280	3 682.15 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	2 179.11 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	267.45 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-490-00-280	251.14 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	1 157.06 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	774.69 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	312.90 \$	
			Assurance collective a payer	55-138-12-000	7 650.91 \$	
			AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	20.57 \$	
			Assurance collective a payer	55-138-12-000	20.59 \$	
52305698	Superieur Propane Inc.	2025-01-28	Location annuelle de 5x 100 LBS propane - 2025 \ Location annuelle de 5x 100 LBS propane - 2025	02-330-01-639	23.00 \$	23.00 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2025-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2025-02-18

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
1-501351	MES PIECES AUTOPARTS	2025-01-27	BACK14; Huile \ Lubrifiants	02-330-00-634	13.10 \$	13.10 \$
01903382	MAZOUT G. BELANGER INC.	2025-01-22	Essence 1520.6L \ Essence	02-220-01-631	192.37 \$	2 453.58 \$
			Essence	02-320-01-631	385.88 \$	
			Essence	02-330-01-631	735.81 \$	
			Essence	02-390-01-631	1 039.61 \$	
			Essence	02-490-01-631	62.15 \$	
			Essence	02-610-01-631	18.88 \$	
			Essence	02-470-01-631	18.88 \$	
01903383	MAZOUT G. BELANGER INC.	2025-01-22	Diesel 1397.6L \ Diesel	02-220-02-631	152.64 \$	2 602.19 \$
			Diesel	02-320-02-631	1 225.25 \$	
			Diesel	02-330-02-631	1 063.98 \$	
			Diesel	02-390-02-631	160.32 \$	
01903984	MAZOUT G. BELANGER INC.	2025-01-23	Diesel 2441.9L \ Diesel	02-220-02-631	263.73 \$	4 496.05 \$
			Diesel	02-320-02-631	2 116.99 \$	
			Diesel	02-330-02-631	1 838.32 \$	
			Diesel	02-390-02-631	277.01 \$	
01905786	MAZOUT G. BELANGER INC.	2025-01-27	Diesel 2830.7L \ Diesel	02-220-02-631	306.98 \$	5 233.06 \$
			Diesel	02-320-02-631	2 464.00 \$	
			Diesel	02-330-02-631	2 139.67 \$	
			Diesel	02-390-02-631	322.41 \$	
01908551	MAZOUT G. BELANGER INC.	2025-01-30	Essence 1379.2L \ Essence	02-220-01-631	174.84 \$	2 230.19 \$
			Essence	02-320-01-631	350.75 \$	
			Essence	02-330-01-631	668.81 \$	
			Essence	02-390-01-631	944.95 \$	
			Essence	02-490-01-631	56.50 \$	
			Essence	02-610-01-631	17.17 \$	
			Essence	02-470-01-631	17.17 \$	
01908552	MAZOUT G. BELANGER INC.	2025-01-30	Diesel 1358.3L \ Diesel	02-220-02-631	145.67 \$	2 483.73 \$
			Diesel	02-320-02-631	1 169.48 \$	
			Diesel	02-330-02-631	1 015.54 \$	
			Diesel	02-390-02-631	153.04 \$	
0309214	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	2025-01-30	Attaches barrures \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	25.96 \$	25.96 \$
100098	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	2025-02-04	Vis à bois \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641	8.04 \$	8.04 \$
0309268	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	2025-02-03	CAM127; Raccord et collier de serrage \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	10.08 \$	10.08 \$
0309297	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	2025-02-04	Boulons et rondelles pour pelle à neige \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	195.85 \$	195.85 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2025-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2025-02-18

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
0309298	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	2025-02-04	CAM136; Boyau hydraulique et pièce connexes \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	80.60 \$	80.60 \$
0309238	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	2025-01-31	Peinture \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	15.28 \$	15.28 \$
0309237	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	2025-01-31	Boyau hydraulique et pièces connexes \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	121.90 \$	121.90 \$
0309300	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	2025-02-04	Nettoyant de freins \ Lubrifiants	02-330-00-634	165.15 \$	165.15 \$
0309302	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	2025-02-04	CAM136; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	8.63 \$	8.63 \$
100108	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	2025-02-05	Butoir de porte pour garage \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	22.97 \$	22.97 \$
8094	Douglas Morrison Ltee	2025-01-17	Graisse \ Huile, graisse	02-330-00-633	360.56 \$	360.56 \$
8102	Douglas Morrison Ltee	2025-01-24	Lave-glace \ Articles de nettoyage	02-320-00-660	343.21 \$	343.21 \$
8100	Douglas Morrison Ltee	2025-01-22	Blue fluid pour pelle à neige \ Huile, graisse	02-330-00-633	118.08 \$	118.08 \$
1-502085	MES PIECES AUTOPARTS	2025-01-31	CAM121; Pièces mécaniques divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	68.49 \$	68.49 \$
672927	General Bearing Service	2025-01-30	TRACTEUR07; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	16.58 \$	16.58 \$
			TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-1.17 \$	
			Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	1.17 \$	
			TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-1.46 \$	
			TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	0.73 \$	
			Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	0.73 \$	
422332	Riobec Securite Inc.	2025-01-31	Bottes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	183.46 \$	183.46 \$
422458	Riobec Securite Inc.	2025-02-03	Vêtements, bottes pour préposé patinoire \ Vêtements, chaussures et accessoires	02-701-30-650	983.97 \$	983.97 \$
69096167	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	2025-02-03	Papier photocopieurs \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	289.72 \$	289.72 \$
69104795	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	2025-02-04	Plateau pour bottes, ruban correcteur, étiquettes dymo \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	60.09 \$	60.09 \$
8099	Douglas Morrison Ltee	2025-01-20	DEF pour véhicules \ Diesel	02-330-02-631	1 220.34 \$	1 220.34 \$
627 103 041 735	HYDRO QUEBEC - ECLAIRAGE PUBLIC LUMIERES À VAPEURS (864)	2025-01-31	Électricité 01/01 au 31/01/2025 \ Électricité 2025	02-340-00-681	1 917.69 \$	1 917.69 \$
657 702 964 329	HYDRO QUEBEC - ECLAIRAGE PUBLIC LUMIERES À DEL (048)	2025-01-31	Éclairage public 01/01 au 31/01/2025 \ Éclairage public DEL 2025	02-340-00-681	239.56 \$	239.56 \$
681 102 855 091	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE BRUTE 30 CH. CHURCH (992)	2025-01-29	Électricité 29/12/24 au 28/01/2025 \ Électricité 2025	02-412-30-681	2 335.37 \$	2 335.37 \$
615 403 060 897	HYDRO QUEBEC - SUPPRESSION POTABLE 153 OLD CHELSEA (554)	2025-01-27	Électricité 25/12/2024 au 24/01/2025 \ Électricité 2025	02-413-30-681	1 598.23 \$	1 598.23 \$
Janvier 2025	Societe de L'Assurance Automobile du Quebec -	2025-01-31	Immatriculation CAM140; CAP2024 \ Comptes a payer - autres	55-131-20-000	270.45 \$	270.45 \$
Janvier 2024 B	Societe de L'Assurance Automobile du Quebec -	2025-01-31	Immatriculation CAM119; CAP 2024 \ Comptes a payer - autres	55-131-20-000	119.53 \$	119.53 \$
Février 2025	J.R. BRISSON EQUIP. Ltee.	2025-02-01	Contrat location chargeur sur roues 2025 \ Location chargeur sur roues/Janv. à avril et nov. déc 2025	02-330-00-516	5 966.04 \$	6 687.05 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2025-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2025-02-18

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
			Location balai tasseur /Janv. à avril et nov. déc 2025	02-330-00-516	721.01 \$	
TIMB 02/2025	PITNEY BOWES LEASING - CONTRAT	2025-02-01	Contrat location pour la timbreuse 2026 (période 13 janv.au 12 janv 2026) \ Contrat location pour la timbreuse 2025	02-130-00-517	174.26 \$	174.26 \$
FIN 02/2025	KONICA MINOLTA BUSINESS (CONTRAT)	2025-02-01	Contrat location 2025 imprimante Konica Minolta - Finances (janv. à déc.) \ Location 2025 imprimante Konica Minolta - Finances	02-130-00-517	201.97 \$	201.97 \$
ADM 02/2025	KONICA MINOLTA BUSINESS (CONTRAT)	2025-02-01	Contrat location 2025 - 5 imprimantes (biblio, DG, loisirs et SSI (2)) \ Contrat location imprimante 2023-2028 - Bibliothèque	02-702-30-517	158.38 \$	558.01 \$
			Contrat location imprimante 2023-2028-DG(40%) et Greffe(60%)	02-120-00-517	95.02 \$	
			Contrat location imprimante 2023-2028-DG(40%) et Greffe(60%)	02-130-00-517	63.36 \$	
			Contrat location imprimante 2023-2028 - Loisirs	02-701-10-517	158.38 \$	
			Contrat location imprimante 2023-2028 - SSI (rez-chaussé)	02-220-00-517	29.25 \$	
			Contrat location imprimante 2023-2028 - SSI (étage)	02-220-00-517	53.62 \$	
URB 02/2025	KONICA MINOLTA BUSINESS (CONTRAT)	2025-02-01	Contrat location imprimante urbanisme 2025 \ Contrat location imprimante urbanisme 2025	02-610-00-517	343.96 \$	343.96 \$
RECEP 02/2025	KONICA MINOLTA BUSINESS (CONTRAT)	2025-02-01	Contrat location 2025 / Imprimante - fax réception \ Contrat location 2025 / Imprimante - fax réception	02-141-00-517	57.49 \$	57.49 \$
PLI 02/2025	PITNEY BOWES LEASING - CONTRAT	2025-02-01	Contrat location 2025 - Plieuse inséreuse (période 1 fév. au 31 janv.) \ Contrat location 2025 - Plieuse inséreuse	02-130-00-517	339.18 \$	339.18 \$
TPIMD 02/2025	KONICA MINOLTA BUSINESS (CONTRAT)	2025-02-01	Contrat location 2025 (janv.-mai) imprimante Konica Minolta-Travaux publics \ Location janv. à mai 2025 imprimante Konica Minolta - TPI	02-320-00-517	66.37 \$	132.71 \$
			Location janv. à mai 2025 imprimante Konica Minolta - TPI	02-330-00-517	66.34 \$	
Garage 02/2025	KONICA MINOLTA BUSINESS (CONTRAT)	2025-02-01	Contrat location imprimante garage - Janvier à décembre 2025 \ Contrat location imprimante garage - Janvier à décembre 202	02-320-00-517	31.05 \$	62.09 \$
			Contrat location imprimante garage - Janvier à décembre 202	02-330-00-517	31.04 \$	
Février 2025	MRC des Collines de l'Outaouais	2025-02-01	Quote-part MRC 2025 \ Quote-part MRC 2025 (110)	02-110-00-951	9 086.00 \$	380 330.00 \$
			Quote-part MRC 2025 (130)	02-130-00-951	42 558.00 \$	
			Quote-part MRC 2025 (150)	02-150-00-951	37 585.00 \$	
			Quote-part MRC 2025 (210)	02-210-00-951	270 192.00 \$	
			Quote-part MRC 2025 (220)	02-220-00-951	3 217.00 \$	
			Quote-part MRC 2025 (370)	02-370-00-951	7 133.00 \$	
			Quote-part MRC 2025 (451-10)	02-451-10-951	4 292.00 \$	
			Quote-part MRC 2025 (451-20)	02-451-20-951	12 875.00 \$	
			Quote-part MRC 2025 (452-40)	02-452-40-951	6 057.00 \$	
			Quote-part MRC 2025 (452-90)	02-452-90-951	2 369.00 \$	
			Quote-part MRC 2025 (702-90)	02-702-90-951	1 549.00 \$	
			Quote-part MRC 2025 (470)	02-470-00-951	1 321.00 \$	
			Quote-part MRC 2025 (610)	02-610-00-951	3 623.00 \$	
			Quote-part MRC 2025 (revenus)	01-231-15-000	-21 527.00 \$	
119804	IMPRIMERIE DU PROGRÈS	2025-01-28	Impression dépliants - Sensibilisation matières résiduelles \ Impression dépliants - Sensibilisation matières résiduelles	02-470-00-345	866.75 \$	866.75 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2025-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2025-02-18

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Liste des factures payées par débit direct

<u>Facture</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Date</u>	<u>Description</u>	<u>Poste</u>	<u>Montant</u>	<u>Total</u>
					473 086.24 \$	473 086.24 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2025-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2025-02-18

Liste des paiements du 2025-01-16 au 2025-02-18

Sommaire

Chèques	693 652.06 \$
Débit direct	473 086.24 \$
	<hr/>
	1 166 738.30 \$

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

JANVIER 2025



ÉCONOMIES DE DÉPENSES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-490-00-341		2025-01-24	Publication appel offres suivis systèmes tertiaire	415.75 \$	
02-490-00-670		2025-01-24	Publication appel offres suivis systèmes tertiaire		415.75 \$

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-220-00-517		2025-01-20	Comblier manque contrat location imprimantes SSI	259.75 \$	
02-220-00-690		2025-01-20	Comblier manque contrat location imprimantes SSI		259.75 \$
02-701-10-494		2025-01-23	Pour combler facture tourisme outaouais		43.78 \$
02-702-90-494		2025-01-23	Pour combler facture tourisme outaouais	43.78 \$	
02-130-00-522		2025-01-27	Pour combler remplacement batterie défibrilateur		801.27 \$
02-130-00-649		2025-01-27	Pour combler remplacement batterie défibrilateur	1 301.27 \$	
02-160-10-675		2025-01-27	Pour combler remplacement batterie défibrilateur		500.00 \$

01-000-00-000	Revenus	02-340-00-000	Transport - éclairage des rues
01-279-00-000	Autres revenus - autres	02-390-00-000	Transport - Autres
01-381-00-000	Autres transferts - fonctionnement	02-412-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, approvisionnement et traitement de l'eau potable
02-000-00-000	Charges	02-413-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau de distribution de l'eau potable
02-110-00-000	Conseil	02-414-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, traitement des eaux usées
02-120-00-000	Greffé et application de la loi	02-415-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau d'égout
02-130-00-000	Gestion financière et administrative	02-451-00-000	Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-141-00-000	Communications	02-490-00-000	Hygiène de milieu - autres
02-160-00-000	Gestion du personnel	02-610-00-000	Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-220-00-000	Sécurité incendie	02-631-00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-320-00-000	Transport - voirie municipale	02-701-00-000	Loisirs & culture - activités récréatives
02-330-00-000	Transport - enlèvement de la neige	02-702-00-000	Loisirs & culture - activités culturelles
23-000-00-000	Investissement	03-110-00-000	Financement à long term des activités de fonctionnement
23-020-00-000	Administration générale	03-310-00-000	Affectation - activités d'investissement
23-030-00-000	Sécurité publique	21-000-00-000	Revenus
23-040-00-000	Transport	21-490-00-000	Autres revenus - autres
23-050-00-000	Hygiène de milieu	23-910-00-000	Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-080-00-000	Loisirs & culture	23-920-00-000	Affectation - fond de roulement
23-610-00-000	Affectation - activités de fonctionnement	03-000-00-000	Conciliation à des fins fiscales
23-510-00-000	Financement à long term des activités d'investissement		



Municipalité de Chelsea

100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
 Tél. : ...819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672f
www.chelsea.ca

(Réf. n° 114.204)

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2025

PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the January 15th, 2025, Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidant cette réunion extraordinaire, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18h11.

Having noticed that there is quorum, Mme Kimberly Chan, presiding over this extraordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:11 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Kimberly Chan (conseillère / councillor) ~ Christopher Blais (conseiller / councillor) ~ Pierre Guénard (maire / mayor)
 Benoit Delage ~ Matthew Smith ~ Nicole Desroches ~ George Claydon Ryan Gallant ~ David Shantz (membres / members)
 Nicolas Falardeau ~ Michel Beaulne ~ Sophie Hubert (employés municipaux/ Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

Marc Monette (membre)

AUTRES

OTHERS

Aucun / Nil

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Ryan Gallant, appuyé par M. George Claydon et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté tel que présenté

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Mr. Ryan Gallant, seconded by George Claydon and resolved that the agenda governing this meeting be adopted as presented.

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Réunion ordinaire du 4 décembre 2024

IL EST PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par M. Ryan Gallant et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 4 décembre 2024 soit par la présente adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Ordinary meeting held on December 4th, 2024

IT IS PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Mr. Ryan Gallant, and resolved that the minutes of the ordinary meetings held on December 4th, 2024, be adopted as presented.

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS	3.0 QUESTION PERIOD
Les requérants pour les dossiers 6.2 et 8.1 étaient présents pour présenter leur demande et répondre aux questions des membres du CCUDD.	Applicants for items 6.2 and 8.1 were present to present their request and answer questions from the members of the PSDAC.
4.0 DEMANDES MULTIPLES	4.0 MULTIPLE REQUESTS
Aucune	None
5.0 DÉROGATION MINEURE	5.0 MINOR EXEMPTION
<p>5.1 2024-20060 Lot 6 164 172 au cadastre du Québec 37, chemin Emily Carr</p>	<p>5.1 2024-20060 Lot 6 164 172 of the Québec cadastre 37 chemin Emily Carr</p>
<p>ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 172 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 37, chemin Emily-Carr, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction de ce qui suit à une distance de 0,96 mètre et 0,53 mètre de la ligne latérale de la propriété, plutôt que 1,5 mètre, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;</p>	<p>WHEREAS the owner of the property known as Lot 6 164 172 of the Québec cadastre, property also known as 37, chemin Emily-Carr, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing the construction of the following at a distance of 0.96 metres and 0.53 metres from the lateral property line instead of 1.5 metres, as stipulated in Zoning By-law Number 1215-22;</p>
<ol style="list-style-type: none"> 1. d'un patio à une distance de 0,53 m et 0,91 m de la ligne latérale de la propriété, plutôt qu'à 1,5 mètre 2. d'une remise et sa fondation à 0,43 m de la limite latérale du terrain au lieu de 1,5 m; 3. de pas japonais à 1,3 m de la limite latérale au lieu de 1,5 m 	<ol style="list-style-type: none"> 1. a patio at a distance of 0.53 m and 0.91 m from the side property line, instead of 1.5 metres 2. a shed and its foundation at 0.43 m from the lateral property line instead of 1.5 m; 3. Japanese steps at 1.3 m from the lateral property line instead of 1.5 m.
<p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 10 janvier 2025 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p>	<p>WHEREAS the members have read the analysis report submitted on January 10, 2025, by the Planning and Sustainable Development Department;</p>
<p>IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 6 164 172 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 37, chemin Emily-Carr.</p>	<p>IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mrs. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend that Municipal Council grant this request for a minor exemption, and this, in favour of Lot 6 164 172 of the Québec cadastre, property also known as 37, chemin Emily-Carr.</p>
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	ADOPTED UNANIMOUSLY
<p>5.2 2024-20061 Lot 6 407 268 au cadastre du Québec 24, chemin Olmstead</p>	<p>5.2 2024-20061 Lot 6 407 268 of the Québec cadastre 24 chemin Olmstead</p>
<p>ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 407 268 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 24, chemin Olmstead, a présenté à la Municipalité une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un clôture mitoyenne d'une hauteur de 2,5 m au lieu de 2 m;</p>	<p>WHEREAS the owner of the property known as Lot 6 407 268 of the Québec cadastre, property also known as 24, chemin Olmstead, has presented to the Municipality a request for a minor exemption for the purposes of allowing the construction of a common fence with a height of 2.5 m instead of 2 m;</p>

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 10 janvier 2025 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 6 407 268 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 24, chemin Olmstead.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on January 10, 2025, by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mrs. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend that Municipal Council grant this request for a minor exemption, and this, in favour of Lot 6 407 268 of the Québec cadastre, property also known as 24, chemin Olmstead.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.0 PIIA

6.1 2024-20045
Lot 6164162 du cadastre du Québec
Chemin Jean-Paul Lemieux

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 6 546 608 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le site d'un futur développement résidentiel sur le chemin Jean-Paul Lemieux, ont présenté à la Municipalité une demande d'approbation pour une modification à un plan d'implantation et d'intégration architecturale déjà approuvé en octobre 2023 pour un bâtiment multi logement.

Les modifications proposées sont :

1. le retrait du revêtement en brique prévu autour de la porte de garage menant à un stationnement souterrain
2. et le prolongement d'une toiture plate au-dessous des patios aux étages.

Selon le promoteur, cette modification a été réalisée car structurellement ils nous étaient impossible de mettre un revêtement de maçonnerie autour de la porte de garage. Ceci n'est aucunement dans l'optique de sauver en coût de construction, mais bien de s'assurer que la structure du bâtiment soit conforme.

ATTENDU QUE les modifications proposées doivent être conformes aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 10 janvier 2025 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Benoit Delage et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande de ne pas approuver cette demande de PIIA au Conseil municipal pour une demande de modification à un PIIA déjà approuvé en octobre 2023 sur le lot 6 546 608 du cadastre du Québec, site d'un futur développement résidentiel sur le chemin Jean-Paul Lemieux,

Le CCUDD recommande toutefois d'autoriser la modification des toitures au-dessus des patios et propose, tout comme le SUDD, qu'un revêtement similaire non structurel, mais respectant

6.0 SPAIP

6.1 2024-20045
Lot 61 641 62 of the Québec cadastre
Chemin Jean-Paul Lemieux

WHEREAS the owners of lot 6 546 608 of the Québec cadastre, property also known as the site of a future residential development on chemin Jean-Paul Lemieux, have presented to the Municipality a request for the approval of a modification to a site planning and architectural integration programme already approved in October 2023 for a multi-residential building.

The proposed modifications are:

1. removal of the brick cladding around the garage door leading to an underground parking lot
2. and the extension of a flat roof below the patios on the upper floors.

According to the developer, this modification was carried out because it was structurally impossible to install masonry cladding around the garage door. This was not done to save on construction costs, but to ensure the building's structural compliance.

WHEREAS the proposed modifications must comply with the criteria of By-law 1218-22 respecting SPAIPs;

WHEREAS the members have taken cognizance of the analysis report submitted on January 10, 2025, by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mrs. Nicole Desroches, seconded by Mr. Benoit Delage and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend that Municipal Council not approve this request to amend a site plan already approved in October 2023 on lot 6 546 608 of the Québec cadastre, site of a future residential development on chemin Jean-Paul Lemieux,

The PSDAC recommends, however, that the modification to the roofs over the patios be authorized and proposes, as does the PSDD, that a similar non-structural cladding that respects the aesthetics of the building be applied as a cladding in this particular

l'esthétique du bâtiment soit appliqué comme revêtement à cet endroit particulier pour remplacer la maçonnerie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 2024-00792
Lot 6387773 du cadastre du Québec
14, chemin Scott

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 6387773 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 14, chemin Scott, ont présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'aménagement d'un bâtiment accessoire.

Il s'agit d'une remise de 6,1 m x 2,7 m et d'une hauteur de 3 m qui sera posée sur des pierres de patios, sans fondation. Le revêtement des murs sera identique au bâtiment principal et le toit sera revêtu d'acier. Quelques lumières sous la toiture et visant vers le sol sont proposés. La marge de recul arrière et latérale de 1,5 m sera respectée.

ATTENDU QUE l'aménagement proposé doit être conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 10 janvier 2025 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage appuyé par M. David Shantz et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de PIIA pour l'aménagement d'un bâtiment accessoire, sur le lot 6387773 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 14, chemin Scott.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3 2025-00195
Lot 2636008 du cadastre du Québec
457, route 105

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 2636008 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 457, route 105, ont présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur un poteau collectif. Il s'agit d'une enseigne de 1,52 m x 1,17 m (60 x 46 pouces) composée d'un panneau d'aluminium alupanel recouvert d'un vinyle qui simule l'apparence du bois et un lettrage en relief en PVC, soit les mêmes matériaux que l'enseigne « Beauregard sur ma nature » et « Massage thérapeutique ». Elle sera éclairée par les lampes en tête d'oie existantes sur la structure commune en bois, montée sur un socle de pierre.

ATTENDU QUE l'enseigne proposée doit être conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 10 janvier 2025 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

location to replace the masonry.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.2 2024-00792
Lot 6387773 du cadastre du Québec
14 chemin Scott

WHEREAS the owners of lot 6387773 of the Québec cadastre, property also known as 14, chemin Scott, have presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to allow the construction of an accessory building.

The building will be a 6.1 m x 2.7 m, 3 m-high shed built on patio stones, with no foundation. The walls will be clad identically to the main building, and the roof will be clad in steel. A few lights under the roof and aimed at the ground are proposed. The 1.5 m rear and side setbacks will be respected.

WHEREAS the proposed development must comply with the criteria of By-law 1218-22 respecting SPAIPs;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on January 10, 2025, by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mr. David Shantz and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend to Municipal Council the approval of this request for the construction of an accessory building on lot 6387773 of the Québec cadastre, property also known as 14, chemin Scott.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.3 2025-00195
Lot 2636008 du cadastre du Québec
457 route 105

WHEREAS the owners of lot 2636008 of the Québec cadastre, property also known as 457, route 105, have presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the installation of a sign on a utility pole. The sign will measure 1.52 m x 1.17 m (60 x 46 inches) and will be made of an alupanel aluminum panel covered with a vinyl that simulates the appearance of wood, and PVC raised lettering, the same materials as the "Beauregard sur ma nature" and "Massage thérapeutique" signs. It will be illuminated by existing goosehead lamps on the common wooden structure, mounted on a stone base.

WHEREAS the proposed sign must comply with the criteria of By-law 1218-22 respecting SPAIPs;

WHEREAS the members have taken cognizance of the analysis report submitted on January 10, 2025, by the Planning and Sustainable Development Department;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de PIIA pour une enseigne installée sur un poteau collectif et ce, à condition que le texte respecte les modalités de la Charte de la langue française, c'est-à-dire que le français y figure de façon nettement prédominante, sur le lot 6 546 608 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 457, route 105.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4 2024-20070
Lot 6289497 du cadastre du Québec
65, chemin de Lamoille

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 6289497 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 65, chemin de Lamoille, ont présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'aménagement d'une véranda qui aura le même revêtement que la résidence principale, les marges de reculs sont respectées.

ATTENDU QUE l'aménagement proposé doit être conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 10 janvier 2025 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de PIIA pour l'aménagement d'une véranda, sur le lot 6387773 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 65, chemin de Lamoille.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.5 2024-20059
Lot 6 546 608 du cadastre du Québec
183, chemin d'Old Chelsea

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 6 546 608 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 183, chemin d'Old Chelsea, ont présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée pour le commerce « Marché Bien-être Chelsea »;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée doit être conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 10 janvier 2025 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de PIIA pour une enseigne installée

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mrs. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend to Municipal Council the approval of this request for a sign installed on a utility pole, and this, provided that the text respects the terms and conditions of the Charter of the French Language, that is, that the French language be clearly predominant, on lot 6 546 608 of the Quebec cadastre, property also known as 457, route 105.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.4 2024-20070
Lot 6289497 du cadastre du Québec
65 chemin de Lamoille

WHEREAS the owners of lot 6289497 of the Québec cadastre, property also known as 65, chemin de Lamoille, have presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to allow the construction of a veranda with the same siding as the main residence, setbacks are respected

WHEREAS the proposed development must comply with the criteria set out in By-law 1218-22 respecting SPAIPs;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on January 10, 2025, by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend to Municipal Council the approval of this request for the construction of a veranda on lot 6387773 of the Quebec cadastre, property also known as 65, chemin de Lamoille.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.5 2024-20059
Lot 6 546 608 du cadastre du Québec
183 chemin d'Old Chelsea

WHEREAS the owners of lot 6 546 608 of the Québec cadastre, property known as 183 chemin d'Old Chelsea, presented a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the installation of an attached sign for the "Marché Bien-être Chelsea" business;

WHEREAS the proposed sign must comply with the criteria of by-law 1218-22 on SPAIP;

WHEREAS the members read the analysis report submitted on January 10, 2025, by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mrs. Nicole Desroches, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that Municipal Council approve this request for the installation of a

sur la vitrine seulement et ce, à condition que le texte respecte les modalités de la Charte de la langue française, c'est-à-dire que le français y figure de façon nettement prédominante, sur le lot 6 546 608 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 183, chemin d'Old Chelsea.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.0 USAGES CONDITIONNELS

Aucun

8.0 PPCMOI

**8.1 2024-00845
Lot 6164162 du cadastre du Québec
141, chemin de la Montagne**

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 2635160 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 141, chemin de la Montagne, ont présenté une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui vise à rétablir à cette adresse l'usage mixte du bâtiment, alors que les usages mixtes ne sont plus autorisés dans cette zone.

Le bâtiment serait exploité avec un espace commercial au rez-de-chaussée de type dépanneur et un logement résidentiel de deux chambres au sous-sol. Ce double usage a été en vigueur pendant près de 25 ans avant d'être modifié en 2018.

Le commerce de proximité au rez-de-chaussée offrirait des produits alimentaires locaux, des articles essentiels, ainsi qu'à servir de lieu de rencontre sociale et culturelle pour la communauté. Selon le requérant, « Ce projet est crucial pour redynamiser le secteur de Hollow Glen et améliorer la qualité de vie des résidents.

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 10 janvier 2025 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable ne recommande pas en faveur à cette demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui vise à rétablir à cette adresse l'usage mixte du bâtiment, alors que les usages mixtes ne sont plus autorisés dans cette zone et ce, en faveur du lot 2635160 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 141, chemin de la Montagne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.0 RÈGLEMENTS D'URBANISME

9.1 Règlement de zonage – Modifications pour redéfinir les zones RES-CV-13, RES-CV-15

window sign only, on condition that the text complies with the provisions of the Charter of the French Language, that is to say, that the French language be clearly predominant, on lot 6 546 608 of the Québec cadastre, property also known as 183, chemin d'Old Chelsea.

ADOPTED UNANIMOUSLY

7.0 CONDITIONAL USES

None

8.0 SBCMOP

**8.1 2024-00845
Lot 6164162 du cadastre du Québec
141, chemin de la Montagne**

WHEREAS the owners of lot 2635160 of the Québec cadastre, property also known as 141, chemin de la Montagne, have presented a request for a specific construction, alteration or occupancy project for the purpose of re-establishing the building's mixed use at this address, whereas mixed uses are no longer permitted in this zone.

The building would be operated with a convenience store-type commercial space on the first floor and a two-bedroom residential dwelling in the basement. This dual use was in effect for nearly 25 years before being modified in 2018.

The ground-floor convenience store would offer local food products and essential items, as well as serving as a social and cultural gathering place for the community. According to the applicant, "This project is crucial to revitalizing the Hollow Glen area and improving the quality of life for residents.

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on January 10, 2025, by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mrs. Nicole Desroches, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee does not recommend in favour of this request for a special building, renovation or occupancy project aimed at re-establishing at this address the mixed use of the building, whereas mixed uses are no longer permitted in this zone, and this, in favour of lot 2635160 of the Québec cadastre, property also known as 141, chemin de la Montagne.

ADOPTED UNANIMOUSLY

9.0 PLANNING BY-LAWS

9.1 Zoning by-law – Modifications to redefine zones RES-CV-13, RES-CV-15

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 6 323 706 et 6 323 704 au cadastre du Québec a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'une modification du plan de zonage;

ATTENDU QUE la modification doit être conforme au Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 10 janvier 2025 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE le CCUDD est d'accord en principe avec l'agrandissement de la zone CV-13. Le développeur doit fournir plus de détails sur le nombre d'unités visés dans la zone à développer, le ratio/mixité de typologie des logements, le drainage et des études de circulation et l'impact sur l'environnement;

Les membres du CCUDD passent au vote.

IL EST DONC résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable ne recommande pas en faveur à cette demande avant d'être en mesure d'avoir plus de renseignements tel que mentionné auparavant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.0 INFORMATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL

10.1 Session ordinaire du 4 février 2025

Présentation des dossiers soumis au CCUDD du 15 janvier 2025 et déposés à la session ordinaire du conseil municipal du 4 février 2025.

11.0 AUTRE

Communauto – Présentation du CREDDO

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que cette rencontre soit levée à 21h26

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

.....
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

.....
Kimberly Chan, Président / Chair

WHEREAS the owner of lots 6 323 706 and 6 323 704 of the Québec cadastre has presented to the Municipality of Chelsea a request for an amendment to the zoning plan;

WHEREAS the proposed amendment must comply with the Master Plan;

WHEREAS the members read the analysis report submitted on November 1st, by the Planning and Sustainable Development Department;

WHEREAS the PSDAC agrees in principle with the expansion of zone CV-13. The developer must provide more details on the number of units targeted in the area to be developed, the ratio/mix of housing typology, drainage and traffic studies and the impact on the environment;

PSDAC members proceeded to vote.

IT IS THEREFORE RESOLVED that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee does not recommend in favour of this request until it has more information as mentioned above.

ADOPTED UNANIMOUSLY

10.0 UPDATE ON COUNCIL MEETING

10.1 February 4th, 2025, ordinary meeting

Presentation of the files submitted to the PSDAC on January 15th, 2024, and tabled at the ordinary session of the municipal council on January 14th, 2025.

11.0 OTHER

Communauto – CREDDO presentation

12.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by M. George Claydon, seconded by Mrs. Nicole Desroches and resolved that this meeting be adjourned at 9:26 pm.

ADOPTED UNANIMOUSLY

MINUTES SUBMITTED BY

MINUTES APPROVED BY

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS /
ADMINISTRATIVE SERVICES**

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

6.1) a)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1338-25 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 416 700,00 \$ POUR FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2025

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement portant le numéro 1338-25 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 1 416 700,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2025 » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'obtenir le financement nécessaire pour divers services professionnels et travaux ainsi que l'acquisition de véhicules pour 2025.

(conseillère/conseiller)

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1338-25

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 416 700,00 \$ POUR
FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2025**

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire de procéder aux services professionnels, travaux et acquisition suivants :

Description	Terme	Coût
Réaménagement du cul-de-sac chemin Centennial – Travaux publics	5 ans	51 800,00 \$
Plans et devis – Stabilisation des berges d'un cours d'eau sur la route 105 – Travaux publics	5 ans	124 300,00 \$
Plans et devis – Aménagement d'un corridor scolaire à l'École du Grand-Boisé – Travaux publics	5 ans	207 100,00 \$
Plans et devis – Installation d'une génératrice d'urgence au Centre Meredith – Infrastructures	5 ans	51 800,00 \$
Achat de 4 camions incendie usagés – Sécurité incendie	5 ans	274 400,00 \$
Plans et devis et travaux - Stabilisation d'un talus sur le chemin Saint-Clément – Travaux publics	10 ans	217 500,00 \$
Aménagement d'un accès à la Rivière (phase 1) – Infrastructures	10 ans	207 100,00 \$
Aménagement du sentier à l'ouest de l'autoroute 5 (phase 2) – Infrastructures	10 ans	282 700,00 \$
TOTAL		1 416 700,00 \$

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 mars 2025 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer des dépenses pour les divers travaux et acquisitions mentionnés ci-haut, tel qu'il appert des estimations détaillées préparée par la Municipalité de Chelsea, en date des présentes, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, lesquelles estimations font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » à « H ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 416 700,00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 709 400,00 \$ sur une période de 5 ans et une somme de 707 300,00 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 11^e jour du mois de mars 2025.

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 11 mars 2025

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 2025

NUMÉRO DE RÉOLUTION : -25

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES
HABILES À VOTER :

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Réaménagement d'un cul-de-sac sur le chemin Centennial - Travaux publics (5 ans)	47 625.00 \$
Total achat avant taxes		47 625.00 \$
TPS 5 %		2 381.25 \$
TVQ 9,975 %		4 750.59 \$
Total achat après taxes		54 756.84 \$
Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)		(4 756.55) \$
Total achat (taxes nettes)		50 000.30 \$
Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)		1 799.70 \$
TOTAL ACHAT		51 800.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière
11 mars 2025

Pierre Guénard
Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Honoraires professionnels pour les plans et devis pour des travaux de stabilisation des berges d'un cours d'eau sur la route 105 - Travaux publics (5 ans)	114 300.00 \$
Total achat avant taxes		114 300.00 \$
TPS 5 %		5 715.00 \$
TVQ 9,975 %		11 401.43 \$
Total achat après taxes		131 416.43 \$
Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)		(11 415.71) \$
Total achat (taxes nettes)		120 000.71 \$
Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)		4 299.28 \$
TOTAL ACHAT		124 300.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 11 mars 2025

Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Honoraires professionnels pour les plans et devis pour l'aménagement d'un corridor scolaire à l'École du Grand-Boisé - Travaux publics (5 ans)	190 500.00 \$
	Total achat avant taxes	190 500.00 \$
	TPS 5 %	9 525.00 \$
	TVQ 9,975 %	19 002.38 \$
	Total achat après taxes	219 027.38 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(19 026.19) \$
	Total achat (taxes nettes)	200 001.19 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	7 098.81 \$
	TOTAL ACHAT	207 100.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 11 mars 2025

Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Honoraires professionnels pour les plans et devis pour l'installation d'une génératrice d'urgence au Centre Meredith - Infrastructures (5 ans)	47 625.00 \$
	Total achat avant taxes	47 625.00 \$
	TPS 5 %	2 381.25 \$
	TVQ 9,975 %	4 750.59 \$
	Total achat après taxes	54 756.84 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(4 756.55) \$
	Total achat (taxes nettes)	50 000.30 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	1 799.70 \$
	TOTAL ACHAT	51 800.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 11 mars 2025

Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat de 4 camions incendie usagés - Sécurité incendie (5 ans)	252 400.00 \$
	Total achat avant taxes	252 400.00 \$
	TPS 5 %	12 620.00 \$
	TVQ 9,975 %	25 176.90 \$
	Total achat après taxes	290 196.90 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(25 208.45) \$
	Total achat (taxes nettes)	264 988.45 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	9 411.55 \$
	TOTAL ACHAT	274 400.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 11 mars 2025

Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Honoraires professionnels pour les plans et devis ainsi que les travaux pour la stabilisation d'un talus sur le chemin Saint-Clément - Travaux publics (10 ans)	200 025.00 \$
Total achat avant taxes		200 025.00 \$
TPS 5 %		10 001.25 \$
TVQ 9,975 %		19 952.49 \$
Total achat après taxes		229 978.74 \$
Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)		(19 977.50) \$
Total achat (taxes nettes)		210 001.25 \$
Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)		7 498.75 \$
TOTAL ACHAT		217 500.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 11 mars 2025

Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Aménagement d'un accès à la Rivière (phase 1) - Infrastructures (10 ans)	190 500.00 \$
	Total achat avant taxes	190 500.00 \$
	TPS 5 %	9 525.00 \$
	TVQ 9,975 %	19 002.38 \$
	Total achat après taxes	219 027.38 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(19 026.19) \$
	Total achat (taxes nettes)	200 001.19 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	7 098.81 \$
	TOTAL ACHAT	207 100.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 11 mars 2025

Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Aménagement du sentier à l'ouest de l'autoroute 5 (phase 2) - Infrastructures (10 ans)	260 000.00 \$
	Total achat avant taxes	260 000.00 \$
	TPS 5 %	13 000.00 \$
	TVQ 9,975 %	25 935.00 \$
	Total achat après taxes	298 935.00 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(25 967.50) \$
	Total achat (taxes nettes)	272 967.50 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	9 732.50 \$
	TOTAL ACHAT	282 700.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 11 mars 2025

Pierre Guénard
 Maire

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

6.2) a)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES

ATTENDU QUE la location du chargeur sur roues vient à échéance le 31 décembre 2025, suite à un contrat de location de 36 mois avec option d'achat;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable ne désire pas procéder à l'achat du chargeur sur roues actuel et a procédé à un appel d'offres public pour la location d'une période de trente-six (36) mois avec option d'achat d'un nouveau chargeur sur roues;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, cinq (5) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 26 février 2025 :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX LOCATION 36 MOIS (taxes incluses)	COÛT ACHAT – VALEUR RÉSIDUELLE (taxes incluses)
J.R. Brisson Equipement Ltée	189 261,59 \$	287 914,58 \$
Trois-Rivières Location inc.	231 582,65 \$	189 708,75 \$
9000-1959 Québec inc.	254 057,96 \$	218 084,58 \$
WAJAX Limitée	282 197,63 \$	202 068,56 \$
Brandt Tractor Ltd.	326 874,25 \$	157 285,80 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat est basé sur le coût de location de trente-six (36) mois;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie J.R. Brisson Equipement Ltée est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QU'À la fin de la période de location de trente-six (36) mois, le coût d'achat du chargeur frontal est de 287 914,58 \$, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 262 904,39 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité pourra se prévaloir de l'option d'achat du chargeur à la fin de la période de location;

ATTENDU QUE le coût de location du chargeur sera payé à même le budget de fonctionnement 2026;

6.2) a)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour la location d'un chargeur sur roues pour une période de trente-six (36) mois, au montant de 189 261,59 \$, incluant les taxes, à la compagnie J.R. Brisson Equipement Ltée, conditionnel à l'approbation du budget de fonctionnement 2026.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité se réserve le droit de procéder à l'achat du chargeur sur roues à la fin de la location de trente-six (36) mois.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront budgétés annuellement à compter de 2026 dans les postes budgétaires suivants :

- 02-320-00-516 (Location – Machineries, outillage et équipements) pour la période estivale
- 02-330-00-516 (Location – Machineries, outillage et équipements) pour la période hivernale

6.2) b)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE À L'HÔTEL DE VILLE À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2025, le remplacement du système de caméras de surveillance à l'hôtel de ville a été approuvé et un montant net de 33 600,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie GMS Sécurité inc. pour l'achat et l'installation de ce système;

ATTENDU QUE la compagnie GMS Sécurité inc. a soumis un prix de 34 922,55 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie GMS Sécurité inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie GMS Sécurité inc. au montant de 34 922,55 \$, incluant les taxes, pour l'achat et l'installation d'un système de caméras de surveillance à l'hôtel de ville représente un montant net de 31 888,96 \$;

ATTENDU QUE l'achat et l'installation du système de caméras seront financés par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat et l'installation d'un système de caméras de surveillance à l'hôtel de ville au montant de 34 922,55 \$, incluant les taxes, à la compagnie GMS Sécurité inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 31 888,96 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-020-00-726 (Ameublement et équipement informatique et communication – Administration).

6.2) c)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE AVEC BENNE BASCULANTE ET CHASSE-NEIGE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2025, l'achat d'une camionnette avec benne basculante et chasse-neige a été approuvé et un montant net de 125 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour l'achat de la camionnette avec benne basculante et chasse-neige;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 26 février 2025:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Carle Ford inc.	139 900,00 \$	127 747,35 \$
Hamilton Chevrolet Buick GMC Ltée	144 528,17 \$	131 973,48 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Carle Ford inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Carle Ford inc. au montant de 139 900,00 \$, incluant les taxes, pour l'achat de la camionnette avec benne basculante et chasse-neige représente un montant net de 127 747,35 \$, soit un dépassement budgétaire de 2 747,35 \$;

ATTENDU QUE l'achat de la camionnette ainsi que le dépassement budgétaire seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1334-25;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une camionnette avec benne basculante et chasse-neige au montant de 139 900,00 \$, incluant les taxes, à la compagnie Carle Ford inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1334-25 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.2) c)

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-724 (Véhicules – Transport), règlement d'emprunt numéro 1334-25.

6.2) d)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2025, l'achat d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement ainsi que le rachat d'un camion Ford F-550 2015 a été approuvé et un montant net de 350 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour l'achat du camion 6 roues avec équipements de déneigement et le rachat du camion Ford F-550 2015;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 26 février 2025:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Duportage Ford Ltée	224 276,67 \$	204 794,50 \$
Carle Ford inc.	229 835,03 \$	209 870,01 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Duportage Ford Ltée est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Duportage Ford Ltée au montant de 224 276,67 \$, incluant les taxes, pour l'achat du camion 6 roues avec équipements de déneigement et le rachat du camion Ford F-550 2015 représente un montant net de 204 794,50 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a également demandé un prix optionnel pour un épandeur d'abrasif à double tourniquet et que la compagnie Duportage Ford Ltée a soumis un prix de 5 748,75 \$, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 5 249,38 \$;

ATTENDU QUE l'achat du camion ainsi que l'épandeur d'abrasif seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1334-25;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement ainsi que l'épandeur d'abrasif à double tourniquet et le rachat du camion Ford F-550 2015 au montant total de 230 025,42 \$, incluant les taxes, à la compagnie Duportage Ford Ltée, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1334-25 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

6.2) d)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-724 (Véhicules – Transport), règlement d'emprunt numéro 1334-25.

6.2) e)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES –
APPEL D’OFFRES 2023-SOU-320-020 (LA PÊCHE) POUR LA COLLECTE, LE
TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES
RECYCLABLES POUR LES CONTENEURS MUNICIPAUX DANS LES LIMITES
DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
(ABROGE ET REMPLACE LA RÉOLUTION NUMÉRO 343-24)**

ATTENDU QUE quatre (4) municipalités de la MRC des Collines-de-l’Outaouais à savoir Cantley, Chelsea, Val-des-Monts et La Pêche, se sont engagées par résolution (Cantley 2022-MC-148), (Chelsea 152-22), (Val-des-Monts 23-10-368), (La Pêche 23 187), à mener un processus commun d’appel d’offres pour l’attribution d’un contrat de collecte, de transport et de disposition des déchets, des matières organiques, des matières recyclables et des encombrants;

ATTENDU QUE le « Regroupement » désigne les municipalités desservies par le contrat soit : Cantley, Chelsea, Val-des-Monts et la Municipalité de La Pêche;

ATTENDU QUE l’appel d’offres (2023-SOU-320-020) a été publié en mai 2024, sur le système électronique d’appel d’offres (SEAO), pour obtenir des soumissions pour la collecte, le transport et la disposition des déchets, des matières organiques, des matières recyclables et des encombrants;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Pêche désignée « Organisme signataire » aux fins du processus d’appel d’offres 2023-SOU-320-020, a reçu des soumissions en vue de la conclusion d’un contrat avec une entreprise qualifiée pour la collecte, le transport et la disposition des déchets, des matières organiques, des matières recyclables et des encombrants dans les limites des territoires du Regroupement précité;

ATTENDU QUE le Contrat est divisé en six (6) lots tels qu’identifiés à l’appel d’offres et que l’octroi de chaque lot du Contrat s’effectue par résolution du conseil municipal de chaque membre du Regroupement;

ATTENDU QUE les services à être fournis par l’adjudicataire devront être conformes au contenu du cahier d’appel d’offres 2023-SOU-320-020;

ATTENDU QUE l’Organisme signataire aux fins du processus d’appel d’offre 2023-SOU-320-020 a reçu une seule soumission, soit celle de l’entreprise Location Martin-Lalonde Inc.;

ATTENDU QUE l’article 938.3 du Code municipal, l’Organisme signataire exercera, nonobstant la présente résolution d’attribution de contrat, la poursuite de négociations afin de réviser à la baisse les prix du contrat ou d’autres modifications contractuelles puisque le prix soumis accuse un écart important avec celui prévu dans l’estimation établie par l’Organisme signataire;

ATTENDU QU’À la suite de l’adjudication d’un Lot du Contrat par un membre du Regroupement, le contenu des documents d’appel d’offres et de la soumission, de même que ladite résolution, sont retenus comme l’obligation contractuelle du Soumissionnaire et que lesdites obligations contractuelles pourront être reprise sous forme de contrat liant les deux parties;

6.2) e)

ATTENDU QUE le soumissionnaire est expressément informé et reconnaît que l'organisme Éco Entreprise Québec (ÉEQ) peut, dans certaines circonstances, être impliqué dans l'analyse des soumissions et qu'à cette fin, le soumissionnaire consent à la transmission d'une copie de leur soumission ainsi que de tout document s'y rapportant à ÉEQ après l'ouverture des soumissions, étant entendu que ÉEQ préservera la confidentialité de ces documents et qu'il ne les utilisera à quelque autre fin que ce soit;

ATTENDU QU'À la suite d'une analyse des offres reçues, le soumissionnaire Location Martin-Lalonde Inc. est conforme;

ATTENDU QUE suivant l'article 938.3 du Code municipal, l'Organisme signataire ayant reçu une seule soumission exercera, nonobstant la présente résolution d'attribution de contrat, la poursuite de négociations afin de réviser à la baisse les prix du contrat ou d'autres modifications contractuelles puisque le prix soumis accuse un écart avec celui prévu dans l'estimation établie par l'Organisme signataire ;

ATTENDU QUE les services à être fournis par l'adjudicataire devront être conformes au contenu du cahier d'appel d'offres 2023-SOU-320-020;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 286-24, le conseil a octroyé les lots 1 et 2 à la compagnie Location Martin-Lalonde inc. pour le contrat de collecte, transport et disposition des déchets, des matières organiques et des matières recyclables pour les immeubles desservis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie à l'entreprise Location Martin-Lalonde inc. les lots suivants :

- lot 5 : collecte de conteneurs municipaux pour les déchets
- lot 6 : collecte de conteneurs municipaux pour les matières recyclables

du Contrat 2023-SOU-320-020 pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, des déchets, des matières organiques et des matières recyclables, selon le tableau ci-dessous :

Description des collectes		Appel d'offres GMR regroupement avec rabais (taxes incluses)
	Numéro de lot	1 février 2025 au 31 janvier 2026
Conteneurs municipaux – Déchets	Lot 5 - Chelsea	12 650,33 \$
Conteneurs municipaux - Matières recyclables	Lot 6 - Chelsea	14 075,95 \$
	TOTAL	26 726,28 \$

QUE la durée du contrat soit de 24 mois ferme, soit jusqu'au 31 janvier 2027.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'abroger et remplacer la résolution numéro 343-24 adoptée le 5 novembre 2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.2) e)

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

02-451-10-446 (Contrat cueillette – Déchets domestiques)

02-452-10-446 (Contrat cueillette – Matières recyclables)

6.2) f)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES ENCOMBRANTS

ATTENDU QUE quatre (4) municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à savoir Cantley, Chelsea, Val-des-Monts et La Pêche, se sont engagées par résolution (Cantley 2022-MC-148), (Chelsea 152-22), (Val-des-Monts 23-10-368), (La Pêche 23 187), à mener un processus commun d'appel d'offres pour l'attribution d'un contrat de collecte, de transport et de disposition des déchets, des matières organiques, des matières recyclables et des encombrants;

ATTENDU QUE le « Regroupement » désigne les municipalités desservies par le contrat soit : Cantley, Chelsea, Val-des-Monts et la Municipalité de La Pêche;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Pêche est désignée « Organisme signataire » aux fins des divers appels d'offres pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles dans les limites des territoires du Regroupement précité;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Pêche a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie 16289401 Canada inc. (Consifund) pour la collecte, le transport et la disposition des encombrants;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la proposition de services reçues, le soumissionnaire 16289401 Canada inc. (Consifund) est conforme;

ATTENDU QUE le prix soumis pour la collecte, le transport et la disposition des encombrants pour le territoire de Chelsea pour le mois d'avril 2025 est de 29 873,95 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les services à être fournis par l'adjudicataire devront être conformes à l'offre de prix soumise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie à la compagnie 16289401 Canada inc. (Consifund) le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des encombrants pour avril 2025 au montant de 29 873,95 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires 02-452-90-446 (Contrat cueillette – Encombrants et RDD).

6.2) g)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE CAISSONS MEMBRANAIRES SUPPLÉMENTAIRES À L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE À MÊME LE FONDS DES CONTRIBUTIONS DE CROISSANCE DU SECTEUR

ATTENDU QUE le système de traitement en eau potable permet de faire l'ajout de caissons membranaires à même ses installations existantes sans travaux d'agrandissements;

ATTENDU QUE nous recommandons l'ajout de caissons pour diminuer le temps de fonctionnement des équipements et améliorer le rendement de production de l'eau potable;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 94-13, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie Les Équipements Lapierre inc. pour la fourniture des équipements de traitement de l'eau potable pour l'usine de filtration d'eau;

ATTENDU QU'IL est recommandé de mandater le même fournisseur;

ATTENDU QUE la compagnie Les Équipements Lapierre inc. a soumis un prix au montant de 22 305,15 \$ \$, incluant les taxes, pour l'achat et l'installation de caissons membranaires supplémentaires, ce qui représente un montant net de 20 367,58 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures ainsi que la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. ont procédé à l'analyse de la soumission reçue et que celle-ci est conforme et recommandée par ces derniers;

ATTENDU QUE l'achat et l'installation de caissons membranaires supplémentaires à l'usine de filtration d'eau potable seront remboursés par les contributions de croissance pour ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat et l'installation de caissons membranaires supplémentaires à l'usine de filtration d'eau potable au montant de 22 305,15 \$, incluant les taxes, à la compagnie Les Équipements Lapierre inc. et autorise le remboursement par les contributions de croissance pour ce secteur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 20 367,58 \$ du poste budgétaire 55-169-80-000 (Revenus reportés – Usines centre-village) au poste budgétaire d'affectation 21-490-06-000 (Revenus contributions croissance centre-village).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-01-721 (Infrastructures – Hygiène du milieu (eau potable)).

6.2) h)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE MARQUAGE ET DE LIGNAGE DE CHEMINS POUR UNE ANNÉE ADDITIONNELLE

ATTENDU QUE par la résolution numéro 116-24, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) pour les travaux de marquage et lignage de chemins pour 2024 au montant de 120 411,31 \$, incluant les taxes, avec possibilité de renouvellement d'une année additionnelle, soit 2025;

ATTENDU QUE la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) et la Municipalité désirent renouveler le contrat pour les travaux de marquage et lignage de chemins pour une année additionnelle, selon les conditions établies au cahier des charges daté 13 mars 2024;

ATTENDU QUE l'indexation du contrat 2025 sera calculée selon la moyenne annuelle de l'indice d'ensemble des prix à la consommation (non désaisonnalisé) pour la province du Québec, tel que publié par Statistique Canada, comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE le contrat 2025 sera payé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise le renouvellement du contrat pour les travaux de marquage et de lignage de chemins pour une année additionnelle, soit 2025, selon les conditions établies au cahier des charges daté du 13 mars 2024.

IL ÉGALEMENT PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-521 (Entretien et réparation - Infrastructures).

6.2) i)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA LOCATION ET L'ENTRETIEN D'UNE IMPRIMANTE

ATTENDU QUE par la résolution numéro 104-20, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. pour la location et l'entretien d'une imprimante au Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable au montant annuel de 2 663,97 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le contrat de location et d'entretien pour cette imprimante vient à échéance le 31 mars 2025 et que celle-ci est toujours fonctionnelle et que la compagnie Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. nous offre de prolonger le contrat pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU QUE la compagnie Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. a soumis le prix suivant :

SOUSSIONNAIRES	Coût location annuel 2025-2026 (taxes incluses)	Coût entretien annuel 2025-2026 (taxes incluses)	TOTAL ANNUEL 2025-2026 (taxes incluses)
Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd.	1 274,01 \$	873,13 \$	2 147,14 \$

ATTENDU QUE le prix soumis par Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. est conforme et recommandée par le Service des finances;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat se fera selon le coût annuel de location et d'entretien pour 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller appuys par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise le prolongement du contrat de location et d'entretien de l'imprimante pour une période de trois (3) ans, au montant annuel 2025-2026 de 2 147,14 \$, incluant les taxes, à Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd.

IL ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

- 02-320-00-517 et 02-330-00-517 (Location/Ameublement et équipement bureau) pour le contrat de location.
- 02-320-00-527 et 02-330-00-527 (Entretien et réparation/Ameublement et équipement bureau) pour le contrat d'entretien.

6.2) j)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS DE NOVEMBRE 2025

ATTENDU QUE les élections auront lieu le 2 novembre prochain;

ATTENDU QUE la direction générale a procédé à une demande de prix pour des services professionnels pour la confection et la révision de la liste électorale et autres processus électoraux;

ATTENDU QUE la firme Innovision+ inc. a soumis un prix de 11 961,77 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE la direction générale a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Innovision+ inc. au montant de 11 961,77 \$ incluant les taxes pour les services professionnels ci-avant mentionnés représente un montant net de 10 922,69 \$;

ATTENDU QUE la soumission est conforme et recommandée par la direction générale;

ATTENDU QUE les services professionnels pour la confection et la révision de la liste électorale et autres processus électoraux seront payés par le surplus non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels pour la confection et la révision de la liste électorale et autres processus électoraux au montant de 11 961,77 \$ incluant les taxes, à la firme Innovision+ inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 10 922,69 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire d'affectation 03-410-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-120-10-419 (Honoraires professionnels autres - Élections).

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

6.3) a)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

PAIEMENT DES DÉPENSES RELATIVES À L'ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. est responsable de l'opération et l'entretien de l'usine de traitement et des postes de pompage des eaux usées pour le secteur centre-village;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable doit procéder à l'achat de produits chimiques pour le traitement des eaux usées à l'usine d'épuration du secteur centre-village;

ATTENDU QUE la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. recommande l'achat de ces produits auprès de la compagnie Kemira Water Solutions Canada inc.;

ATTENDU QUE les achats de produits chimiques pour le traitement des eaux usées à l'usine d'épuration sont payés à même le budget de fonctionnement et qu'un montant net de 88 355,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE ces dépenses sont remboursées par le secteur desservi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise le paiement des achats de produits chimiques pour le traitement des eaux usées à l'usine d'épuration du centre-village à la compagnie Kemira Water Solutions Canada inc. pour un montant net maximum de 88 355,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-414-30-635 (Produits chimiques – Usine eaux usées centre-village).

6.3) b)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

PAIEMENT DES DÉPENSES RELATIVES À L'ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À L'USINE DE FILTRATION DU SECTEUR CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc., est responsable de l'opération et l'entretien du réseau de production et de distribution d'eau potable du secteur centre-village;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable doit procéder à l'achat de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable à l'usine de filtration du secteur centre-village;

ATTENDU QUE la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc., recommande l'achat de ces produits auprès de la compagnie 3108163 Canada inc. (Sani-Tec);

ATTENDU QUE les achats de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable à l'usine de filtration sont payés à même le budget de fonctionnement et qu'un montant net de 42 300,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE ces dépenses sont remboursées par le secteur desservi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise le paiement des achats de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable à l'usine de filtration du centre-village à la compagnie 3108163 Canada inc. (Sani-Tec) pour un montant net maximum de 42 300,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-412-30-635 (Produits chimiques – Usine eau potable centre-village).

6.3) c)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

AUTORISATION DE DÉPENSER ET PAYER LES ACHATS DE DIFFÉRENTS CARBURANTS EN VRAC POUR UNE PÉRIODE DE TROIS (3) ANS

ATTENDU QUE la résolution numéro 320-24 confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé pour la fourniture et la livraison de différents carburants en vrac (essence et diesel) nécessaires aux activités de la Municipalité pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU QUE le 8 octobre 2024, la Municipalité a confirmé à l'UMQ une estimation des quantités annuelles pour chaque type de carburant;

ATTENDU QUE le 14 février 2025, l'UMQ a procédé à l'adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison des différents carburants en vrac à la compagnie Mazout G. Bélanger inc. pour la région de l'Outaouais à compter du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 mars 2028;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise l'achat et le paiement des différents carburants en vrac à la compagnie Mazout G. Bélanger inc. à compter du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 mars 2028.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants pour 2025 et seront budgétés annuellement jusqu'à la fin du mandat :

Essence	Diesel
02-220-01-631 Incendie	02-220-02-631 Incendie
02-320-01-631 Voirie	02-320-02-631 Voirie
02-330-01-631 Déneigement	02-330-02-631 Déneigement
02-390-01-631 Entretien	02-390-02-631 Entretien
02-470-01-631 Environnement	
02-490-01-631 Fosse septique	
02-610-01-631 Urbanisme	

6.3) d)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT DE 4 CAMIONS INCENDIE DU CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

ATTENDU QUE depuis 2004, la Municipalité fait la location de camions incendie auprès du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), une direction générale du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

ATTENDU QU'À ce jour, la Municipalité fait la location des 4 camions incendie suivants :

Véhicule	Année	Marque
Camion citerne	2004	Freightliner E-ONE FL80
Camion autopompe	2004	Freightliner E-ONE FL70
Camion autopompe	2005	Freightliner FL70
Camion citerne	2013	Freightliner M2 112

ATTENDU QUE CGER propose de nous vendre les 4 camions au montant approximatif de 255 535,41 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'achat des 4 camions incendie ne faisait pas partie du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2025;

ATTENDU QUE cette dépense peut être financée par règlement d'emprunt sur une période de 5 ans;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie recommande l'achat des 4 camions incendie afin de bénéficier d'économies substantielles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise de procéder à l'achat des 4 camions incendie ainsi qu'au financement par règlement d'emprunt.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

6.4) a)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LOGEMENT,
INFRASTRUCTURES ET COLLECTIVITÉS CANADA DANS LE CADRE DU
FONDS CANADIEN POUR LES INFRASTRUCTURES LIÉES AU LOGEMENT
POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'USINE DE FILTRATION
D'EAU POTABLE DU SECTEUR CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE la Municipalité pourrait bénéficier d'une aide financière dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement du gouvernement du Canada;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière auprès de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada pour le projet d'agrandissement de l'usine de filtration d'eau potable du secteur centre-village;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière auprès de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement relativement au projet d'agrandissement de l'usine de filtration d'eau potable du secteur centre-village.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.5) MANDATS / MANDATES

6.5) a)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 9, CHEMIN DE HOLLOW GLEN

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir une servitude réelle et perpétuelle permanente de construction, de non-construction, d'empiètement, de déboisement, de passage et de drainage affectant une partie de la propriété située au 9, chemin de Hollow Glen, la servitude devant s'exercer sur une partie du lot 2 635 091 au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Gatineau;

ATTENDU QU'UNE entente avec les propriétaires a été signée le 18 août 2024 et que les travaux ont été effectués, lesquels consistent à l'excavation et à l'entretien d'un fossé;

ATTENDU QU'UN plan et une description technique de la servitude ont été réalisés par Éloïse Audy, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 547 de ses minutes en date du 3 mars 2025 (parcelle 1);

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 9, chemin de Hollow Glen consentent gratuitement et sans conditions à cette servitude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que la Municipalité autorise la signature d'une servitude réelle et perpétuelle permanente de construction, de non-construction, d'empiètement, de déboisement, de passage et de drainage affectant une partie de la propriété située au 9, chemin de Hollow Glen, la servitude devant s'exercer sur partie du lot numéro 2 635 091 au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Gatineau, selon les modalités de l'entente signée à cet effet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater Me Megan Throop, Notaire, à préparer ledit acte de servitude.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.5) b)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 173, CHEMIN DE LA MONTAGNE

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir une servitude réelle et perpétuelle permanente de construction, de non-construction, d'empiètement, de déboisement, de passage et de drainage affectant la propriété située au 173, chemin de la Montagne, la servitude devant s'exercer sur le lot 2 635 090 au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Gatineau;

ATTENDU QU'UNE entente avec les propriétaires a été signée le 15 août 2024 et les travaux ont été effectués, lesquels consistent à l'excavation et à l'entretien d'un fossé;

ATTENDU QU'UN plan et une description technique de la servitude ont été réalisés par Éloïse Audy, arpenteure-géomètre, sous le numéro 547 de ses minutes en date du 3 mars 2025 (parcelle 2);

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 173, chemin de la Montagne consentent gratuitement et sans conditions à cette servitude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que la Municipalité autorise la signature d'une servitude réelle et perpétuelle permanente de construction, de non-construction, d'empiètement, de déboisement, de passage et de drainage affectant la propriété située au 173, chemin de la Montagne, la servitude devant s'exercer sur le lot numéro 2 635 090 au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Gatineau, selon les modalités de l'entente signée à cet effet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater Me Megan Throop, Notaire, à préparer ledit acte de servitude.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.6) DIVERS / VARIOUS

6.6) a)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE À L'ÉGARD DE LEUR DEMANDE DE MODIFICATION DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR AJOUTER LA NOTION DE PREMIER RÉPONDANT

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine sollicite l'appui des municipalités du Québec afin de demander une modification au Code de la sécurité routière du Québec;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière prévoit que seuls les pompiers et les conducteurs de dépanneuse peuvent utiliser le feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'ils répondent à un appel d'urgence;

ATTENDU QU'IL y a lieu de demander que les premiers répondants soient ajoutés à la liste des personnes autorisées au même titre que les pompiers et conducteurs de dépanneuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu d'appuyer la Municipalité de Sainte-Christine dans ses démarches pour faire modifier le Code de la sécurité routière du Québec en ajoutant à l'article 226.2 la notion de premier répondant comme personne autorisée à utiliser le feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de transmettre une copie de cette résolution au ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la Fédération Québécoise des Municipalités et à l'Union des Municipalités du Québec.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

6.7) a)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025 ordinary sitting

DÉMISSION DE L'ADJOINT À L'ADMINISTRATION ET AUX REQUÊTES DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DES INFRASTRUCTURES ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

ATTENDU QUE le 28 février 2025, la Municipalité recevait la lettre de démission de l'Adjoint à l'administration et aux requêtes du Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable, effective le 14 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu d'accepter la démission de l'Adjoint à l'administration et aux requêtes et de le remercier pour son travail et son dévouement durant ses deux années au sein du Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7) b)

Session ordinary du 11 mars 2025 / March 11, 2025 ordinary sitting

EMBAUCHE DE MONSIEUR REDA EL AOUNI AU POSTE DE COORDONNATEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

ATTENDU QUE le 3 septembre 2024, la Municipalité affichait un poste permanent cadre de Coordonnateur(trice) des travaux publics et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Monsieur Reda El Aouni pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que, sur la recommandation du Directeur du Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable, Monsieur Marc-Antoine Paquette-Biron, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Monsieur Reda El Aouni soit embauché à titre de Coordonnateur des travaux publics et de la mobilité durable à compter du 24 mars 2025 rémunéré selon la grille salariale des cadres avec une période de probation de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

7.1) a)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – MARGES LATÉRALES POUR LA CONSTRUCTION D'UN PATIO ET D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE – 37, CHEMIN EMILY-CARR – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 172 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 37, chemin Emily-Carr, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction des éléments suivants à des distances moindre que celles stipulées au règlement de zonage numéro 1215-22 :

1. un patio à une distance de 0,53 m et 0,91 m de la ligne latérale de la propriété, plutôt qu'à 1,5 m;
2. une remise et sa fondation à 0,43 m de la limite latérale du terrain au lieu de 1,5 m;
3. des pas japonais à 0,15 m de la limite latérale gauche au lieu de 0,5 m;
4. l'aménagement d'une terrasse à une distance de 1,28 m de la ligne latérale gauche de la propriété, plutôt qu'à 1,5 m;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 15 janvier 2025;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 22 janvier 2025, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyé par courtoisie aux voisins concernés;

ATTENDU QUE les propriétaires des lots voisins concernés par cette demande ont exprimé par écrit leur accord à la dérogation proposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 164 172 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 37, chemin Emily-Carr, afin d'autoriser la construction d'un patio à une distance de 0,53 m et 0,91 m de la ligne latérale de la propriété, plutôt qu'à 1,5 m, d'une remise et sa fondation à 0,43 m de la limite latérale du terrain au lieu de 1,5 m et de pas japonais à 1,3 m de la limite latérale au lieu de 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

7.5) a)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1328-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 1215-22 – CORRECTIONS AUX GRILLES DES SPECIFICATIONS MIX2-CV-6 ET MIX2-CV-1 – PRÉCISIONS POUR LES USAGES MIXTES ET POUR LES CONSTRUCTIONS EN SAILLIE POUR LES HABITATIONS JUMELÉES OU CONTIGÜES

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE certaines erreurs ont été constatées aux grilles des spécifications des zones MIX2-CV-6 ET MIX2-CV-1;

ATTENDU QUE des précisions sont requises en ce qui concerne la mixité des usages;

ATTENDU QUE des précisions sont requises concernant les constructions en saillie pour les habitations jumelées ou contigües;

ATTENDU QUE la modification proposée au règlement de zonage est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea et au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 2 octobre 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 5 novembre 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'UNE consultation publique s'est tenue le 2 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1328-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Corrections aux grilles des spécifications MIX2-CV-6 et MIX2-CV-1 – Précisions pour les usages mixtes et pour les constructions en saillie pour les habitations jumelées ou contigües », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1328-24

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – CORRECTIONS AUX GRILLES DES SPECIFICATIONS MIX2-CV-6 ET MIX2-CV-1 – PRÉCISIONS POUR LES USAGES MIXTES ET POUR LES CONSTRUCTIONS EN SAILLIE POUR LES HABITATIONS JUMELÉES OU CONTIGÜES

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE certaines erreurs ont été constatées aux grilles des spécifications des zones MIX2-CV-6 ET MIX2-CV-1;

ATTENDU QUE des précisions sont requises en ce qui concerne la mixité des usages;

ATTENDU QUE des précisions sont requises concernant les constructions en saillie pour les habitations jumelées ou contigües;

ATTENDU QUE la modification proposée au règlement de zonage est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea et au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 2 octobre 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 5 novembre 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE ce règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Le paragraphe 5 de l'article 1.4.4 actuel intitulé « Règles d'interprétation » de la section « Classes d'usages autorisées », de la section 1.4 « Grille des spécifications » est remplacé par le paragraphe 5 suivant :

5. Lorsqu'un point (•) est présent sur la même ligne que « Usage mixtes », cela implique la possibilité d'exercer l'usage en mode multiple avec des usages habitation, conformément aux dispositions du présent règlement;

ARTICLE 3

Le troisième alinéa de l'article 2.1.2 intitulé « Usage principal », de la section 2.1 « Dispositions générales » est abrogé.

ARTICLE 4

L'article 2.1.4 actuel intitulé « Usage mixte », de la section 2.1 « Dispositions générales » est remplacé par le texte suivant :

Article 2.1.4 : Usage mixte

Nonobstant l'article 2.1.3, les dispositions suivantes s'appliquent dans le cas d'un bâtiment accueillant des usages mixtes :

1. Lorsqu'un usage mixte est autorisé à la grille des spécifications, le bâtiment principal peut contenir 2 usages principaux ou plus, dont au moins 1 usage du groupe habitation (H). Le nombre maximal de logements est fixé à la grille des spécifications;
2. Malgré la grille de spécifications, pour les fins d'interprétation des grilles tous usages résidentiels aménagés en mixité avec un usage commercial, dont les commerces en mixité avec 3 logements ou moins, sont considérés un usage multifamilial et les normes applicables aux usages multifamiliales s'appliquent. »
3. Seuls les usages commerciaux des classes C1 et C2 sont autorisés en mixité avec un usage résidentiel et ils doivent être autorisés à la grille des spécifications pour être aménagés à l'intérieur des bâtiments comportant des logements aux étages;
4. Les usages des classes d'usage C1 et C2 doivent être localisés au niveau du rez-de-chaussée. Ils sont exceptionnellement autorisés au deuxième étage s'il s'agit du prolongement du commerce existant au rez-de-chaussée;
5. Les bâtiments face au chemin d'Old Chelsea ou la route 105 dans les zones MIX1-CV-2, MIX1-CV-3, MIX1-CV-4, MIX1-CV-5, MIX2-CV-3 et MIX2-CV-4 doivent être entièrement commerciaux ou en mixité avec un usage commercial, public ou institutionnel. Les locaux au rez-de-chaussée face au chemin et la route doivent être occupés par un usage commercial, public ou institutionnel.
6. Les sous-classes d'usage C1-6, C1-7, C1-10 et C2-1 peuvent se situer aux niveaux supérieurs sans toutefois être situés au-dessus d'un logement;
7. Dans un bâtiment mixte, les logements doivent être accessibles par une entrée distincte.

ARTICLE 5

L'article 3.2.10 actuel intitulé « Dispositions particulières applicables à une habitation jumelée, contiguë ou à marge latérale zéro », de la section 3.2 « les marges et les cours » est remplacé par le texte suivant :

Article 3.2.10 : Dispositions particulières applicables à une habitation jumelée, contiguë ou à marge latérale zéro

Malgré le tableau 21, dans le cas d'un bâtiment jumelé, contigu ou à marge latérale zéro, un perron, un balcon, une galerie, une terrasse, un patio, un escalier extérieur, une rampe d'accès extérieure ouverte ou un ascenseur extérieur pour personne handicapée faisant corps avec le bâtiment principal peut être situé à moins de 1,5 m de la ligne latérale, du côté du mur mitoyen ou du mur d'un bâtiment érigé avec une marge latérale égale à zéro, lorsque la construction est située dans la cour avant ou arrière.

Lorsque ces constructions sont situées en cour arrière, à moins de 1,5 m de la ligne de propriété, leur profondeur est limitée à 4 m. Toute ces constructions en cours arrière situées à moins d'un 1.5 mètre de la ligne latérale doivent être équipées d'un écran d'intimité opaque d'une hauteur d'au moins 1,5 m et d'au plus 2 m, mesuré à partir du niveau du plancher de la construction, installé sur toute la profondeur de la construction.

ARTICLE 6

La grille des spécifications de la zone MIX2-CV-6 de l'annexe 2 intitulée « Grilles des spécifications », est abrogée et remplacée par la grille des spécifications MIX2-CV-6 en annexe A du présent règlement.

ARTICLE 7

La grille des spécifications de la zone MIX2-CV-1 de l'annexe 2 intitulée « Grilles des spécifications », est abrogée et remplacée par la grille des spécifications MIX2-CV-1 en annexe B du présent règlement.

ARTICLE 4

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 11^e jour du mois de mars 2025.

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 5 novembre 2024
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 5 novembre 2024
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :..... 2 décembre 2024
DATE DE L'ADOPTION :..... 11 mars 2025
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....
DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :. ...
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN ...
VIGUEUR :.....

Annexe A
Règlement numéro 1328-24

MIX2-CV-6 (1/2)									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION								
	H1 Unifamiliale	•	•						
	H2 Bifamiliale			•	•				
	H3 Trifamiliale					•	•		
	H4 Multifamiliale							•	
	H5 Habitation collective							•	
	C COMMERCE								
	C1 Commerce à nuisance faible								
	C2 Commerce à nuisance modérée								
	C3 Commerce à nuisance importante								
	I INDUSTRIE								
	R RÉCRÉATIF								
	R1 Récréatif extensif								
	Co CONSERVATION								
	A AGRICULTURE								
	P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE								
	P1 Public et institutionnel								
	P2 Utilité publique								
	P3 Parcs et espaces verts								
	USAGES SPÉCIFIQUES								
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	NORMES								
	STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
	Isolée	•		•		•		•	
	Jumelée		•		•		•		•
	En rangée								
	HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
	En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
	Largeur (min.)	6,5	6,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	75 / -	70 / -	75 / -	70 / -	95 / -	95 / -	95 / -		
Nombre de logement par bâtiment (max.)								20	
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2		
Latérales (min. / totale min.)	2	2	2	2	2	2	2		
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	250	250	350	350	650		
Largeur du terrain (min.)	10,5	8,5	11,5	9,5	11,5	11,5	11,5		
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50		
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	25		
NOTES									
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.									



Divers	
P.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

Annexe A
Règlement numéro 1328-24

MIX2-CV-6 (suite 2/2)				
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
	H HABITATION			
	H1 Unifamiliale			
	H2 Bifamiliale			
	H3 Trifamiliale			
	H4 Multifamiliale			
	H5 Habitation collective			
	C COMMERCE			
	C1 Commerce à nuisance faible	•		
	C2 Commerce à nuisance modérée		•	
	C3 Commerce à nuisance importante			•
	I INDUSTRIE			
	R RÉCRÉATIF			
	R1 Récréatif extensif			•
	Co CONSERVATION			
	A AGRICULTURE			
	P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			
	P1 Public et institutionnel			•
	P2 Utilité publique			•
	P3 Parcs et espaces verts			•
	USAGES SPÉCIFIQUES			
	Usages spécifiquement permis	(1)	(2)	(3)
	Usages spécifiquement exclus			
	Usages mixtes			
	NORMES			
	STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
	Isolée	•	•	•
	Jumelée			
	En rangée			
	HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
	En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
	Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1500	- / 1500	- / 1500
Nombre de logement par bâtiment (max.)				
MARGES				
Avant (min.)	2	2	2	
Latérales (min. / totale min.)	2	2	2	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT				
Superficie du terrain - m ² (min.)	400	400	400	
Largeur du terrain (min.)	11,5	11,5	11,5	
Profondeur du terrain (min.)				
RAPPORTS				
C.E.S. - % (max.)	65	65	65	
Espace naturel minimum (%) (min.)	15	15	15	
NOTES				
(1) : C2-7 (2) : C3-1 et C3-2 (3) : R1-1 Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .				



Divers	
P/J/A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

Annexe B
Règlement numéro 1328-24

MIX2-CV-1 (1/3)									
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
	H HABITATION								
	H1 Unifamiliale	•	•	•					
	H2 Bifamiliale				•	•	•		
	H3 Trifamiliale							•	•
	H4 Multifamiliale								
	H5 Habitation collective								
	C COMMERCE								
	C1 Commerce à nuisance faible								
	C2 Commerce à nuisance modérée								
	C3 Commerce à nuisance importante								
	I INDUSTRIE								
	R RÉCRÉATIF								
	R1 Récréatif extensif								
	Co CONSERVATION								
	A AGRICULTURE								
	P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE								
	P1 Public et institutionnel								
	P2 Parcs et espaces verts								
	USAGES SPÉCIFIQUES								
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	NORMES								
	STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
	Isolée	•			•			•	
	Jumelée		•			•			•
	En rangée			•			•		
	HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
	En étages (min. / max.)	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
	Largeur (min.)	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	7,5	7,5
	Superficie d'implantation - m2 (min. / max.)	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
MARGES									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m ² (min.)	350	250	195	350	250	195	350	250	
Largeur du terrain (min.)	10	8	6,5	10	8	6,5	10,5	9	
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50	50	
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	25	25	
NOTES									
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.									



Divers	
P.I.A.	•
LFTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

Annexe B Règlement numéro 1328-24

MIX2-CV-1 (suite 2/3)										
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
	H HABITATION									
	H1	Unifamiliale								
	H2	Bifamiliale								
	H3	Trifamiliale	•							
	H4	Multifamiliale		•	•	•				
	H5	Habitation collective						•		
	C COMMERCE									
	C1	Commerce à nuisance faible						•	•	•
	C2	Commerce à nuisance modérée								
	C3	Commerce à nuisance importante								
	I INDUSTRIE									
	R RÉCRÉATIF									
	R1	Récréatif extensif								
	Co CONSERVATION									
	A AGRICULTURE									
	P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE									
	P1	Public et institutionnel								
	P3	Parcs et espaces verts								
	USAGES SPÉCIFIQUES									
		Usages spécifiquement permis						(1)	(1)	(1)
		Usages spécifiquement exclus								
		Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	•	•
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
		Isolée		•		•	•			
		Jumelée			•				•	
		En rangée	•			•				•
	HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
		En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
		En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
		Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	65 / -	95 / -	95 / -	95 / -	95 / -	- / 1500	- / 1500	- / 1500	
	Nombre de logement par bâtiment (max.)		20*	10*	5*	30				
MARGES										
	Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	
	Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
	Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT										
	Superficie du terrain - m ² (min.)	250	650	450	400	650	400	400	400	
	Largeur du terrain (min.)	7,5	11,5	9,5	9,5	11,5	11,5	9,5	9,5	
	Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS										
	C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	65	65	65	
	Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	15	15	15	
NOTES										
(1) : C1-4										
(2) : C2-10										
(3) : C3-1, C3-2 et C3-3										
(4) : R1-1										
*Voir les limites imposées par le Règlement de zonage.										
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.										



Divers	
P.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

Annexe B Règlement numéro 1328-24

MIX2-CV-1 (suite 3/3)								
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	CLASSES D'USAGES AUTORISÉES							
	H HABITATION							
	H1 Unifamiliale							
	H2 Bifamiliale							
	H3 Trifamiliale							
	H4 Multifamiliale							
	H5 Habitation collective							
	C COMMERCE							
	C1 Commerce à nuisance faible							
	C2 Commerce à nuisance modérée	•	•	•	•	•	•	
	C3 Commerce à nuisance importante							
	I INDUSTRIE							
	R RÉCRÉATIF							
	R1 Récréatif extensif					•		
	Co CONSERVATION							
	A AGRICULTURE							
	P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE							
	P1 Public et institutionnel						•	
	P3 Parcs et espaces verts						•	
	USAGES SPÉCIFIQUES							
	Usages spécifiquement permis				(3)	(3)	(3)	(4)
	Usages spécifiquement exclus	(2)	(2)	(2)				
	Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	
	NORMES							
	STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
	Isolée	•			•			
	Jumelée		•			•		
	En rangée			•			•	
	HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
	En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
	Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500	
	Nombre de logement par bâtiment (max.)							
MARGES								
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2		
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
LOTISSEMENT								
Superficie du terrain - m ² (min.)	400	400	400	400	400	400		
Largeur du terrain (min.)	11,5	9,5	9,5	11,5	9,5	9,5		
Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS								
C.E.S. - % (max.)	65	65	65	65	65	65		
Espace naturel minimum (%) (min.)	15	15	15	15	15	15		
NOTES								
(1) : C1-4 (2) : C2-10 (3) : C3-1, C3-2 et C3-3 (4) : R1-1 *Voir les limites imposées par le Règlement de zonage. Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.								



Divers	
P.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

7.5) b)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1337-25 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT AUTORISANT AVEC CONDITIONS LES CAMIONS-CUISINE SUR LES PROPRIÉTÉS COMMERCIALES PRIVÉES

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1337-25 - Règlement autorisant avec conditions les camions-cuisine sur les propriétés commerciales privées » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'autoriser les camions-cuisine de rue uniquement aux propriétés situées à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation, dans les zones où l'usage restauration est autorisé et à l'extérieur des emprises de chemins. Le règlement vient établir :

- les normes d'implantation des camions-cuisine de rue;
- le nombre maximum de camions par propriété et le nombre maximal de camions par année par propriété;
- les renseignements et documents requis pour effectuer une demande;
- la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation;
- la tarification applicable;
- les conditions de délivrance de l'autorisation;
- l'apparence et l'entretien du camion-cuisine;
- les aménagements et éléments accessoires;
- le contrôle de la salubrité, des nuisances et de la sécurité (déchets, réservoirs, éclairage, etc.);
- l'affichage autorisé.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1337-25

**RÈGLEMENT AUTORISANT AVEC CONDITIONS LES CAMIONS-CUISINE
SUR LES PROPRIÉTÉS COMMERCIALES PRIVÉES**

ATTENDU QUE plusieurs demandes ont été déposées à la Municipalité de Chelsea pour des camions-cuisine de rue;

ATTENDU QUE le nouveau règlement de zonage numéro 1215-22 autorise les camions-cuisine de rue simultanément avec les usages temporaires de marchés publics et d'évènements autorisés par le conseil municipal;

ATTENDU QUE l'autorisation de camion-cuisine pour ces usages temporaires n'était qu'une première étape et qu'il y a lieu d'étudier la possibilité d'autoriser les camions-cuisine sur les propriétés privées;

ATTENDU QU'UNE réflexion pan-MRC des Collines-de-l'Outaouais était en cours au sujet des camions-cuisine, mais que le projet a été abandonné;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu des demandes pour autoriser des camions-cuisine uniquement sur des propriétés privées opérant déjà des usages commerciaux principaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea a jugé qu'il était pertinent de mettre en place en projet-pilote le règlement numéro 1261-23 pour autoriser les camions-cuisine sur les propriétés privées opérant des usages commerciaux principaux;

ATTENDU QUE le projet-pilote est désormais terminé et a été considéré un succès, car aucun incident ou plainte n'a été reporté à la municipalité au sujet des camions-cuisine installés sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea juge qu'il est pertinent d'adopter de manière permanente le règlement autorisant les camions-cuisine sur les propriétés privées;

ATTENDU QUE les dispositions du présent règlement sont identiques à celles du projet-pilote, à l'exception de la condition « le menu proposé ne peut compétitionner avec les menus en place dans les restaurants existants sur le territoire » qui a été retiré, car l'offre actuelle de l'ensemble des restaurants à Chelsea est trop vaste et variée;

ATTENDU QUE le nombre maximum de propriétés pouvant accueillir des camions-cuisine demeure contingenté à trois sur l'ensemble du territoire et le nombre de camions-cuisine par propriété demeure restreint à un maximum de deux;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 11 mars 2025 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES

SECTION I : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. TITRE DU RÈGLEMENT

Le règlement s'intitule « Règlement numéro 1337-25 – Règlement autorisant avec conditions les camions-cuisine sur les propriétés commerciales privées ».

2. TERRITOIRE ASSUJETTI

Le règlement s'applique uniquement aux propriétés situées à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation et dans les zones où l'usage restauration est autorisé.

3. DOMAINE D'APPLICATION

Le règlement s'applique à tout camion-cuisine occupant ou visant à occuper un emplacement autorisé à l'article 2. Les camions-cuisine de rue sont autorisés selon les conditions apparaissant au présent règlement.

Malgré le premier alinéa, le règlement ne s'applique pas aux situations suivantes :

- 1^o Aux commerces de marché public autorisés par le conseil comme usage temporaire;
- 2^o Aux événements sportifs, culturels, social ou usages similaires autorisés par le conseil comme usage temporaire.

4. LIMITE D'APPLICATION

Le règlement prendra effet à partir de la date de l'entrée en vigueur du règlement.

5. LOIS ET RÈGLEMENTS

Aucune disposition du règlement ne peut être interprétée comme ayant pour effet de soustraire une personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement fédéral ou provincial ou d'un autre règlement municipal.

SECTION II DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

6. RÈGLES DE PRÉSÉANCE DES DISPOSITIONS

Dans le règlement, à moins d'indication contraire, les règles de préséance suivantes s'appliquent :

- 1^o En cas de contradiction entre le texte et un titre, le texte prévaut.
- 2^o En cas de contradiction entre le texte et toutes autres formes d'expression, le texte prévaut.
- 3^o En cas de contradiction entre deux dispositions du règlement ou entre une disposition du règlement et une disposition contenue dans un autre règlement, la disposition spécifique prévaut sur la disposition générale.
- 4^o En cas de contradiction entre des dispositions restrictives ou prohibitives contenues dans le règlement ou en cas d'incompatibilité entre une disposition restrictive ou prohibitive contenue au règlement et une disposition contenue dans tout autre règlement, la disposition la plus restrictive ou prohibitive s'applique.

7. RENVOIS

Tout renvoi à un autre règlement contenu dans le présent règlement est ouvert, c'est-à-dire qu'il s'étend à toute modification que pourrait subir le règlement faisant l'objet du renvoi, postérieurement à l'entrée en vigueur du présent règlement.

8. TERMINOLOGIE

Pour l'interprétation du règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions et les mots mentionnés ci-dessous signifient et désignent :

1° CAMION-CUISINE

Un camion-restaurant autopropulsé ou une remorque-restaurant, exclusivement aménagés et destinés à la cuisine de rue.

2° CUISINE DE PRODUCTION

Établissement commercial situé sur le territoire de la Municipalité de Chelsea, détenant un permis d'affaires de restaurant ou de traiteur.

3° CUISINE DE RUE

Préparation et vente d'aliments à partir d'un camion-cuisine, sur le domaine public.

4° DOMAINE PUBLIC

Les rues et les places publiques, y compris les parcs.

5° EMLACEMENT

Espace occupé par un camion-cuisine.

6° EXPLOITANT DE CAMION-CUISINE

Personne physique ou morale qui exploite un camion-cuisine et qui détient un permis d'affaires de restaurant ou de traiteur de la Municipalité de Chelsea ou qui a conclu une entente avec une cuisine de production.

7° PÉRIODE D'OCCUPATION

Période durant laquelle la cuisine de rue est autorisée.

SECTION III DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

9. FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

Pour les fins de l'administration et de l'application du règlement, le fonctionnaire désigné est le Directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable et ses représentants.

10. POUVOIRS ET DEVOIRS DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

Sans restreindre les pouvoirs et devoirs dévolus à un employé municipal par la loi, le fonctionnaire désigné, dans l'exercice de ses fonctions :

1° S'assure du respect des dispositions du règlement.

2° Analyse les demandes d'autorisation de cuisine de rue.

3° Demande au requérant les renseignements et documents requis pour l'analyse ou la délivrance d'une autorisation de cuisine de rue.

4° Délivre une autorisation de cuisine de rue lorsque les conditions d'émission sont satisfaites.

- 5° Conserve une copie de toute autorisation de cuisine de rue.
- 6° Est autorisé à visiter et examiner, à toute heure raisonnable, les lieux où l'usage est exercé pour constater si les dispositions du règlement sont respectées et pour vérifier tout fait ou tout renseignement nécessaire à l'exercice du pouvoir de délivrer une autorisation de cuisine de rue. Il est autorisé à se faire accompagner durant sa visite par toute personne employée par la Municipalité ou rémunérée par celle-ci ou à se faire accompagner d'un huissier, d'un policier ou de tout expert susceptible de l'aider à évaluer l'état des lieux ou à constater un fait.
- 7° Émet tout avis d'infraction lorsqu'il constate une contravention au règlement, enjoint le contrevenant de cesser l'exercice de l'usage en contravention du règlement et exige que soit corrigée toute situation qui constitue une infraction au règlement.
- 8° Émet tout constat d'infraction relatif à une infraction au règlement.
- 9° Exige que cesse toute activité non autorisée ou occasionnant une situation dangereuse pour la sécurité des personnes.

CHAPITRE 2 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES À LA CUISINE DE RUE

SECTION I : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX EMPLACEMENTS DES CAMIONS-CUISINE

11. UTILISATION DES EMPLACEMENTS

Les camions-cuisine sont autorisés uniquement aux endroits prévus à l'article 2 de ce règlement.

Le camion-cuisine doit libérer l'emplacement entre 23 h et 5 h 30 le lendemain.

12. CRITÈRES POUR L'UTILISATION DES EMPLACEMENTS

Les camions-cuisine, leurs installations et leurs aires de service doivent:

- 1° être localisés dans un espace adéquat entièrement à l'intérieur des limites d'un terrain privé;
- 2° être localisés à l'extérieur des marges de reculs applicables;
- 3° ne pas occuper des cases de stationnement requises pour l'opération du commerce présent sur le terrain;
- 4° être localisés à l'extérieur des allées de circulation, des allées d'accès, des trottoirs, de l'emprise de chemins, ou toute autre emprise municipale;
- 5° être localisés à l'extérieur des servitudes existantes sur le terrain.

13. EXIGENCES POUR PERMETTRES UN EMPLACEMENT

Un certificat d'autorisation de camion-cuisine peut être émis pour un terrain uniquement si :

- 1° le terrain est situé sur un chemin permettant le débit véhiculaire qui sera généré par l'usage;
- 2° l'accès au site et l'utilisation du site est sécuritaire;
- 3° le site est aisément accessible pour les piétons;
- 4° l'aménagement du site permet d'installer le camion-cuisine tout en préservant la liberté d'accès aux véhicules d'urgence.

14. CONTINGEMENT ET DISTANCE

Un maximum de trois emplacements sera autorisé à l'échelle du territoire de la municipalité.

Un maximum de deux (2) camions est autorisé simultanément sur un même terrain.

Les camions- cuisine doivent avoir une distance de 3 mètres minimum entre eux.

SECTION II : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CAMIONS-CUISINE

15. TYPES ET DIMENSIONS DES CAMIONS-CUISINES

1^o Aux fins du présent règlement, les chariots, charrettes, kiosques sur roues et autres ne sont pas considérés comme des camions-cuisine.

2^o Il doit avoir les dimensions maximales suivantes :

- a) 10 m de longueur;
- b) 2,6 m de largeur (excluant les miroirs);
- c) 3,5 m de hauteur mesurée à partir du sol.

16. MARCHEPIED

Un camion-cuisine peut comprendre un marchepied. Le cas échéant, le marchepied doit être de dimension sécuritaire.

Le camion-cuisine ne peut être surélevé ou abaissé à l'aide d'un objet ou d'un équipement mobile durant l'occupation de l'emplacement.

17. ALIMENTATION DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Les équipements installés dans le camion-cuisine doivent être alimentés de façon autonome pour l'eau potable, les eaux usées et le gaz propane. L'utilisation de combustibles solides est interdite pour la cuisson.

L'alimentation électrique peut être effectuée à partir du bâtiment principal existant sur le terrain. L'alimentation électrique doit toutefois être effectuée selon les règles de l'art.

SECTION III : DISPOSITIONS RELATIVES AUX AMÉNAGEMENTS

18. CONTENANTS, ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

À l'exception des contenants à ordures, de recyclage et de compostage ainsi qu'un panneau de type « sandwich », aucun mobilier ou accessoire ne doit être installé à l'extérieur du camion-cuisine, tel que les structures autonomes comprenant notamment un comptoir de condiments, un abri, parasol ou celle permettant un éclairage d'appoint.

Toute tablette destinée à servir la clientèle doit être rétractable et retirée à la fin de chaque journée d'opération.

19. AUVENTS INTÉGRÉS

Lorsqu'un camion-cuisine comprend un auvent intégré, celui-ci doit être conforme aux dispositions suivantes :

- 1^o L'auvent ne peut excéder la hauteur du camion-cuisine.
- 2^o L'auvent doit offrir un dégagement minimum de 2,4 m mesuré à partir du niveau du sol qu'il surplombe.
- 3^o L'auvent ne doit en aucun cas, obstruer la signalisation routière.

20. ÉQUIPEMENTS

Aucun système de son, système de projection, système d'éclairage extérieur ou îlot de service n'est autorisé pour desservir un camion-cuisine.

Malgré le premier alinéa, il est permis d'utiliser un éclairage intégré au camion-cuisine. Toutefois, ce dernier ne doit créer aucune confusion avec la signalisation routière et le faisceau de toute source lumineuse doit être orienté vers le bas de manière à ne pas causer de nuisance au voisinage ou à la circulation.

21. CONTENANTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

L'exploitant de camion-cuisine doit mettre à la disposition de la clientèle au moins un contenant à ordures, à matières recyclables et à matières putrescibles. Ces contenants doivent être placés selon les distances suivantes :

- 1^o 5 mètres maximum du camion-cuisine;
- 2^o 1 mètre des équipements techniques du camion-cuisine, tels que la génératrice et les réservoirs de gaz propane.

Les contenants doivent être d'une capacité suffisante pour répondre aux activités quotidiennes de la cuisine de rue.

Les matières résiduelles recueillies durant l'occupation d'un emplacement doivent être disposées à un endroit prévu à cet effet. Ces matières ne peuvent être disposées dans les contenants ou les installations qui se trouvent sur le domaine public.

SECTION IV : DISPOSITIONS RELATIVES À LA SALUBRITÉ ET À LA PRÉVENTION

22. EAUX USÉES ET GRAISSES

Le camion-cuisine doit être équipé de réservoirs de rétention suffisants permettant d'y déverser les eaux usées et les graisses.

Il est interdit de déverser les eaux usées et les graisses provenant du camion-cuisine sur le domaine public ou dans le système d'égout municipal.

23. NUISANCES ET PRÉVENTION

Le camion doit être maintenu en bon état et avoir une apparence soignée (pas de peinture écaillée, par exemple). Il doit aussi avoir un affichage distinctif et de qualité professionnelle, permettant facilement d'identifier le restaurateur.

Aucun échappement ou rejet de fumée, de vapeur ou autre nuisance similaire provenant du camion-cuisine ne doit émaner du côté du service à la clientèle et du trottoir.

Aucun élément ou équipement sans protection adéquate produisant de la chaleur et présentant un danger de brûlure ne doit être situé à la portée du public.

Une génératrice et les réservoirs de gaz propane doivent être mécaniquement et solidement retenus en permanence au camion-cuisine par des mesures approuvées et conformes aux normes pour le transport de ce type de matériel. Ces équipements ne peuvent être accessibles au public et ne doivent pas être installés à l'intérieur du camion-cuisine.

Malgré l'alinéa précédent, une génératrice et les réservoirs de gaz propane non retenus en permanence au camion-cuisine doivent respecter les dispositions suivantes :

- 1^o respecter la norme CAN/CSAS B149.2 (propane);
- 2^o être éloignés à une distance de 3 mètres d'une flamme nue et de tout appareil de cuisson;
- 3^o accessibles seulement aux personnes autorisées et doivent être solidement fixés au sol sur une base solide ou déposés sur une plateforme conçue à cet effet, et doivent être attachées afin d'éviter tout déplacement;
- 4^o doivent être protégés contre les chocs causés par un véhicule; des blocs de béton ou matériaux similaires doivent être placés à 1,2 m de la bouteille et espacés de 0.45 m maximum;

5° dans le cas d'une génératrice portative, elle doit être installée et utilisée selon le manuel du fabricant et la norme applicable pour l'installation et l'utilisation afin que le monoxyde de carbone ne nuise pas à la santé des personnes à proximité.

24. EXTINCTEUR

Le camion-cuisine doit être muni d'un extincteur portatif conforme à la norme NFPA-10, cote et classe 5-A : 40-B:C et d'un extincteur coté de classe K lorsque le camion-cuisine utilise des agents de cuisson combustibles.

25. HOTTE DE CUISSON

Le camion-cuisine doit être muni d'une hotte de cuisson conforme à la normes NFPA-96.

26. GÉNÉRATRICE

Le niveau de pression acoustique maximal autorisé pour les génératrices des camions-cuisine ne peut dépasser 80 DBA, mesuré à une distance de 1,5 m de l'installation sur le camion-cuisine.

27. ACCÈS AU CAMION-CUISINE

Le camion-cuisine ne doit pas donner accès aux clients à l'intérieur du camion-cuisine.

SECTION V : VENTE D'ALIMENTS

28. VENTE D'ALIMENTS

Toute vente ou distribution de nourriture doit s'effectuer de l'intérieur du camion-cuisine.

La prise de commande des clients ainsi que la distribution et la vente des aliments doivent s'effectuer sur le côté du camion-cuisine orienté du côté du trottoir ou lorsqu'il n'y a pas de trottoir, du côté opposé à la circulation véhiculaire.

La vente, la distribution ou l'utilisation de produits suivants est interdite à partir d'un camion-cuisine :

- 1° Les boissons alcoolisées, sauf lorsqu'il s'agit d'un ingrédient d'un mets ou d'un plat cuisiné.
- 2° Les contenants en styromousse pour servir et emballer les aliments.

La vente d'aliments ne peut se faire selon une formule de type « buffet » ou par l'entremise d'une machine distributrice.

SECTION VI : AFFICHAGE ET PUBLICITÉ

29. AFFICHAGE AUTORISÉ À L'EXTÉRIEUR DU CAMION-CUISINE

Seules les typologies et les informations suivantes peuvent être affichées sur le camion-cuisine et à l'extérieur de celui-ci :

- 1° l'autorisation de cuisine de rue émise par la Municipalité de Chelsea;
- 2° le menu et les prix, visibles et lisibles;
- 3° les inscriptions indiquant les coordonnées de l'exploitant de camion-cuisine ou de la cuisine de production;
- 4° les inscriptions de type « Commandez ici » et « Recevez ici »;
- 5° les renseignements visant à préciser la provenance des produits utilisés dans la composition du menu et la gestion écoresponsable mise de l'avant par l'exploitant de camion-cuisine.

En plus du premier alinéa, un panneau de type « sandwich » pouvant comprendre certaines des informations précédentes peut être installé pourvu qu'il n'entrave pas la circulation des piétons.

CHAPITRE 3 – AUTORISATION DE CAMION-CUISINE

SECTION I : DÉPÔT D'UNE DEMANDE

30. AUTORISATION DE CAMION-CUISINE

Un camion-cuisine, occupant temporairement un terrain autorisé pour effectuer de la cuisine de rue, est assujéti à l'obligation d'obtenir, au préalable, une autorisation de camion-cuisine de rue en vertu des dispositions du présent règlement.

Une propriété peut se prévaloir d'un maximum de quatre (4) autorisations par année.

31. DEMANDE D'AUTORISATION DE CUISINE DE RUE

L'exploitant de camion-cuisine doit déposer une demande d'autorisation de cuisine de rue auprès du fonctionnaire désigné en vertu des dispositions du présent règlement.

32. RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS REQUIS

Une demande d'autorisation de cuisine de rue doit être accompagnée des renseignements et des documents suivants :

- 1^o Le formulaire de dossier de candidature dûment complété et signé.
- 2^o Un descriptif du projet démontrant que la proposition répond aux critères de sélection identifiés à l'annexe B du règlement.
- 3^o Le menu proposé incluant les prix en incluant les taxes.
- 4^o La description des expériences antérieures pertinentes de l'exploitant de camion-cuisine.
- 5^o Un plan de gestion écoresponsable qui précise :
 - a) le tri des matières résiduelles;
 - b) le choix des contenants et couverts utilisés pour servir la clientèle;
 - c) la manière dont sont éliminées les différentes matières résiduelles;
 - d) les sources d'énergie alimentant le camion-cuisine et ses équipements.
- 6^o Des plans à l'échelle démontrant l'aménagement du camion-cuisine et comprenant les renseignements suivants :
 - a) Les dimensions (hauteur, longueur et largeur) du camion-cuisine, les dimensions et l'emplacement des ouvertures et des accès.
 - b) Les équipements intégrés permanents et amovibles, tels que la génératrice, les récipients de gaz propane et, le cas échéant, l'auvent et la tablette rétractables.
 - c) L'aménagement intérieur du camion-cuisine précisant l'emplacement des surfaces de travail, appareils de cuisson et de réfrigération, chauffe-eau et lavabo, réservoirs d'eau potable et d'eaux usées, système d'extinction incendie si requis, espaces de rangement, aires de service pour la clientèle, poste de conduite ainsi que les types de revêtements pour les surfaces de travail, les murs, planchers et plafonds.
 - d) La puissance en watt des équipements installés dans le camion-cuisine.
 - e) Le design extérieur des quatre côtés et du dessus du camion-cuisine montrant l'affichage et la signalisation permanents et amovibles, incluant l'affichage du menu.

- f) Des photos couleur montrant toutes les faces extérieures du camion-cuisine ainsi que des surfaces de travail, appareils de cuisson et de réfrigération, chauffe-eau et lavabo, réservoirs d'eau potable et d'eaux usées, système d'extinction incendie, espaces de rangement, aires de services pour la clientèle, poste de conduite, génératrice et récipients de gaz propane.
- 7° Un plan d'implantation démontrant l'ensemble du terrain et son aménagement (stationnement, terrasse, trottoir, aménagement paysager) et la localisation proposée du camion-cuisine sur le terrain.
- 8° Une autorisation écrite du propriétaire du terrain pour le stationnement du camion-cuisine de rue.
- 9° Les numéros d'entreprise du Québec (NEQ) attribué à l'exploitant de camion-cuisine et à la cuisine de production avec laquelle l'exploitant de camion-cuisine a une entente.
- 10° Une attestation de conformité des équipements de protection contre l'incendie de l'équipement de cuisson commerciale.
- 11° Une copie du document attestant que le requérant détient une police d'assurance en responsabilité civile des entreprises, accordant une protection pour dommages corporels et matériels d'un montant minimum de 3 000 000 \$ par événement et délivré par une compagnie d'assurances autorisée à faire affaire au Québec.
- 12° Une copie des autorisations délivrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour le camion-cuisine et la cuisine de production.
- 13° Une copie du certificat d'immatriculation en vigueur pour le camion-cuisine émis par la Société d'assurance automobile du Québec ou par Service Ontario.

33. TARIF D'ÉMISSION D'UNE AUTORISATION

Le tarif d'émission d'une autorisation de cuisine de rue est de 190,00 \$.

SECTION II : CONDITIONS LIÉES

34. CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE L'AUTORISATION

Le fonctionnaire désigné est autorisé à délivrer une autorisation de cuisine de rue pour un camion-cuisine seulement si toutes les conditions suivantes ont été respectées :

- 1° Le camion-cuisine et la localisation proposée respectent le présent règlement.
- 2° Le requérant a fourni tous les renseignements et documents exigés à l'article 32 du règlement.
- 3° Le tarif d'émission d'une autorisation de cuisine de rue a été payé.

35. PÉRIODE DE VALIDITÉ D'UNE AUTORISATION DE CUISINE DE RUE

La période de validité pour une autorisation pour un camion-cuisine s'étend de l'entrée en vigueur du permis jusqu'au 31 décembre de l'année en cour.

La période sera établie sur le permis en fonction de la période d'occupation autorisée par le propriétaire du terrain pour chaque camion-cuisine de rue.

Une seule autorisation de cuisine de rue est délivrée par année à l'exploitant de camion-cuisine et elle n'est valide que pour le seul camion-cuisine désigné dans l'autorisation.

36. UNICITÉ DE L'AUTORISATION

Une autorisation de cuisine de rue délivrée ne peut être vendue, louée ou transférée et le privilège ne peut être cédé à un autre exploitant de camion-cuisine.

37. RESPONSABILITÉ

Toute personne, conformément à une autorisation de cuisine de rue découlant de l'application de ce règlement, est responsable de tout préjudice résultant de cette occupation. L'exploitant de camion-cuisine doit afficher en tout temps l'autorisation de cuisine de rue sur le camion-cuisine.

CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS PÉNALES ET SANCTIONS

38. RÉVOCATION D'UNE AUTORISATION DE CUISINE DE RUE

Une autorisation de cuisine de rue peut être révoquée, sans remboursement ni compensation, lorsque l'exploitant de camion-cuisine ne respecte pas l'autorisation et que suite à l'avis d'infraction, l'exploitant de camion-cuisine ne s'est pas conformé dans le délai prescrit.

39. SANCTIONS

Quiconque contrevient ou ne se conforme pas à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction.

Une infraction au présent règlement rend le contrevenant passible des amendes suivantes (dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus) :

	Personne physique	Personne morale
Première amende	1 000,00 \$	2 000,00 \$
Cas de récidive	2 000,00 \$	4 000,00 \$

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent règlement et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits sont établis conformément au Code de Procédure pénale du Québec (L.R.Q., c. C-25.1).

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

40. RECOURS DE DROIT CIVIL

La délivrance d'un constat d'infraction par le fonctionnaire désigné ne limite en aucune manière le pouvoir du conseil d'exercer, aux fins de faire respecter les dispositions du présent règlement, tout autre recours de nature civile ou pénale.

CHAPITRE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

41. Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 11^e jour du mois de mars 2025.

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION.....	11 mars 2025
DATE D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT.....	11 mars 2025
DATE D'ADOPTION DU RÈGLEMENT.....	1 ^{er} avril 2025
NUMÉRO DE RÉOLUTION.....	-25
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR.....	2025

7.5) c)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1337-25 – RÈGLEMENT AUTORISANT AVEC CONDITIONS LES CAMIONS-CUISINE SUR LES PROPRIÉTÉS COMMERCIALES PRIVÉES

ATTENDU QUE plusieurs demandes ont été déposées à la Municipalité de Chelsea pour des camions-cuisine de rue;

ATTENDU QUE le nouveau règlement de zonage numéro 1215-22 autorise les camions-cuisine de rue simultanément avec les usages temporaires de marchés publics et d'évènements autorisés par le conseil municipal;

ATTENDU QUE l'autorisation de camion-cuisine pour ces usages temporaires n'était qu'une première étape et qu'il y a lieu d'étudier la possibilité d'autoriser les camions-cuisine sur les propriétés privées;

ATTENDU QU'UNE réflexion pan-MRC des Collines-de-l'Outaouais était en cours au sujet des camions-cuisine, mais que le projet a été abandonné;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu des demandes pour autoriser des camions-cuisine uniquement sur des propriétés privées opérant déjà des usages commerciaux principaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea a jugé qu'il était pertinent de mettre en place en projet-pilote le règlement 1261-23 pour autoriser les camions-cuisine sur les propriétés privées opérant des usages commerciaux principaux;

ATTENDU QUE le projet-pilote est désormais terminé et a été considéré un succès, car aucun incident ou plainte n'a été reporté à la municipalité au sujet des camions-cuisine installés sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea juge qu'il est pertinent d'adopter de manière permanente le règlement autorisant les camions-cuisine sur les propriétés privées;

ATTENDU QUE les dispositions du présent règlement sont identiques à celles du projet-pilote, à l'exception de la condition « le menu proposé ne peut compétitionner avec les menus en place dans les restaurants existants sur le territoire » qui a été retiré, car l'offre actuelle de l'ensemble des restaurants à Chelsea est trop vaste et variée;

ATTENDU QUE le nombre maximum de propriétés pouvant accueillir des camions-cuisine demeure contingenté à trois sur l'ensemble du territoire et que le nombre de camions-cuisine par propriété demeure restreinte à un maximum de deux;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 11 mars 2025 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

7.5) c)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1337-25 – Règlement autorisant avec conditions les camions-cuisine sur les propriétés commerciales privées », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

8) ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

8) a)

Session ordinaire du 11 mars 2024 / March 11, 2024, ordinary sitting

PROPOSITIONS DE PROJETS 2025 PRÉSENTÉS AU FONDS VERT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a créé le Fonds vert afin de permettre aux citoyens, aux organismes et aux services municipaux de réaliser des projets environnementaux, de développement durable et de transport actif;

ATTENDU QUE l'appel de projet a eu lieu à l'automne 2024 et que 4 projets ont été reçus;

ATTENDU QUE le Service de l'environnement a effectué une analyse préliminaire des projets en émettant des commentaires sur les aspects relevant de la politique du Fonds vert;

ATTENDU QUE les projets proposés ont été présentés au Comité consultatif sur l'environnement, la durabilité, et des changements climatiques (CCEDCC) le 24 février 2025;

ATTENDU QUE le CCEDCC a pris connaissance des demandes et recommandent les projets suivants en ordre de priorité, selon la grille d'évaluation (résolution 380-24) :

1. ENV-0295: Accessible raised garden beds for citizens with some mobility challenges (Jardin communautaire de la Ferme Hendrick)
2. ENV-0245: Installation of bike racks at the Centre Meredith (Fondation Chelsea Foundation)
3. ENV-0291: Pollution lumineuse (phase II) et programme de formation des comités d'intendance (ACRE)
4. ENV-0294: Verdissement participatif du terrain de l'École du Grand Boisé (Fondation de l'École du Grand Boisé)

ATTENDU QUE le budget total disponible pour l'excédent affecté - Fonds vert municipal pour ce premier appel de projets 2025 est de 7 613,58 \$;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des projets soumis au Fonds vert et a sélectionné les projets acceptés;

ATTENDU QU'UN protocole d'entente sera signé entre la Municipalité et l'organisme récipiendaire pour la réalisation du projet, si celui-ci est accepté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que la Municipalité de Chelsea accepte de fournir le soutien financier du Fonds Vert aux projets suivants :

1.
2.
3.

8) a)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de \$ du poste budgétaire 59-131-11-000 (Excédent affecté – Fonds Vert municipal) au poste budgétaire d'affectation 03-510-10-002 (Affectations – Excédent Fonds Vert municipal affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**9) TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET
MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS,
INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY**

9) a)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

ADJUDICATION SUITE À LA VENTE AUX ENCHÈRES DES ÉQUIPEMENTS ET MACHINERIES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE suite aux résolutions numéro 251-24 et 19-25, le conseil a approuvé la vente de certains équipements et machineries qui ont atteint leur durée de vie ou doivent être renouvelés;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 17 février 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que la Municipalité va procéder à la vente des équipements et machineries municipaux suivants :

Équipement/machinerie	Description	Prix	Soumissionnaire
Camion 10 roues	Marque/Modèle : 2005 Ford Sterling, avec épandeur	8 500,00 \$	Gestion Justin Meunier inc.
Balayeuse mécanique pour tracteur	Marque/Modèle : Kubota L2916	250,00 \$	Municipalité de Pontiac
Monte-charge de garage	Marque/Modèle : The lift super store	255,00 \$	Excavation Allen
Camionnette	Marque/Modèle : 2010 Chevrolet express	Aucun	Aucun
Unité 532	Marque/Modèle : Camion citerne d'incendie 1994 International, modèle 2554, 10 roues, diesel	850,00 \$	Non retenu
Unité 232	Marque/Modèle : Camion Autopompe- citerne 1996 Freightliner modèle FL80, diesel	550,00 \$	Non retenu
Unité 131	Marque/Modèle : Camion F-150 XLT 2013, 4 x 4, 4 portes, avec boîte Fibrobec & tiroir	12 200,00 \$	Municipalité de Pontiac
Conteneurs à déchets en acier	--	500,00 \$	Municipalité de Pontiac
Compacteur d'asphalte	Marque/Modèle : Low Vib	80,00 \$	Jonathan Connolly
Tracteur de pelouse	Marque/Modèle: Gravely, PM 320 HD	150,00 \$	Gestion Justin Meunier inc.
Camionnette	Marque/Modèle: 2009 Chevrolet Silverado 2500	4 501,00 \$	Jonathan Connolly
Chasse-neige	Marque/Modèle: Western 8' Pro Plow	1 201,00 \$	Jonathan Connolly
Épandeur	Marque/Modèle: ELP 400D14	1 000,00 \$	Gestion Justin Meunier inc.

9) a)

Post Pounder	Marque/Modèle: 2011 Bigmax, TC-300 : 3 (sur plateforme)	2 640,00 \$	Excavation Allen
Roues de tracteur	Grandeur 13.6, 28	100,00 \$	Gestion Justin Meunier inc.

ATTENDU QUE les sommes perçues de la vente des équipements et machineries seront utilisées au renouvellement de la flotte de véhicules ou d'équipements de la Municipalité;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leur remplaçant, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds seront déposés à même le poste budgétaire 01-271-00-000 ((Gain) perte sur cession d'immobilisations).

9) b)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

**DEMANDE À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS DE SOUMETTRE
UNE REQUÊTE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ
DURABLE À L'ÉGARD DU PLAN D'ACTION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE
POUR RADARS PHOTO**

ATTENDU QUE le Plan d'action en sécurité routière (PASR) du ministère des Transports et de la Mobilité durable met en lumière l'engagement du gouvernement du Québec envers l'instauration d'une vision renouvelée de la sécurité routière;

ATTENDU QUE le PASR comporte des mesures visant à sécuriser les déplacements des usagers de la route et à améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens, dans une optique d'amélioration globale du réseau routier québécois;

ATTENDU QUE via le PASR, plusieurs actions seront réalisées dont le déploiement des radars photo de façon ciblée pour accroître la sécurité routière;

ATTENDU QU'UN projet de loi a été adopté le 1^{er} mai 2024 visant à augmenter le nombre de radars photo sur le réseau routier et le ministère entend dresser un inventaire des besoins à cet égard;

ATTENDU QUE des démarches ont d'ailleurs été entreprises par le conseil, par le biais de la résolution numéro 322-24 adoptée le 1^{er} octobre 2024, pour élaborer une Approche Vision Zéro, visant à améliorer la sécurité routière pour tous;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu de demander à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de soumettre une requête au ministère des Transports et de la Mobilité durable en lien avec le PASR, afin de pouvoir bénéficier de radars photo pour déploiement sur le territoire de la Municipalité de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**10) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORTS,
CULTURE AND COMMUNITY LIFE**

10) a)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

DEMANDE D'APPUI FINANCIER PAR SERVICES AUX AÎNÉS DES COLLINES

ATTENDU QUE le Fonds 150^e, accessible aux organismes communautaires de la Municipalité de Chelsea, a été mis en place et adopté par le conseil municipal lors de l'adoption du budget 2025;

ATTENDU QUE l'organisme Services aux Aînés des Collines a présenté une demande d'appui financier au Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour un montant totalisant 1 500,00 \$ pour la création d'une série de cours de danse en ligne accessible aux 60 ans et plus et leurs petits-enfants;

ATTENDU QUE les cours auront lieu au centre communautaire de Farm Point du 15 mars au 15 mai 2025;

ATTENDU QUE le CCLSCVC est en faveur de cette demande, car cet événement est accessible et adapté pour les résidents aînés de Chelsea ainsi qu'à leurs petits-enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte la demande d'appui financier présentée par Services aux Aînés des Collines pour un montant totalisant 1 500,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 Contributions à des organismes / Autres organismes.

10) b)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

NOMINATION DE LA ROUTE 105

ATTENDU QUE la nomination de la route 105 fait partie des projets qui ont été définis dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le conseil municipal a mandaté le comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC) pour trouver un thème entourant cette nomination;

ATTENDU QUE les membres du CCLSCVC ont tenu une rencontre le 27 février 2025 et que le thème « identité locale » a été proposé comme ligne directrice;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire organisera une consultation publique auprès des résidents de la Municipalité de Chelsea afin de recueillir leurs propositions pour la nomination de la route 105, portant sur le thème défini;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte le thème proposé par le comité consultatif des loisirs, du sport de la culture et de la vie communautaire comme ligne directrice pour la nomination de la route 105.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

11) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

11) a)

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'IMPLANTER UN SERVICE PRÉHOSPITALIER D'URGENCE (PREMIERS RÉPONDANTS)

ATTENDU QUE le 6 février 2024, le conseil a accepté qu'une analyse soit effectuée pour la mise en place d'un service de premiers répondants (PR) par la résolution numéro 54-24;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie (SSI), Monsieur Charles Ethier, et l'Association des pompiers et pompières de Chelsea, ont présenté un projet de mise en service de premiers répondants (formation, ressources, déploiement, coûts, etc.) aux membres du conseil le 24 septembre et le 25 novembre 2024;

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) souhaite obtenir une résolution confirmant l'engagement de la municipalité et du Service de sécurité incendie à démarrer le processus de mise en place d'un service préhospitalier d'urgence (premiers répondants niveau 3) dès 2025, avec la formation et la reconnaissance des acquis des pompiers et pompières et ce, dans l'objectif de débiter et d'offrir le service à ses résidents en début 2026;

ATTENDU QUE le conseil a attribué les sommes nécessaires lors de l'adoption du budget 2025 le 19 décembre 2024 pour la formation et une ressource qui s'occupera de coordonner la formation et l'implantation du projet dans son ensemble tel que présenté;

ATTENDU QUE le service de premiers répondants représente un supplément de travail pour l'ensemble du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie doit s'entendre avec ses pompiers et pompières à temps partiel sur appel, afin de conclure une entente équitable et réaliste pour les deux parties;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie s'engage à faire deux rencontres d'information publiques sur le plan de mise en service des premiers répondants durant l'année 2025;

ATTENDU QUE selon les analyses et recommandations du Service de sécurité incendie, le conseil municipal autorise le Maire ou la Directrice générale et greffière-trésorière de conclure une entente avec le CISSSO afin d'instaurer un service de premiers répondants sur le territoire de la Municipalité de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que ce conseil confirme son engagement à la mise en place d'un service de premiers répondants et adopte le protocole d'entente avec le CISSSO à compter de la signature de celui-ci.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 11 mars 2025 / March 11, 2025, ordinary sitting

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que cette session
ordinaire soit levée.